

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 27 MAI 2022 - 2,20 €

N° 6926 - 6927



SOIN DE SOI

COSMÉTIQUES
NATURELS ET
GIRONDINS

NELLY
PÉLISSIER-HERMITTE

Co-fondatrice des
Cosmétiques Soins de Soi

MÉDOC

Europazon :
le concurrent d'Amazon !

GIRONDE

Les grands défis de Capgemini

NOUVELLE-AQUITAINE

Un campus cyber régional

TRIBUNE

Accros aux séries !



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëlle **SANZ** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD** & Sandrine **CARCENAC** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • Secrétaire : Khedidja **OUIS** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 | 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55



SOMMAIRE



GIRONDE ACTU

4 INTERVIEW

Soin de Soi : Cosmétiques naturels et girondins

10 ACTU / GIRONDE

Les grands défis de Capgemini

14 ACTU / NOUVELLE-AQUITAINE

Le micro-crédit populaire

18 ACTU / NOUVELLE-AQUITAINE

Un campus cyber régional

22 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

30 LE COUP DE CŒUR DE PHILIPPE

Château d'Issan
Exposition estivale

32 CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE

Les cessions d'une exploitation agricole

38



30

57 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
IMMOBILIER



48

38 TRIBUNE

Accros aux séries !

RÉGION ACTU

42 ECHOS EN RÉGION

44 LANDES

Biscaïa, la tong landaise

46 LOT-ET-GARONNE

La restauration collective autrement

47 DORDOGNE

Neufont, étang fermé pour la bonne cause

TENDANCES BUSINESS

48 ÉCONOMIE

Croissance fort modeste attendue



32

50 INTERVIEW

Bore out : « redonner du plaisir au travail »

CULTURE & SPECTACLES

52 CINÉMA

Don Juan



52



SOIN DE SOI COSMÉTIQUES NATURELS ET GIRONDINS

Lancé en 1999 par Nelly Pélissier-Hermitte, l'institut de beauté Soins de Soi s'est développé et compte désormais un laboratoire de fabrication de cosmétiques à Gradignan et une boutique à Bordeaux.

Par Nathalie VALLEZ



Le bon sens près de chez vous ». Si la formule n'était pas déjà prise, elle pourrait parfaitement coller au développement de l'institut Soin de Soi. Installé à Gradignan depuis 1999, le premier petit institut s'est développé au fur et à mesure des années, adoptant la formule spa et espace de bien-être, puis fabricant ses propres cosmétiques. Aujourd'hui, Soin de Soi compte 3 structures : un institut et un laboratoire/entre-



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

pôt à Gradignan, une boutique à Bordeaux, et emploie 37 personnes. Tout a commencé en 1999, Nelly Péliissier-Hermitte ouvre un petit institut de beauté de quartier dans le centre de Gradignan. Avec les années, elle a embauché 3 esthéticiennes et a une clientèle fidèle. Pourtant en 2006, va se produire un événement qui résonne comme une première prise de conscience. Une clientèle allergique à une crème lui demande le dossier produit avec la liste des composants. Elle transmet la demande à la marque qui lui renvoie un dossier de pleines pages de composants chimiques. Estomaquée, elle digère l'information. « Le temps que ça prend pour réaliser vraiment les choses ». Obligée de déménager, elle en profite pour trouver un lieu bien plus ample et cossu.



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

« En 2012, elle fabrique la première huile de massage à partir d'un cocktail d'huiles végétales naturelles et bio qu'elle utilise en cabine »

LE SPA URBAIN

C'est une maison bourgeoise, parquets, hauteur de plafonds, un lieu atypique pour ce type de projet. Il faut relever le défi, monter en gamme « C'est la maison qui a fait le projet du spa ». Le spa urbain est assez rare, mais le modèle va faire mouche. Nelly Péliissier-Hermitte embauche du personnel et choisit de nouvelles gammes de produits cosmétiques haut de gamme. C'est aussi le moment où le paraben est interdit et remplacé par le MIT (méthylisothiazolinone) « encore plus allergisant », estime-t-elle. Parallèlement, elle constate tout un tas de problèmes de santé pour elle et ses employées : fausses couches,

ongles et peau des mains irrités. « Il y a des conservateurs très forts, de la pétrochimie, silicone, plastique, des perturbateurs endocriniens, de l'aluminium dans les déodorants, du plomb dans les rouge-à-lèvres, etc. Et là, je commence à tout décrypter. » C'est une rencontre qui va précipiter le passage de l'institut à celui de laboratoire.

LES COSMÉTIQUES MAISON

En 2012, Nelly rencontre Violaine Peruch, ancienne ingénieur-chimiste devenue sophrologue à l'association des commerçants de Gradignan. Pour les deux jeunes femmes, c'est la même prise de



conscience concernant la production des cosmétiques. Elles vont convenir ensemble que Violaine Peruch va fabriquer une première huile de massage à partir d'un cocktail d'huiles végétales naturelles et bio qu'elle utilise en cabine. « On a remarqué alors une véritable amélioration de tous les problèmes de santé. Mais on surfe toujours sur le doute, » souligne-t-elle. Ce projet a été porté par l'ensemble de l'équipe qui a totalement adhéré à ce passage aux produits naturels. La recherche de produit n'aboutit pas - « Le bio ne me suffit pas » dit-elle et elles commencent alors à élaborer leurs propres recettes. « Mais on n'est pas sur un modèle économique avec une rentabilité maximale. C'est pour ça que les industriels ne

La marque est en cours de labellisation B. Corp

peuvent pas changer leur modèle, » reconnaît-elle. « Pour rester aussi sains, on est obligés de garder un modèle artisanal. On est un atelier de pâtisserie ! » Les composants ne sont pas chauffés, les produits utilisés viennent de producteurs (la plupart locaux) qui partagent les mêmes valeurs. « On veut être les plus transparents possibles. »

LE BON SENS

« Il a été compliqué de défaire le modèle et de revenir au bon sens. » En 2015, la première gamme comprenant 6 produits voit le jour : savon, baume et huile pour le corps, et quelques mois plus tard, la gamme visage. Ensuite, elles lancent les gommages La gamme est élaborée à partir d'huiles essentielles, eaux florales, argiles, huiles végétales, macérâts, et plantes. Elles utilisent les huiles essentielles



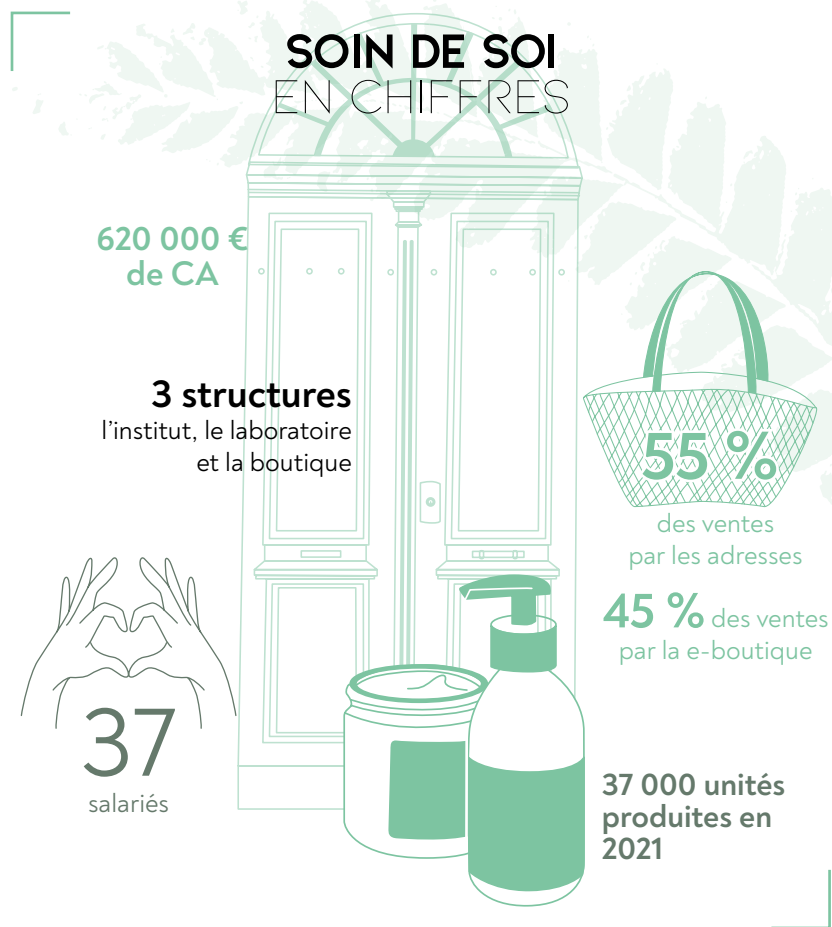
NELLY
PÉLISSIER-
HERMITTE

« On n'est pas sur un modèle économique avec une **rentabilité maximale** »

qui sont des conservateurs naturels et peuvent être utilisés pendant 1 an (contre plusieurs années pour des produits classiques). Les produits sont conditionnés dans des flacons en verre ambré pour les protéger de la lumière, avec des pompes pour que l'air ne rentre pas dedans. Pas de suremballage, mais des étiquettes à l'encre végétale. Les flacons en verre sont consignés, lavés et stérilisés pour resservir. « On va revenir au bon sens ! ». La créatrice de Soin de Soi pensait dans un premier temps garder les produits esthétiques de l'institut en même temps que ses propres créations mais le switch se fait aussi naturellement que rapidement. « Il fallait quand même éduquer les gens car les huiles essentielles n'ont pas la même odeur que des parfums de synthèse. »

RÉDUIRE LA GAMME

En 2018, Nelly associée à Marion Teulière, qui prend en charge la partie marketing/communication, investit un nouveau lieu à Gradignan. Dans ce grand espace entouré de verdure, elles installent leurs bureaux de communication et SAV, le laboratoire de production



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

« COMME UN LABORATOIRE DE PÂTISSERIE »

Il faut s'équiper pour entrer dans le laboratoire Soin de Soi : blouse, sur-chaussure, charlotte, masque...

Ils sont entre 3 et 6 selon les périodes à concocter les recettes des différentes formules.

Ce jour-là, Amélie est en train de préparer un gommage et mixe des noyaux de prune pour les réduire en poudre. Un peu plus loin,

Clémence remplit des petites fioles de sérum.

Une opération minutieuse, où tous

les ingrédients sont pesés, les lots étiquetés, avec contrôle de ph. « On a investi 10 000 €

dans une remplisseuse », sourit Nelly Pélissier-Hermitte, et on a eu une aide en raison de la pénibilité de la tâche. Chaque jour, 2 à 6 préparations sont produites par le laboratoire en fonction de la demande.

Dans la pièce d'à côté, les commandes sont préparées, expédiées dans des cartons en carton recyclé fabriqués à Cestas. « Être en circuit court nous permet d'être très agiles ».



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

cosmétique, l'entrepôt, avec étiquetage et envoi des commandes. « Tout est fait en interne pour être le plus autonome possible ». En 2019, Nelly ouvre un nouvel espace en plein centre de Bordeaux (rue de la Vieille Tour), pour faire connaître les produits et faire vivre la e-boutique. La gamme comptant une soixantaine de références est en cours de réduction. « On s'était calé sur l'existant pour produire



« Nos produits doivent être achetés en conscience »

notre gamme, mais on s'est rendu compte qu'on n'a pas besoin d'autant de produits. On réduit pour être efficace, moins mais mieux ». La gamme va être affinée, passer à 45 références environ, avec une nouvelle identité.

La marque est en cours de labellisation B. Corp, qui correspond à des exigences sociétales, environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. « Cela va nous aider à mettre en forme tout notre savoir-faire, » indique Nelly Pélissier-Hermitte.

LE BON MARCHÉ, C'EST NON

Les produits sont vendus en circuit court, via l'e-boutique qui draine des commandes de toute l'Europe, le spa et la boutique. Pour le reste, la directrice se montre inflexible : « On dit non toute la journée. On a dit non au Bon marché, aux Galeries Lafayette Haussman. Cela ne correspond pas à notre image. Nos produits doivent être achetés en conscience. » Les produits sont présents dans certaines maisons d'hôtes « qui correspondent à nos valeurs », chez des naturopathes et

dans la chaîne Mob Hôtel, résolument engagée écologiquement comme socialement, qui possède deux établissements à Paris et à Lyon, et qui doit ouvrir 3 nouvelles adresses à Washington, Los Angeles et... Bordeaux ! Le développement se veut lui aussi raisonné. « On n'a pas d'investisseur, de levée de fonds, on dépense ce que l'on gagne. On veut gérer notre croissance, respecter l'humain et la nature. »

C'EST UNE MAISON BLEUE

Pour partager ses valeurs, Soin de Soi a lancé de nouveaux projets tels que la Maison Bleue qui en est à sa 5^e édition : « C'est tout Soin de Soi, c'est tout ce qu'on aime,

pour faire ensemble et éveiller les gens ». Ce lieu inspirant qui est loué de manière éphémère avec un planning d'activités autour de différents ateliers : créativité, naturopathie, nutrition, yoga, conférences, etc. Rendez-vous pour la prochaine en novembre 2022. Des retraites urbaines sont aussi proposées pour se ressourcer seulement sur une journée. La première en mars célèbre le printemps et les hormones. La prochaine, qui aura lieu le 19 juin, sera dédiée à l'été et à la vitalité, avec ateliers de yoga vinyasa, fabrication d'un masque sur mesure soin de soi et spa thérapie, déjeuner tonique, chants sacrés et bains olfactifs et sonores. Infatigable, Nelly l'assure : « on a encore plein de projets » comme l'élaboration d'un dentifrice « en flacon pompe ! », l'agrandissement du laboratoire. « Il va falloir pousser les murs ! » ou encore la création d'une école de formation.



MATHIEU
ECHASSERIAUD
directeur de
Capgemini Bordeaux



LES GRANDS DÉFIS DE CAPGEMINI

MATHIEU ECHASSERIAUD PARCOURS

Diplômé de Polytech Nantes, dont il est originaire, Mathieu Echasseriaud a débuté sa carrière chez Capgemini Bordeaux en 2009 comme stagiaire. « J'ai choisi Bordeaux pour sa qualité de vie et parce que le projet sur lequel on me proposait de travailler, le système d'information de Bisons Futé, impliquait de la cartographie, de la gestion d'incidents et donc des technologies innovantes et des systèmes complexes », se souvient-il. Quatorze ans plus tard, après avoir successivement été consultant IT, chef de projet et manager, il prend la direction du site Capgemini Bordeaux, composé de 1 380 personnes. « Je suis l'exemple typique des possibilités d'évolution qui existent chez Capgemini. J'ai été formé au fur et à mesure de ma carrière, durant laquelle j'ai pu changer de métier 2 fois », se félicite-t-il. Mathieu Echasseriaud a notamment bénéficié du programme de formation en management « Making leaders » de Capgemini, en partenariat avec l'EM Lyon Business School.

En très forte croissance et confronté à de nombreux défis, le groupe Capgemini vient de nommer un nouveau directeur pour son site de Bordeaux (Mérignac et Pessac). Mathieu Echasseriaud nous détaille « la stratégie collaborateur » mise en place pour fidéliser les salariés et mener à bien un ambitieux plan de recrutement de 380 personnes en Gironde.

Par Jennifer WUNSCH

C'est pour répondre aux nombreux enjeux d'un groupe en très forte croissance en France (+ 15 % en 2021) et sur le territoire que Capgemini, leader français des Entreprises de services du numérique (ESN), vient de nommer un nouveau directeur pour son site de Bordeaux : Mathieu Echasseriaud. Pur produit Capgemini (voir encadré), où il a mené une carrière modèle durant 14 ans, cet ingénieur d'origine nantaise de 37 ans, désormais à la tête de 1 380 personnes en Gironde, réparties entre Mérignac et Pessac, a de nombreux défis à relever. « Nos clients ont actuellement de gros enjeux technologiques, qui constituent pour nous d'importants défis en termes d'innovation », explique Mathieu Echasseriaud. Avec par exemple la traduction des données en services pour les utilisateurs ou l'usage de ces mêmes données pour améliorer la recherche en santé en France. Capgemini

a d'ailleurs créé à Bordeaux son pôle e-santé, en forte croissance, qui vise une centaine de collaborateurs fin 2022. L'ESN doit également répondre à des enjeux de société, puisqu'elle compte parmi ses clients Pôle Emploi, avec une centaine de personnes à Bordeaux travaillant sur l'amélioration du parcours des chercheurs d'emploi, ou



Le nouvel accord sur le **télétravail**, entré en vigueur en décembre 2021, autorise à effectuer **20 à 70 % de son activité à distance**

encore le ministère des armées. Le sport, avec les Jeux Olympiques de Paris en 2024 et la Coupe du monde de rugby en 2023, dont Capgemini est partenaire majeur, est aussi un sujet important pour le groupe, fondé à Grenoble en 1967

par un passionné de rugby, Serge Kampf.

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

« Capgemini recherche par ailleurs une forte implication dans l'éco-

ystème local, où nous nouons des partenariats et servons par exemple d'accélérateur à des start-ups, pour leur permettre d'adresser des marchés nationaux », poursuit Mathieu Echasseriaud, citant l'exemple de la start-up e-santé KiLab, installée à Pessac. Un ensemble de sujets qui s'accompagnent de surcroît d'un changement de paradigme dans le secteur de l'informatique, autour des expertises telles que le cloud, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et le « green IT ». Capgemini s'étant engagé à atteindre la neutralité carbone de ses opérations d'ici 2025, le numérique res-



ponsable est « au cœur de notre approche vis-à-vis de nos clients, que nous accompagnons avec des actions concrètes pour mesurer les impacts et si nécessaire modifier les choix informatiques ou les encourager à faire de l'écoconception ; mais aussi vis-à-vis de nos collaborateurs, pour lesquels nous investissons énormément dans la formation, et organisons chaque année une green week », détaille Mathieu Echasseriaud.

CAPGEMINI EN CHIFFRES

Date de création : 1967

CA 2021 : 18 milliards d'euros (+ 15 %)

Nombre de salariés : 1 380 en Gironde,
37 000 en France, 340 000 dans le monde

Présence internationale : 50 pays

Présence en France : 50 villes,
réparties en 7 grands sites

ESN n°1 en France

Leader mondial du conseil,
de la transformation numérique, des services
technologiques et d'ingénierie



« Nous encourageons
l'inclusion, car la diversité des
profils nous apporte de
la créativité dans les projets »

PLAN DE 380 RECRUTEMENTS

Capgemini, qui a lancé pour 2022 un ambitieux plan de recrutement de 380 personnes en Gironde, dont 350 en CDI et 30 en alternance, a placé « l'expérience collaborateur » au cœur de sa stratégie.

Tout en autonomie et en flexibilité, le nouvel accord sur le télétravail, entré en vigueur en décembre 2021, autorise ainsi à effectuer 20 à 70 % de son activité à distance ; la mobilité interne est favorisée, avec des passerelles géographiques et métiers au sein du groupe, pré-

sent dans une cinquantaine de villes françaises et autant de pays. « Nous investissons énormément dans la formation continue, essentielle en innovation », poursuit le directeur de Capgemini Bordeaux, avec des certifications et des programmes de formations en groupe qui permettent « de créer du lien et un certain sens du collectif », estime-t-il. Des communautés de métiers ou de pratiques (autour de l'agilité par exemple) se réunissent aussi chaque semaine pour échanger et trouver des solutions ensemble. Le site de Mérignac dispose à cet effet d'un centre d'innovation, l'« Applied Innovation Exchanged », une salle de conférence de 120 m² connectée à 40 villes du monde « pour former, innover, faire du management collaboratif en prenant des idées du terrain ! » se targue Mathieu Echasseriaud. « Nous pensons que c'est la connexion entre des collaborateurs inspirés qui nous permettra d'aller plus loin ».

PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES D'INFORMATIQUE DE LA RÉGION

Pour remplir ses objectifs de recrutements, Capgemini a déjà noué des partenariats avec toutes les écoles d'informatique de la région, à travers lesquels le groupe propose des projets innovants aux étudiants, sur le green IT par exemple. « Nous recrutons des stagiaires et des alternants, mais aussi des chômeurs et des personnes en reconversion professionnelle, que nous savons former. Nous encourageons l'inclusion, car la diversité des profils nous apporte de la créativité dans les projets », estime Mathieu Echasseriaud. « Ma conviction, pour pouvoir continuer à nous développer, est de placer l'humain au centre », résume le directeur bordelais, en ligne avec la raison d'être affichée par Capgemini : « Libérer les énergies humaines par la technologie pour un avenir inclusif et durable ».

ADIE LE MICRO-CRÉDIT POPULAIRE

Depuis plus de 30 ans, l'Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE) finance et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leurs activités. En Nouvelle-Aquitaine, l'organisme aura permis de créer ou maintenir 2 893 emplois en 2021. Rencontre avec Jean-Marc Ewald, directeur de l'Adie Nouvelle-Aquitaine depuis 1993.

Par Marie-Amélie HUSSON

Echos Judiciaires Girondins :
Pouvez-vous nous rappeler l'objectif de l'Adie Nouvelle-Aquitaine ?

Jean-Marc Ewald : « Nous, à l'Adie, nous défendons l'idée que toutes les personnes qui souhaiteraient se lancer dans la création d'entreprise seraient capables de le faire. Il n'est pas question de capital, ou encore de diplôme : à partir du moment où il y a un accès à un crédit et à un accompagnement, une personne a la capacité de devenir entrepreneur. L'Adie, c'est une association qui défend l'entrepreneuriat populaire et essaie de le faire de façon citoyenne. C'est-à-dire avoir des équipes de bénévoles qui viennent accompagner les porteurs de projet, ça fait partie de notre ADN. Actuellement, nous avons deux agences en Gironde : à Talence et Lormont. Dans un avenir proche, nous souhaitons en ouvrir une à Bordeaux. »

EJG : Pouvez-vous nous raconter la genèse de l'association, et comment cette dernière s'est développée depuis plus de 30 ans ?

J.-M. E. : « L'Adie a été créée par Maria Nowak, au moment où elle a rencontré Muhammad Yunus (économiste à l'origine de la première institution de micro-crédit). L'idée de départ était de dire : si on met en place un accès au capital, les personnes dans le besoin pourront créer leur propre emploi, devenir autonomes, et ainsi participer à la vie de la société. C'est pour ça que cette notion citoyenne que j'ai évoquée au début est très importante. L'étape majeure est d'avoir réussi à faire évoluer la réglementation bancaire, qui interdisait aux asso-

ciations d'emprunter de l'argent pour le prêter à ses adhérents. En créant un statut d'association micro-crédit, cela permet à ces institutions de pouvoir emprunter aux banques. Un autre point très important, sur lequel nous ne sommes pas les seuls responsables, c'est la création du statut d'auto-entrepreneur. Il s'agissait de vraiment libérer la création d'entreprise en France. Ces deux grandes étapes ont permis l'essor de l'initiative de la création d'entreprise et donc l'accompagnement par une association comme l'Adie. »

EJG : Pour l'année 2022, quels sont vos axes majeurs d'actions ?

J.-M. E. : « En 2022, notre axe majeur, ce sont les questions liées à la transition écologique. C'est



« Nous souhaitons ouvrir
une agence à Bordeaux »



JEAN-MARC EWALD

directeur de l'ADIE
Nouvelle-Aquitaine



vraiment un défi pour nous. On le voit, cette transition écologique est en train d'arriver. Notre mission et notre volonté, c'est de la rendre inclusive.

On veut embarquer tout le monde à propos de ce sujet-là, parce que cela va générer un tas de difficultés au démarrage. Face à ce grand enjeu, nous proposons deux outils : la mise en place d'un prêt d'apport en capital qu'on pourra proposer aux entrepreneurs avec un axe solidaire et un axe vert. La deuxième idée, c'est d'accompagner par la formation les entrepreneurs sur des modèles de développement durable. »

EJG : Vous avez récemment créé la Prime Gaïa* et la Prime Jeune, est-ce que vous pouvez nous expliquer comment elles fonctionnent ?**

J.-M. E. : « La prime Gaïa, c'est une prime régionale qui a été éditée dans le cadre d'un plan d'investissement de compétences de l'État, porté par un consortium qui s'appelle Gaïa, dont on est membre. Le principe : proposer à tous les entrepreneurs qui sont soit au chômage, soit avec un niveau faible de formation, et qui habitent en zone rurale, d'avoir une prime de 1 000 euros pour se lancer. Cela concerne environ 4 000 communes en Nouvelle-Aquitaine. La prime jeune, elle est issue d'un programme qui s'appelle « insertion par le travail indépendant ». L'Adie a répondu à un appel à projet national à ce sujet-là. Dans ce volet, l'Adie a été retenue en Nouvelle-Aquitaine, avec d'autres secteurs avec qui nous travaillons. »

EJG : Selon vous, en quoi le micro-crédit a-t-il fait ses preuves depuis 30 ans ?

J.-M. E. : « D'abord, lorsqu'on interroge les clients, ils sont plus de 90 % à dire que pour eux cela a été une expérience positive, même si pour certains l'entreprise a fermé. On voit aussi, en terme d'insertion, que lorsqu'on finance par exemple

○○○

*LA « PRIME RURALE GAÏA »

En réponse aux problématiques de désindustrialisation et de désertification des zones rurales, l'Adie lance donc la « Prime rurale Gaïa ». Initiée dans le cadre de l'appel à projet « 100 % inclusion, la fabrique de la remobilisation » du ministère du Travail, cette initiative vise à soutenir les idées innovantes et le retour à l'emploi. Une centaine de primes seront versées selon certains critères : entrepreneurs de plus de 30 ans, selon sa zone géographique, bénéficiaires d'un minimum social (RSA), demandeurs d'emploi de longue durée (de plus de 12 mois), mères isolées, bénéficiaires d'une protection internationale, habitants d'un quartier prioritaire, ou personnes en situation de handicap.

100 entrepreneurs, entre 60 et 70 seront encore en activités 3 ans après. Dans les 30/40 qui auront arrêté, la moitié auront rebondi en faisant autre chose. Il y a un retour sur investissement qui est intéressant, notamment pour les collecti-

très hasardeux de demander un micro-crédit. Un des autres freins, c'est qu'il doit être remboursé assez rapidement, puisqu'il y a des taux d'intérêts dessus. Il faut que dans les 2 à 3 mois qui suivent l'encaissement du micro-crédit, la personne

commence à rembourser. Vous pouvez avoir des activités économiques qui mettent plus de temps que ça pour pouvoir démarrer. »

EJG : Comment se porte l'entrepreneuriat en zone rurale, particulièrement depuis le début de la crise sanitaire ?

J.-M. E. : « Finalement, les entrepreneurs en zone rurale ont eu une forte résilience suite à la crise du Covid. Alors, pourquoi ? Il y a, pour moi, deux raisons principales. La première, c'est que nous sommes sur des entreprises à charges personnelles, donc avec peu de charges fixes. Ils ne sont pas retrouvés à devoir payer des loyers par exemple, alors qu'il n'y avait pas de chiffre d'affaires qui rentrait. Le deuxième élément est lié au fait qu'on s'adresse à des publics qui sortent de la pauvreté, et qui hélas, avaient pour beaucoup une certaine habitude à fonctionner avec des budgets familiaux très restreints. Les modèles ont résisté et n'ont pas craqué. »

« Notre volonté est de rendre la transition écologique inclusive »

tivités. On ne peut pas dire que le micro-crédit fonctionne pour tout le monde, mais nous n'avons pas encore trouvé mieux. C'est un outil qui s'adresse à énormément de gens : il est finalement peu cher à mettre en œuvre, et permet de servir une très large population pour les accompagner vers l'insertion. On est sur un coût pour la collectivité qui est très supportable, et qui en même temps implique et responsabilise les bénéficiaires d'un micro-crédit. »

EJG : Quelles sont les faiblesses de ce micro-crédit ?

J.-M. E. : « Dans les faiblesses, c'est que d'abord le micro-crédit ne peut pas s'adresser à tout le monde : si vous n'avez pas réglé les problèmes d'accès au soin, ou au logement par exemple, c'est





« En terme d'**insertion**, quand on finance **100 entrepreneurs**, entre **60 et 70** seront encore en **activité 3 ans après** »

EJG : Comment l'entrepreneuriat évolue-t-il du côté des jeunes ?

J.-M. E. : « Pour le public jeune, on constate qu'il y a vraiment une appétence pour la création d'entreprise. Il y a un phénomène assez particulier et nouveau chez les jeunes, c'est de mettre en place une entreprise qui est beaucoup plus en phase avec des valeurs, de donner un sens à son activité. Par exemple, quand on a un jeune qui se lance dans la confection de ligne de vêtement, il est en général assez soucieux du circuit d'approvisionnement : il va privilégier des filières cotons bio, etc. Il y a toute cette appréhension de responsabilité sociale et environnementale qu'on n'avait pas avec une aussi forte intensité avant la crise du Covid. »

EJG : Vous avez également mis en place un document, « Mégaphone », quel est son but ?

J.-M. E. : « Le but général du « Mégaphone », c'est d'interpeller les candidats aux élections sur un certain nombre de préoccupations, pour qu'ils les prennent en compte dans leurs politiques lorsqu'ils seront élus. On en a fait 3 : pour les municipales, les régionales, et là on a le troisième qui est en pré-

paration pour les futures élections législatives. Il sera envoyé à tous les candidats pour les sensibiliser sur un certain nombre de sujets : la question de l'accès à la santé, l'égalité des droits en matière de protection sociale, et aussi en matière de chômage. »

EJG : Comment envisagez-vous l'avenir pour l'auto-entrepreneuriat ?

J.-M. E. : « Il y a quelque chose de très paradoxal aujourd'hui. On constate, dans un cycle économique classique, que lorsqu'il y a un contexte de crise, normalement la création d'entreprise s'arrête, se stoppe et les gens attendent que ça aille mieux. Là, on est sur des indicateurs économiques qui ne sont pas hyper bons, mais malgré ça, nous n'avons jamais eu une création d'entreprise aussi vigoureuse et importante. Je pense que nous assistons un peu à un phénomène de décomposition du modèle économique, et du coup l'auto-entrepreneur, c'est la personne qui a envie de prendre des risques, qui veut faire des choses nouvelles. Il le fait avec un certain enthousiasme, même si effectivement tout n'est pas rose et qu'il y a des choses à

gérer. Je pense que l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat populaire en particulier sont amenés à évoluer de manière positive. Maintenant, on attend une meilleure compréhension de leurs problématiques par les pouvoirs publics. »

** LA PRIME JEUNES

Pour soutenir les jeunes de moins de 30 ans dans la phase de démarrage de leur entreprise, l'Adie Nouvelle-Aquitaine pourra désormais attribuer une prime forfaitaire de 3 000 €, en complément d'un micro-crédit. Issues d'un fonds public d'un montant global de 25 millions d'euros, ces primes sont destinées à soutenir la création d'entreprise des jeunes de 18 à 30 ans en insertion, les plus en difficulté du point de vue de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle : bénéficiaires d'un minimum social (ASS, AAH, RSA), demandeurs d'emploi de longue durée (de plus de 12 mois), parents isolés, habitants d'un quartier politique de la ville, accompagnés par une mission locale, ou avec un niveau de formation inférieur ou équivalent à un CAP/BEP. En France, 8 jeunes sur 10 de moins de 35 ans souhaitent créer ou reprendre une entreprise, et pourtant ils sont encore une minorité à passer à l'acte. (voir l'article « J'ai 20 ans et je monte ma boîte » - *Echos Judiciaires Girondins* n° 6920-6921 du 6/05/2022)

UN CAMPUS CYBER RÉGIONAL

Le campus cyber régional, porté sur les fonds baptismaux par la Région Nouvelle-Aquitaine, le 9 mai dernier, doit permettre à la lutte contre la cybercriminalité de passer la surmultipliée. Au programme : assistance, sensibilisation, formation et innovation.

Par Nelly BÉTAILLE

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2021, le nombre d'intrusions avérées dans des systèmes d'information a augmenté de 37 % au niveau national, selon l'Agence de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), soit 1 082 attaques contre 786 en 2020. « Le bilan des diagnostics lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine auprès des plus grandes PME et des ETI montre que les failles restent nombreuses en termes de sécurité, souligne Mathieu Hazouard, conseiller régional délégué au numérique. Et dans les attaques récentes des acteurs publics de la santé qui touchent directement la population, il y a une dimension de souveraineté qui nous incite à changer de braquet. Dans la feuille de route sur les enjeux numériques, votée en juillet 2020, la cybersécurité est désormais en haut de la pile. » Au cœur du réacteur : le campus cyber Nouvelle-Aquitaine, dont la Région est officiellement

membre fondateur, depuis le 9 mai dernier, au côté de l'Agence de développement et d'innovation (ADI) Nouvelle-Aquitaine, du Club de la sécurité informatique (Clusir) Nouvelle-Aquitaine et du groupe d'intérêt public Acyma qui porte le site internet cybermalveillance.gouv.fr.

6 PÔLES DE RESSOURCES LOCAUX AUTOUR DU CENTRE DE PESSAC

Si physiquement, le centre névralgique néo-aquitain de la cybersécurité ouvrira en septembre dans le parc d'activité Ampéris à Pessac (Gironde), en raison de la concentration sur la métropole bordelaise d'acteurs du secteur comme Tehtis, Thalès, Atos ou Sogeti, les pôles de ressources territoriaux constitueront l'ancrage local du campus. À Mont-de-Marsan, Niort (Deux-Sèvres) et Limoges (Haute-Vienne) déjà identifiées, viendront s'ajouter, début 2023, Pau (Pyrénées-

Atlantiques), Périgueux (Dordogne) et Agen (Lot-et-Garonne). « En majorité portés par des communautés de communes ou d'agglomération, ils seront les points de contact de proximité avec lesquels nous allons partager un certain nombre de missions sur les quatre volets de l'action du campus : l'assistance, la sensibilisation, la formation et l'innovation », explique Guy Flament, directeur du campus cyber, après avoir été délégué régional de l'Anssi en Nouvelle-Aquitaine.

UN NUMÉRO UNIQUE D'ASSISTANCE FACE AUX CYBERATTQUES

« Une attaque informatique, ça se perd ou ça se gagne dans les

Les pôles de ressources de Mont-de-Marsan, Périgueux, Pau, Agen, Niort et Limoges constitueront **l'ancrage territorial du campus**



« Une attaque informatique, ça se perd ou ça se gagne dans les premières heures »

premières heures. Tout dépend des réflexes qu'on va avoir après l'avoir découverte. » Aussi, le campus cyber prévoit-il de proposer, dans les prochains mois, aux 600 000 entreprises et 4 500 collectivités néo-aquitaines une réponse sur mesure en cas de cyberattaque. « Il s'agit à la

fois de proposer un service pour préserver ce qu'il est possible de préserver, éviter que l'infection ne s'étende et les orienter vers un prestataire de proximité pour assurer la remise en route du système d'information le plus rapidement possible. » Mais aussi de mettre les victimes en relation avec les forces de sécurité intérieure pour déposer la plainte nécessaire dans les échanges qui suivent avec les assurances et pour récupérer les fonds auprès de leur banque, en cas de détournement d'argent.

NOUVEAUX OUTILS DE SENSIBILISATION AUX RISQUES

« Tant qu'on n'a pas été confronté à une cyberattaque, il est diffi-

GUY FLAMENT
Directeur
du cyber campus
Nouvelle-Aquitaine



000

« La région aurait besoin de 400 à 500 spécialistes en cybersécurité »

cile d'avoir conscience du danger qu'elle représente, observe Mathieu Hazouard. Le campus cyber doit permettre de passer la surmultipliée en matière de sensibilisation, en lien avec les prescripteurs locaux (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, clubs d'entreprises, industriels...). » En jeu : la mobilisation des experts de la filière, dès la rentrée, pour construire des outils de sensibilisation « plus immersifs, plus offensifs qui incitent les entreprises et collectivités à s'engager dans une démarche construite sur la sécurisation de leur système, avec les outils les plus appropriés pour chacun. » Un service de détection et de correction de leur vulnérabilité, financé par la Région, sera, en outre, proposé gratuitement aux entreprises et collectivités.

INTENSIFICATION DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui le secteur manque de bras. « La région aurait besoin de 400 à 500 spécialistes en cybersécurité », souligne Guy Flament, de retour des rencontres professionnelles organisées à la Maison de Nouvelle-Aquitaine à Paris, le 10 mai dernier, avec pas moins de 250 candidats pour plus de 100 emplois proposés en région. « De l'Inserm à Bordeaux ou du master Cryptis (sécurité de l'information et cryptologie) de l'université de Limoges, ne sortent actuellement que 20 à 50 ingénieurs par an. Il faut démultiplier les parcours de formation d'experts cyber pour permettre aux entreprises et aux collectivités de se doter de personnel

formé aux enjeux et aux technologies de la cybersécurité », martèle Mathieu Hazouard. Autre objectif du campus cyber donc : développer les formations initiales en partenariat avec les écoles d'ingénieurs publiques et privées, les universités, les IUT et BTS. Et créer des contenus pédagogiques certifiés qui serviront de base aux formations continues développées sur les territoires via le réseau des centres de ressources. « Il s'agira aussi d'accompagner les entreprises

MATHIEU HAZOUARD

Conseiller régional
délégué au numérique



des services du numérique dans la montée en compétences sur l'expertise en cybersécurité pour qu'elles puissent s'approprier ce nouveau marché et accompagner de manière plus efficace leurs clients », complète Guy Flament.

L'INNOVATION ACCOMPAGNÉE

Pour garder un temps d'avance sur l'évolution du niveau des attaques toujours plus sophistiquées, le campus cyber se fixe également pour mission d'accompagner l'innovation. Les échanges avec les entreprises, les universités, les centres de transfert technologique ont déjà permis de faire naître des projets qui commencent à se structurer. « L'un d'eux, très prometteur, développé par Inspeere à Limoges, porte sur la création d'un système de sauvegarde, physiquement étanche à toute attaque informatique. Il constituera le coffre-fort dans lequel seront enfermées les données extrêmement sensibles de l'entreprise qui lui permettront de se reconstruire en cas d'attaque très violente », cite le directeur. Des projets collaboratifs amenés à se multiplier au sein des centres de ressources territoriaux en fonction de leur tissu économique. « Sur la problématique très particulière de la cybersécurité dans l'aéronautique, par exemple, même si la présence en métropole bordelaise de Dassault et Thalès va permettre d'avoir des apports non négligeables, la réflexion, l'innovation et la R&D, ont pour vocation à s'installer à Mont-de-Marsan, compte tenu de la présence sur place de L'Escadron des systèmes d'information opérationnels et de cyberdéfense (ESIOC), acteur incontournable de l'Armée de l'air et de l'espace en matière de cyberdéfense ». Un enjeu particulièrement stratégique.



EN CHIFFRES

Au sein du campus cyber Nouvelle-Aquitaine, **60 entreprises** de la filière sur **plus de 100 présentes** en région se mobilisent par la mise à disposition de leurs experts sur la production des outils de sensibilisation, des contenus pédagogiques et les projets collaboratifs.

Soutenu dans le cadre du plan France relance à hauteur **d'1 million d'euros**, le campus cyber néo-aquitain est accompagné par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) sur l'organisation.

Une subvention **de près de 400 000 euros** pour 2022 de la Région Nouvelle-Aquitaine sera proposée au vote de l'assemblée, le 21 juin.

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



GIRONDE 123WEBIMMO.COM SOUTIENT LES ABEILLES

Le phénomène est désormais bien connu. Les abeilles sont de plus en plus menacées de disparition depuis plus de 30 ans, pourtant ces butineuses jouent un rôle très important dans la survie des êtres vivants. Environ 4 000 variétés de fruits et légumes n'existeraient pas sans la pollinisation qu'elles assurent pour 80 %. Ainsi le réseau immobilier 123webimmo.com a décidé de s'engager durablement au côté de la Fondation Un Toit pour les Abeilles pour la sauvegarde de la biodiversité. Depuis plus d'un an, les agences immobilières du réseau et les franchisés parrainent de nombreuses ruches à travers la France auprès d'apiculteurs locaux. En Gironde, 123webimmo dispose d'une ruche au Pian-Médoc chez le couple d'apiculteurs Wielezynski. « Notre partenariat avec un Toit pour les Abeilles permet le parrainage de ruches, afin que les abeilles puissent accomplir leur travail dans les meilleures conditions possibles », a déclaré Denise Iribarne, négociatrice indépendante du réseau 123 webimmo en Gironde. « En nous confiant la vente de votre bien, vous bénéficiez d'honoraires réduits, d'une gamme de service complète et vous nous aidez à la préservation de la biodiversité », poursuit-elle dans un communiqué.

GIRONDE 4 FILMS AU FESTIVAL DE CANNES !

Quatre films tournés en Gironde ont été sélectionnés au festival de Cannes. Ces derniers ont fait appel au Bureau d'Accueil des tournages de la Gironde lors de leurs réalisations. Trois d'entre eux ont bénéficié du Fonds d'aide départemental mis en place en 2019 et pour lequel Gironde Tournages coordonne, en collaboration avec la Direction de la Culture et de la Citoyenneté du Conseil Départemental. Il s'agit des films : *Nos Frangins* de Rachid Bouchareb, tourné dans la ville de Bordeaux, et à l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande ; *Rodéo* de Lola Quivoron, tourné à Bassens, Bordeaux, Studio TSF, Saint-Loubès, Saint Sulpice et Cameyrac ; *Plus que jamais* d'Emily Atef, tourné à Bordeaux ; *Goutte d'or* de Clément Cogitore, tourné au Château Descas.





MÉRIGNAC PLACE À L'INNOVATION VITI-VINICOLE !

Le mardi 28 juin, au Château Luchey-Halde à Mérignac, se tiendra la première édition de Vi-TIC. Il s'agit d'un événement gratuit dédié à la découverte des innovations numériques et robotiques au service de la filière vitivinicole. C'est dans ce contexte actuel de transition de la filière vers de nouvelles pratiques visant la durabilité et la sortie des pesticides que le Digilab (plateforme d'innovation numérique pour la viti-viniculture portée par Bordeaux Sciences Agro) organise cet événement. Au travers d'un parcours au cœur du vignoble du Château Luchey-Halde, cette édition sera consacrée à la démonstration d'innovations numériques et robotiques au service de la vigne et du vin. L'objectif : aider les professionnels à identifier les bonnes réponses à leurs problématiques. L'événement est accessible sur inscriptions aux professionnels de la filière, enseignants et étudiants. Il accueillera plus de 30 entreprises, actrices de l'innovation numérique en Nouvelle-Aquitaine. [Informations et inscriptions : https://sites.bordeaux-sciences-agro.fr/vi-tic/](https://sites.bordeaux-sciences-agro.fr/vi-tic/)

BORDEAUX DU NOUVEAU À BORD'EAU VILLAGE !

Bord'EAU Village accueille ce mois-ci deux nouvelles boutiques : Bijoux Cailloux et Concrete Raw ! Elles viennent renforcer l'offre de l'ensemble des ces commerces (ex-hangars des quais) situés quai des Chartrons, au cœur de Bordeaux. Ces deux marques locales sont révélatrices de la volonté de la Société de la Tour Eiffel, propriétaire du site, de mettre en valeur la richesse des concepts nés dans la région et de coller à l'air du temps. Créée en 1991 dans le Sud-Ouest, Bijoux Cailloux est une marque qui développe des collections Made in France d'accessoires et de maroquinerie. Le concept-store Concrete Raw, met quant à lui en avant un shopping durable avec des chaussures et vêtements éco-conçus, des cosmétiques en vrac, des accessoires et de la décoration créés par des artisans locaux, une friperie et un espace lounge qui accueille ateliers et expositions temporaires.

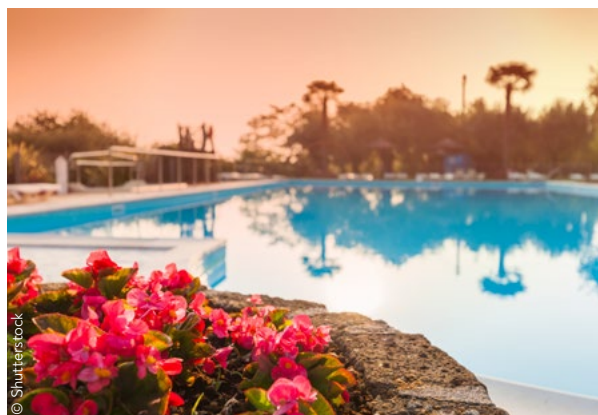


MÉDOC EUROPAZON : LE CONCURRENT D'AMAZON !

Une équipe de Médocains lance au mois de juin « Europazon » : la première marketplace écoresponsable et solidaire. La plateforme propose plus de 1 000 000 de produits à la vente, uniquement Made in France, Made in Europe ou reconditionnés. Elle défend une vision sociétale, à la fois humaine et engagée. Afin de concurrencer Amazon, cette dernière fait la promotion d'un nouveau modèle : éthique et collaboratif, selon lequel l'entreprise est partagée en bien commun. La Marketplace vient notamment d'ouvrir son capital à tous : chacun peut participer à son développement en France et dans plusieurs pays européens en investissant dans son capital social.

BORDEAUX FOOD TRUCK AGENCY SE DÉPLOIE À L'INTERNATIONAL !

Food Truck Agency, la start-up bordelaise pionnière en France qui met en relation les entreprises au plus large réseau français de food trucks, annonce ouvrir 10 postes sur la prochaine année et se déployer à l'international : Espagne, Luxembourg, Belgique et Royaume-Uni. Installée au village by CA à Bordeaux, elle connaît une forte croissance avec plus de 15 000 utilisateurs sur son application. C'est un étudiant à l'INSEEC, Martin Malinvaud, qui a lancé ce projet en 2015. Le concept : mettre en relation des entreprises avec des food trucks afin d'offrir un panel varié de cuisine de qualité aux salariés. Avec un large réseau de 1 500 camions partenaires et plus de 30 variétés allant de la cuisine du monde à des mets sur le terroir, la start-up a déployé tout son dispositif à destination des entreprises qui peuvent ainsi proposer à leurs salariés une pause déjeuner sur-mesure. Elle bénéficie du plus large réseau de food trucks en France.



SOULAC-SUR-MER UN NOUVEAU CAMPING MAEVA

Un nouveau camping a ouvert sous les couleurs des campings Maeva : le Domaine Les Carrelets, à Soulac-sur-Mer. Ce dernier s'engage ainsi dans une véritable transition écologique. Marque du groupe Pierre et Vacances-Center Parcs, Campings Maeva est un réseau de campings indépendants qui se décline autour de 3 labels d'expériences de vacances : Maeva Respirer, Maeva Escapade et Maeva Club. Pour la saison 2022, la chaîne compte 29 campings en France. Géré par Alex Bruget, le camping Le Domaine Les Carrelets de Soulac a rejoint la gamme « Maeva Respirer ». Il s'agit d'un concept de vacances uniques qui conjugue haut de gamme et respect de l'environnement.



LACANAU

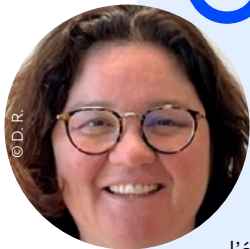
LE RETOUR DE LA PATROUILLE DE FRANCE

Les pilotes de la Patrouille de France sont à Lacanau samedi 28 mai. Pendant près de 30 minutes, ils réaliseront des prouesses techniques et artistiques à une vitesse comprise entre 200 et 600 km/h : rendez-vous à 16 h 30 pour l'événement ! Ils pratiqueront ainsi l'art de la voltige en patrouille serrée et à basse altitude au-dessus de l'océan. Les pilotes viendront par la suite à la rencontre du public pour échanger, discuter et signer des dédicaces. La Patrouille de France compte 9 pilotes chevronnés et 35 mécaniciens : elle fêtera son 70^e anniversaire l'année prochaine. Dès 11 h, il y aura également des animations avec le car-podium de l'Armée de l'Air et de l'espace, des ateliers ludiques sur la thématique de l'aviation avec des casques de réalité virtuelle et augmentée. Le pôle Formation-CFAI Aquitaine participera aussi à l'événement afin de présenter sa filière aéronautique.

© Shutterstock

CARNET

CARNET



© D.R.

Le groupe bordelais GT Logistics vient de créer une Direction de l'Excellence Opérationnelle au sein de son organisation en début d'année pour renforcer la direction des opérations, anticiper l'évolution des besoins de ses clients et gagner en performance. C'est **Karine Da Costa** qui a été choisie pour ce nouveau poste. Son rôle : accompagner les collaborateurs et directeurs de site sur les aléas de la vie d'un contrat afin de gagner en performance. Karine Da Costa est arrivée à Bordeaux en 2010, où elle travaille en multisites au service des opérateurs. Elle poursuit son engagement dans le secteur industriel pour la SPI, Société de Peinture Industrielle et devient directrice des opérations du Sud-ouest afin de restructurer et de développer l'entreprise. Elle a intégré GT Logistics en janvier 2022.



© Shutterstock

BORDEAUX L'APPLICATION POLO DÉBARQUE !

Audrey Mislin, l'entrepreneuse food made in Bordeaux lance un nouveau concept : « Polo » ! L'objectif : allier l'intelligence artificielle à l'expertise d'une agence de communication en révolutionnant la gestion des réseaux sociaux et en accompagnant les restaurateurs dans leur transition digitale. Brasseries, cafés, salons de thés etc. : l'application s'adresse à tous les restaurants de France souhaitant gagner en visibilité. En un coup d'œil, le restaurateur aura accès à ses réseaux sociaux, statistiques et publications à venir : il lui suffira de valider en amont les contenus proposés dans l'application. Actuellement, Polo vient d'achever sa phase test sur 15 restaurateurs bordelais. Le lancement officiel de l'application dans toute la France est prévu courant juin.

NOUVELLE-AQUITAINE L'EMPLOI CADRE RESTE DYNAMIQUE

L'année 2021 a permis à l'emploi des cadres de retrouver son niveau d'avant-crise, avec 12 790 recrutements, soit une hausse de 14 % par rapport à 2020, selon les chiffres de l'Apec Nouvelle-Aquitaine présentés début mai. En 2022, « les prévisions sont bien orientées, mais d'ores et déjà infléchies par les conséquences de la crise internationale », précise dans un communiqué Danielle Sancier, déléguée régionale Apec. Malgré tout, 13 400 cadres devraient être recrutés sur l'année, soit une hausse de 5 % par rapport à 2021. Sur le premier trimestre 2022, on note déjà une augmentation du nombre d'offres d'emplois, en particulier sur les métiers du développement informatique, de la comptabilité et de l'audit et expertise comptable. Mais les difficultés de recrutement perdurent.

« Pour les vaincre, il faudra jouer sur plusieurs terrains à la fois : la formation, la mobilité, l'attractivité... Mais aussi changer de regard et adapter des pratiques de recrutement parfois trop formatées et pas assez inclusives (...) », précise Danielle Sancier.



DANIELLE
SANCIER

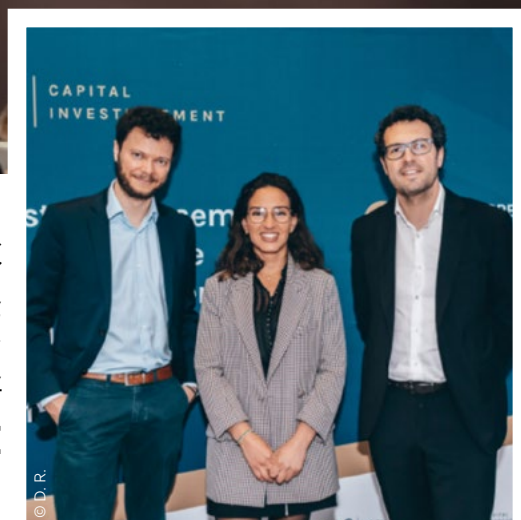
© D.R.



NOUVELLE-AQUITAINE IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT CÉLÈBRE SES 40 ANS À BORDEAUX

Parmi les principales sociétés de capital investissement des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Irdi Capital Investissement a célébré en avril ses 40 ans à la Cité du Vin, à Bordeaux, où elle est présente depuis 2018. L'occasion de revenir sur l'accompagnement d'une vingtaine d'entreprises néo-aquitaines ces 4 dernières années, et d'annoncer la création de plusieurs fonds, avec des prévisions d'investissement de l'ordre de 50 millions d'euros sur son exercice en cours. Irdi Capital, qui a notamment participé à la levée de fonds record de l'entreprise girondine Telecom Design (70 millions d'euros), a également annoncé l'arrivée à Bordeaux de Vincent Brousse. Il rejoint Marc Bres Pintat, directeur de participations, et Simane Idbalkassm, chargée d'affaires sénior.

© D.R.



MARC
BRES-PINTAT,
SIMANE
IBDALKASSM,
ET VINCENT
BROUSSE

© D.R.



BORDEAUX OUVERTURE DU SERVICE D'URGENCES DE LA CLINIQUE BORDEAUX TONDU

La Nouvelle Clinique Bordeaux Tondou (NCBT) a ouvert jeudi 19 mai les portes de son nouveau service d'urgences. L'objectif : prendre en charge les patients et habitants de la rive droite, réduire le temps d'attente pour l'accès aux soins et équilibrer le flux patient entre les structures existantes de la métropole. Ce service est dimensionné pour accueillir près de 20 000 personnes par an, grâce à la mobilisation de 7 médecins urgentistes et de l'équipe soignante. 3 millions d'euros ont été investis dans le projet. Le service d'urgences peut accueillir 20 patients en simultanément, au sein d'espaces aménagés de 6 boîtes de consultations, un box de suture et plâtre, deux salles d'attente pour « patients assis » et « patients couchés », une salle de soins, une salle de déchoquage, un bureau médical et 6 lits d'UHCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée).

BORDEAUX LA BOURSE À L'HONNEUR

Bordeaux Place Financière et Tertiaire, en partenariat avec Euronext, la French Tech Bordeaux, Invest in Bordeaux et la DFCEG, a organisé le 11 mai une conférence sur le thème « Haut de Bilan : le retour du financement en fonds propres par la Bourse ». Une centaine d'entrepreneurs, de start-ups, acteurs de la tech et de l'écosystème financier et tertiaire local ont participé à cette conférence. Ils ont pu profiter des témoignages des dirigeants, venus partager leur expérience des marchés financiers. La région a connu quatre introductions en bourse sur les 12 derniers mois : HDF (Hydrogène de France) qui développe des infrastructures de productions d'électricité à partir d'hydrogène issu des énergies renouvelables éolienne et solaire ; le groupe Berkem, PME industrielle de la chimie ; Aelis Farma, une Biotech développant une nouvelle classe de médicaments pour le traitement de pathologie de cerveau ; Hunyvers, spécialiste du voyage itinérant et nomade.



GIRONDE LA PENTECÔTE EN CADILLAC CÔTES DE BORDEAUX DE RETOUR !

C'est le retour des Journées Portes Ouvertes en Cadillac ! Les 4 et 5 juin prochains, pour le week-end de la Pentecôte, 47 propriétés de l'appellation Cadillac Côtes de Bordeaux ouvriront leurs portes de 10 h à 19 h. Au programme : des moments de partage et de convivialité autour du vin et de la vigne, mais aussi des circuits de visites à travers l'appellation. Pour explorer les Cadillac Côtes de Bordeaux et leur riche patrimoine historique et culturel, plusieurs options seront déclinées : découverte des villages, visite insolite « de la terre au verre », et autres animations payantes telles que des visites guidées à réserver en ligne et sillonner les routes des vins.



BORDEAUX

PLACE AU FESTIVAL DE LA BIÈRE !

L'association BLIB (Bières Libres et Indépendantes à Bordeaux) organise du 1^{er} au 4 juin, la sixième édition du festival de la bière à Bordeaux et son agglomération. Le BLIB réunit une quarantaine de brasseurs artisanaux engagés lors d'une grande dégustation au H14, et programme diverses animations dans les bars et cavistes de la métropole ! Le déroulement : d'abord trois jours d'événements. Du 1^{er} au 3 juin, le festival met Bordeaux sous pression et propose plusieurs animations dans la ville. Le samedi 4 juin, de midi à 23 h 30, 50 brasseurs seront réunis au Hangar 14 afin de faire découvrir leurs breuvages complexes et subtils. Par ailleurs, les membres du BLIB ont caché 30 « tickets d'or » dans 15 lieux partenaires bordelais (brasseurs, cavistes, etc.). Ils sont à retrouver avant le 29 mai afin de pouvoir les échanger contre des places nominatives pour le Grand Final au Hangar 14.

GIRONDE LES BONS CONSEILS DES NOTAIRES

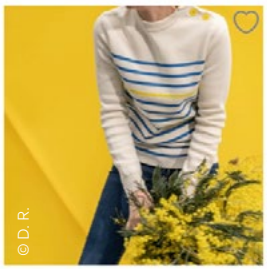

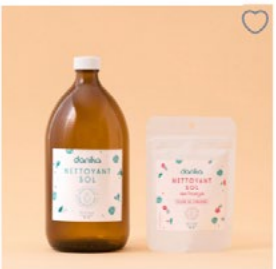

Qu'on se le dise : #conseilducoin s'affirme. Il s'agit d'un mouvement civique de conseil juridique gratuit et anonyme délivré par les notaires dans les cafés populaires. Le #conseilducoin a pour unique objectif de promouvoir l'accès au droit pour tous et partout en France. En sortant de leur cadre habituel, les notaires veulent casser les codes. Pourquoi ? Les notaires de la base ont constaté que les citoyens ne savaient pas que les notaires prodiguaient du conseil juridique gratuitement. « Les notaires sont présents au plus proche des citoyens et des élus locaux. Ils ont les clefs de la cité », comme ils le rappellent dans un communiqué. En Gironde, le prochain rendez-vous du #conseilducoin aura lieu samedi 4 juin au « Comptoir Mérignac » au 6, place Charles de Gaulle.



BORDEAUX

VIRAJ : VIVE LA MOBILITÉ DOUCE !

Viraj est une start-up, créée en mars dernier, qui propose aux entreprises bordelaises la mise en place de flottes électriques pour leurs salariés. Ces derniers sont mises à disposition des employés gratuitement pendant le premier mois afin de tester la solution. La start-up, située à l'Écosystème Darwin, collabore avec plusieurs PME et groupes bordelais et est également soutenue par la Mairie de Bordeaux et l'ADEME. Elle compte déjà 12 500 km parcourus par la flotte et 100 % des individus ayant testé l'assistance ont troqué la voiture pour le vélo. L'entreprise a pour objectif d'améliorer le pouvoir d'achat lors des trajets domicile-travail et de répondre à une réelle urgence économique. Elle entend convertir 20 000 salariés d'ici 3 ans à cette pratique.

 <p>© D. R.</p> <p>Le pull marin unisexe #4 – MARDI MATIN</p> <p>Vendu Par Mardi Matin</p> <p>Green Score: 100/100</p> <p>110.00€</p>	 <p>Dentifrice à croquer BIO – Crokifrice – fraise – PAOS</p> <p>Vendu Par PAOS</p> <p>Green Score: 100/100</p> <p>9.90€</p>	 <p>Lot Flacon nettoyant sol + nettoyant sol poudre – Danika</p> <p>Vendu Par Danika</p> <p>Green Score: 100/100</p> <p>17.90€</p>	 <p>Cookies framboise – Comme des Grands</p> <p>Vendu Par Comme Des Grands</p> <p>Green Score: 85/100</p> <p>3.90€ – 12.50€</p>
---	---	---	---

BORDEAUX

UNE NOUVELLE VISION DE LA DISTRIBUTION

La Bordelaise Pauline Ebel a lancé le 22 avril « en-mieux.fr » : une market place française et éco-responsable. La plateforme rassemble plus de 1 200 biens de consommation du quotidien 100 % transparents, sains et respectueux de l'environnement. Les marques, exclusivement françaises, sont sélectionnées sur leur impact sur la santé et l'environnement. Cette dernière se positionne comme une alternative aux circuits de distribution classiques où la sélection des produits est faite en amont pour garantir au consommateur la meilleure manière possible de consommer. Les critères de sélection reposent sur la composition, le lieu de fabrication, l'emballage et l'empreinte écologique. Le tout est réuni sur un seul et même site de vente en ligne afin de faciliter les achats au quotidien : courses alimentaires, shopping ou encore produit de beauté.

Sélection immobilière



Bureaux



BORDEAUX
Métropole



COGNITIK BORDEAUX EURATLANTIQUE À VENDRE

- 4 076 m² divisibles dès 180 m²
- Immeuble en cours de construction
- RT2012 – 30%

 Disponibilité : octobre 2022



EXCLUSIVITÉ

WOOD OFFICE PESSAC OIM BORDEAUX INNO CAMPUS À VENDRE / À LOUER

- 2 plateaux de 181 et 178 m² à louer
- 1 plateau de 364 m² à vendre
- Immeuble BEPOS

 Disponibilité : immédiate



Conseil en
**IMMOBILIER
d'AVENIR**

05 56 51 28 28 | bordeaux@tournymeyer.fr

Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX



CHÂTEAU D'ISSAN

EXPOSITION ESTIVALE

Voilà des propriétaires bordelais bien inspirés. Emmanuel et Virginie Cruse accueillent au château d'Issan à Margaux, du 16 juin au 25 juillet, l'artiste cubain Ricardo de Armas pour l'exposition de ses œuvres « Série DogmaLigne ». Qu'en est-il plus précisément ? L'exposition se compose de 17 œuvres, dont des dessins et des peintures en grand format, où la ligne droite constitue la base de structures et concepts hermétiques et figés. Des images stéréotypées, régénérées en structures concrètes évoquent le paysage, l'espace architectonique, une sorte de parallélisme formel entre l'architecture moderne et la peinture « Hard-Edge ». Dans ce processus interviennent deux composantes clés : l'inconscient révélateur et le raisonnement fonctionnel. Une fois né, le modèle premier évolue par le biais d'un artefact (un

appareil électrique) créé pour obtenir la reproduction de lignes et de couleurs avec une grande précision. Tout connaisseur ou néophyte sera sensible au travail de cet artiste né en 1976 à Cuba et installé à Bordeaux depuis 2015. D'autant plus que le contraste du travail de l'artiste avec le lieu d'exposition est tout à fait déroutant. Issan, troisième grand cru classé en 1855, est un château aux lignes épurées, entourées de douves en eaux que l'on traverse par un porche entouré de deux tours. Côté vin, dégustons le 2019, dernier millésime en bouteille : avec 70 % de cabernet-sauvignon et 30 % de merlot, il incarne le style Margaux par excellence. Finesse des tanins et gourmandise d'un fruit épicé. Le mettre en cave au moins cinq ans est une nécessité pour le laisser s'exprimer pleinement. Mais plus que le vin, avec cette exposition, vous atteindrez trois objectifs : l'architecture, le vin et l'art ! Qui dit mieux ?

Combien ? Autour de 60 euros.
Où ? Wineandco.com





M^e Claudino
RAZAFIKOANIMBOLANIVO

LES CESSIONS D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Dans un département fortement marqué par la présence de la vigne, tout notaire peut être amené un jour à instrumenter dans le cadre de la transmission d'une exploitation viticole. Il est question ici d'aborder la transmission dans le cadre d'une vente. Et plus particulièrement d'une vente d'un domaine viticole exploité sans enveloppe sociétaire. Afin d'être le plus complet possible, sans avoir la prétention d'être exhaustif en deux pages, nous aborderons différentes problématiques en fonction des multiples réglementations applicables à la matière.

Par M^e Claudino RAZAFIKOANIMBOLANIVO, notaire à Langon.

LA TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION VITICOLE SOUS LE SPECTRE DU DROIT IMMOBILIER.

À l'instar d'un particulier qui vend sa maison, le propriétaire exploitant agricole qui vend son exploitation est tenu à une obligation d'information, de plus en plus élargie, au profit de l'acquéreur afin de lui permettre de s'exonérer de la garantie des vices cachés. En effet, quand il s'agit de vendre une exploitation viticole, la cession porte souvent sur des parcelles de vigne en elles-mêmes mais peut également s'accompagner de la vente des bâtiments à usage d'habitation et/ou d'exploitation. Le notaire effectue les vérifications nécessaires afin de protéger efficacement les parties afin que la validité de son acte ne puisse être remise en cause (action intentée par l'acquéreur en diminution du prix de vente ou annulation de la vente). Il annexe à l'acte les rapports des différents diagnostics, qui ne seront que cités, car il s'agit là du droit commun à toutes cessions immobilières (art. L. 271-4, I du Code de la Construction et de l'Habitat) ; plomb, amiante, termites, DPE, assainissement, ERP, nuisances sonores, installations électriques, gaz et note sur les bases de données environnementales.

LA TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION VITICOLE SOUS LE SPECTRE DU DROIT RURAL.

BAIL :

Lorsque l'on est chargé de la vente d'une propriété agricole, avant toute chose, il faut connaître l'identité de la personne qui exploite les parcelles (et en vertu de quel titre). Le notaire vérifie s'il existe un contrat de bail ou non. En effet, le propriétaire des parcelles peut avoir décidé de faire exploiter ses parcelles par une autre personne (physique ou morale). Le notaire vérifie la validité de ce bail (attention car en droit rural le bail verbal est assez fréquent) ainsi qu'un certain nombre d'éléments (si le montant du fermage est conforme aux prescriptions énoncées par les arrêtés préfectoraux, si le bail bien qu'ayant existé est toujours en cours de validité, si le preneur en place est en règle au regard des autorisations administratives). Si le preneur en place exploite régulièrement les parcelles dont il s'agit, le notaire purgera son droit de préemption, sauf cas particulier (ex : l'acquéreur pressenti est lui-même parent du vendeur jusqu'au 4^e degré).

Le preneur, à qui l'on a notifié par LRAR les conditions de la vente, a deux mois pour se porter acquéreur. Le

○○○

défaut de réponse dans le délai vaut renonciation de sa part. Pour autant le code rural prévoit à son profit la possibilité de rester sur les lieux. Il s'agira pour l'acquéreur d'acheter une propriété exploitée par une autre personne qu'il ne pourra que très difficilement « mettre dehors ». C'est en cela que ce travail préalable est primordial car il pourrait s'agir là d'un élément déterminant de son consentement.

LA SAFER :

À côté de ce droit de préemption du fermier, il y a également le droit de préemption de la SAFER, qui ne cesse de se renforcer au fil des années et notamment depuis le 1^{er} janvier 2016. Toutes les transmissions à titre onéreux (vente, échange) doivent être communiquées à la SAFER compétente. Le notaire notifie (pour ordre ou pour simple information) à ladite SAFER les conditions de la cession en incluant l'identification exacte du bien, le prix, les conditions générales et les charges pouvant affecter le bien. En réalité, il s'agit purement et simplement d'une offre de vente, la notification doit donc être la plus complète possible. La SAFER dispose d'un délai de deux mois pour préemption ou non, partiellement ou totalement. À ces obligations légales, le notaire procède également à des contrôles notamment en vue de protéger l'acquéreur de l'exploitation viticole.

LE CONTRÔLE DES STRUCTURES :

Lorsque l'on est en charge d'une cession d'exploitation agricole, l'un des premiers réflexes est de s'interroger sur la nécessité d'obtenir ou non une autorisation d'exploiter. Si c'est le cas, une demande devra être faite par l'acquéreur et en son nom, avec l'aide du notaire si nécessaire, auprès de la Commission Départementale des Organisations Agricoles (CDOA) ou commission des structures, qui dispose dans la majorité des cas, de 4 mois pour délivrer la fameuse autorisation d'exploiter (sauf demande concurrente). Sauf hypothèse de vente intervenant dans le cadre d'une substitution SAFER (abordé ci-après), procédure d'obtention de l'autorisation d'exploiter spécifique.

Pour une parfaite information de l'acquéreur,
le vendeur doit produire le Casier Viticole Informatisé (CVI)

L'ÉTAT DE LA VIGNE :

Pour une parfaite information de l'acquéreur, le vendeur doit produire le Casier Viticole Informatisé (CVI). C'est un document officiel, établi annuellement par l'exploitant auprès des services des douanes. Les CVI sont la

carte d'identité du vignoble, indiquant pour chaque parcelle plantée, l'année de plantation, le cépage, l'appellation.

Des écarts (en toute bonne foi) peuvent être constatés entre la réalité du terrain et les déclarations au CVI. Les acquéreurs sont tenus d'effectuer un contrôle du contenu eux-mêmes ou par des organismes extérieurs spécialisés. Par la même occasion, l'acquéreur peut aussi vérifier la conformité du vignoble au regard du cahier des charges relativement à toutes les exigences de l'appellation concernée (les règles de densité, de cépage utilisable, de palissage...). Pour compléter ce contrôle, à la demande de l'acquéreur, le notaire recueille auprès de l'INAO, une attestation indiquant la situation de chaque parcelle au regard des zones d'appellation d'origine concernées.

LES OBLIGATIONS D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AU MONDE VITICOLE :

Afin d'éviter toutes tentatives d'annulation de la vente pour vices cachés, en plus des diagnostics dits de droit commun précédemment énoncés, un certain nombre de pièces et d'informations doivent être communiquées à l'acquéreur. Le vendeur informe l'acquéreur de toute la situation sanitaire du vignoble.

Certaines régions, dont la Nouvelle-Aquitaine, imposent par voie d'arrêté préfectoral, aux exploitants viticoles de procéder à des traitements contre certaines maladies ou épidémies qui touchent la vigne (Ex : la lutte contre la flavescence dorée). Il est d'usage de fournir les factures d'acquisition des produits de traitement contre la flavescence dorée.



Comme indiqué précédemment, la vente de propriété viticole emporte parfois la vente des bâtiments à usage de chais et de cuiviers. À ce titre, le vendeur informe l'acquéreur des problèmes de pollution dont il aurait été victime auparavant. Il transmet les rapports établis par les laboratoires ayant pu entraîner des difficultés d'obtention des labels en cas de pollution du vin. Si tel est le cas, il est nécessaire de procéder à une décontamination du chai qui peut être très coûteuse.

Ainsi et toujours dans l'objectif de faire contracter l'acquéreur en connaissance de cause, il est préconisé de fournir un devis pour la réalisation de ladite décontamination. En l'absence de tout problème connu du vendeur, la prudence impose de faire réaliser un contrôle des pollutions atmosphériques. Sans rentrer dans le côté technique de la question du traitement des effluents viticoles, dans le cadre d'une vente d'exploitation viticole, aucun contrôle n'est obligatoire. Pour autant, afin d'éviter tout contentieux futur en la matière, le vendeur doit informer l'acquéreur de l'existence d'installations de récupérations et de lui fournir un contrôle du traitement des effluents viticoles. Le cas échéant, il faudra fournir le contrat d'adhésion à une CUMA pour la collecte et le traitement des effluents viticoles (chais et eau de lavage).

Ces différentes informations sont utiles pour sécuriser la vente, mais également pour permettre aux parties de déterminer la juste valeur de la cession.

Vendeur et acquéreur doivent se mettre d'accord sur le volume de stock (bouteilles ou vrac) cédé

Pendant la fixation du prix dépend d'autres éléments importants, notamment la valorisation du stock vendu (y joindre un inventaire qualitatif et quantitatif). À ce titre, vendeur et acquéreur doivent se mettre d'accord sur le volume de stock (bouteilles ou vrac) cédé, sans les VCI qui sont non cessibles. Ces stocks peuvent faire l'objet de garantie appelée warrant. Une demande auprès du Tribunal sera faite pour connaître la situation des stocks concernés relativement à l'existence ou non de warrant. Si certains stocks ne sont pas vendus, il faut prévoir un délai supplémentaire pour le vendeur pour libérer les lieux, (souvent très volumineux, pour des questions de responsabilité en matière de garde de la chose). Toujours concernant la valeur marchande de la cession, les parties doivent être fixées dès le début des discussions, si c'est le vendeur/exploitant ou l'acquéreur qui aura à sa charge les travaux de cultures de la vigne entre la signature du compromis de vente et la signa-



ture définitive. La vente d'une propriété agricole peut s'étaler sur plusieurs mois (les règles liées aux avances aux cultures de la campagne en cours et fixer les modalités de paiement, en ce compris le prix de vente global ou en supplément).

LA TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION VITICOLE SOUS LE SPECTRE DU DROIT DES ENTREPRISES :

La liste du matériel : Lorsque l'on vend une exploitation viticole, la cession concerne souvent l'universalité de l'entreprise. Il faut obtenir une désignation détaillée du matériel vendu avec sa valorisation article par article (pour des raisons de taxation notamment) ; l'ensemble du matériel agricole (pulvérisateur, désherbeuse...), qui devra faire l'objet d'un diagnostic de conformité. Une copie des cartes grises de chaque véhicule roulant ainsi que les certificats de non gages et contrôles techniques doit être fournie.

LES MARQUES :

Le premier contrôle consiste à vérifier la validité actuelle des marques cédées notamment au moyen d'un contrôle des justificatifs de dépôt auprès de l'INPI (le cas échéant, joindre le certificat d'enregistrement à la Fédération des Grands Vins). Il peut arriver qu'un second nom de château fasse partie de la cession. Dans ce cas particulier, pour être utilisable, il faut se référer aux prescriptions d'un décret du 4 mai 2012 qui impose que cela soit le résultat d'une réunion de plusieurs exploitations à défaut d'avoir acquis une notoriété avant 1983 (sinon non utilisable).

Le droit du travail :

Lors d'une cession d'exploitation viticole, la reprise du personnel est souvent questionnée. En effet, pour rappel, l'article L.1224-1 du Code du travail dispose que « Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ». Le vendeur fournit les copies des contrats de travail (et avenants) de tous les salariés, les copies des trois derniers bulletins de salaires, afin de permettre aux parties de savoir comment seront traités les congés payés, les indemnités de ruptures conventionnelles éventuelles, les arrêts maladies...).

LE FICHER CLIENT :

Dans le cadre d'une cession d'exploitation viticole, le contrôle du fichier client du vendeur est primordial. Celui-ci permet à l'acquéreur de se projeter dans l'analyse des techniques de commercialisation future de sa production.

LES CONTRATS DE DISTRIBUTION :

Contrairement aux contrats de travail, les accords conclus entre le vendeur et un tiers (engagement auprès d'une cave coopérative, d'un enseigne de grande distribution, d'un négociant, ou d'un commerçant au sens générique du terme) peuvent être marqués d'un intuitu personae important. Auquel cas, le transfert du bénéfice de ces contrats n'est pas automatique au profit de l'acquéreur. Il faut aussi souligner que l'acquéreur peut ne pas souhaiter poursuivre ses engagements. Le notaire vérifie les stipulations du contrat en la matière, afin de maîtriser les formalités à effectuer auprès dudit tiers en vue de résilier ledit contrat ou de le faire continuer au profit de l'acquéreur.

LES CONTRATS DE FOURNITURE ET ABBONNEMENT :

Dans le prolongement du précédent contrôle, tous les contrats doivent être minutieusement examinés afin d'informer l'acquéreur de l'opportunité de les poursuivre. Il s'agit des contrats de fourniture de produits type phytosanitaires, d'assurances, d'électricité, de gaz, contrat de service de maintenance informatique, de télésurveillance, de sécurité incendie et entretien des extincteurs, de comptabilité...

LA TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION VITICOLE SOUS LE SPECTRE DU DROIT FISCAL :

Les ventes de biens agricoles ne dérogent normalement pas aux règles de droit commun et sont soumises à un impôt de mutation fixé à ce jour à 5.80665 %, auquel se rajoute une contribution de sécurité immobilière fixée à 0.10 % pour la publication de l'acte au service de la publicité foncière. On parle ici de pourcentage au regard du prix de vente global, car l'administration fiscale considère que tant le foncier que le matériel d'exploitation sont des immeubles soit par nature soit par destination. Toutefois, le droit rural a prévu quelques exceptions qui permettent à l'acquéreur de bénéficier d'un régime fiscal plus favorable. Notamment lorsque l'acquéreur (ou certains membres de sa famille), au moment de l'acquisition, est preneur depuis au moins deux ans. En échange de ce régime de faveur, l'acquéreur s'engage à conserver le bien au moins pendant 5 ans.

Il existe une autre façon d'acquérir, en intégrant la SAFER dans la boucle d'acquisition. Le code général des impôts offre la possibilité à l'acquéreur de ne payer qu'un droit fixe s'élevant à 125 €. À l'instar du précédent régime de faveur, l'acquéreur respecte ses engagements ainsi qu'un cahier des charges précis et règle une commission à la SAFER. Dans la majorité des cas, pour les ventes entre professionnels, il ne faut pas omettre d'aborder les problématiques liées au traitement de la TVA, des plus-values qu'elles soient professionnelles ou qu'elles relèvent des PV d'huissiers.



© Shutterstock

ACCROS AUX SÉRIES !

La vie en série, un modèle qui nous emballé ! C'est une comédie humaine de notre temps qui signifie bien des choses de nous. Et vous, êtes-vous plutôt *En thérapie* ou *Élite* ?

Par Marie-Pierre BORDE,
médiateur conventionnel et judiciaire
Inscrite auprès des Cours d'appel de Bordeaux et d'Agen

Deux principales plateformes de streaming se partagent le marché des séries. Notre engouement pour les séries s'affirme de plus en plus. La période de crise sanitaire et de crise internationale que nous traversons, nous oriente vers un chacun chez soi et contribue largement à développer son attrait. 3 h 30 ! C'est la durée moyenne passée par jour par Français devant des programmes télévisés, séries incluses. Longtemps l'apanage des Américains qui produisaient des « soaps » comme *Dallas*, *La Petite Maison dans la prairie* ou *Starsky et Hutch*, *Serpico*, *Hill Street Blues*, *Alerte à Malibu*, *Beverly Hills*... Et tant d'autres.

CRIMES, SURVIE, POUVOIR

La série s'est transformée. Elle s'est émancipée, aussi bien sur les formats que sur les styles ou les thèmes. La liste des séries est devenue très longue. Des exemples parmi celles qui cartonnent aujourd'hui : *The First Lady*, *Sex Education*, *Archive 81*, *Stranger Things*, *The Witcher*, *Startup*, *La Cité invisible*, *Tribes of Europa*, *Inventing Anna*... Sans compter les succès de *Sopranos*, *Breaking Bad*, *Six Feet Under*, *The Wire*, *Attack on Titan*, *Le Bureau des légendes*, *Mad Men* et des dizaines d'autres. Affaires de police, affaires de fiction, peuples en danger, survie en milieu hostile, et un peu de sexe mais pas trop. Le slogan « Sex, Drug, Rock'n'roll » bat un peu de l'aile. C'est plutôt crimes, survie, pouvoir. Les séries politiques se multiplient.

UNE SÉRIE DOIT NOUS EMBARQUER

Chacun de nous est devenu adepte d'une série qu'il peut défendre et argumenter avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme. Nous savons décrire ce qui nous plaît et nous passionne dans l'une, ce que nous n'aimons pas du tout dans une autre. Nos choix sont clairs. Une série doit nous embarquer. Certains aiment regarder une série en live, c'est-à-dire qu'ils vont la regarder dans la temporalité de sa parution. Il s'agit souvent de la parution d'un épisode chaque semaine. Ceux-là savent attendre la semaine suivante pour découvrir la suite de l'histoire. D'autres, qui





MARIE-PIERRE
BORDE

○○○

supportent moins la frustration, les consomment en mode différé, selon leur temporalité à eux. Ceux-là souvent peuvent regarder un, deux, voire trois, et puis allez, quatre épisodes d'affilée, sombrant dans le sommeil à 2 ou 3 h du mat ! Dans nos conversations, chacun trouve rapidement son camp et ses semblables.

LA CULTURE NIPPONE EST ARRIVÉE

Parmi ces séries, certaines sont issues d'œuvres littéraires, comme *Attack on Titan* issue d'un manga japonais ou *La Servante écarlate* issue du livre éponyme de Margaret Atwood. Avec les séries, nos horizons culturels se sont élargis, notamment vers la culture nippone et coréenne. Si les décennies 1980-2000 ont été caractérisées par une américanisation de notre société, les années 1990-2010 ont vu arriver la culture nippone, par l'image et l'alimentation. *Dragon Ball*, Nintendo et sushis déboulent au pays d'Astérix !

La **série est une fiction certes**, mais c'est bel et bien un réel investissement affectif



Regarder une série s'est **injecter un peu d'éternité dans notre quotidien** et dans ses cycles

ALORS POURQUOI REGARDONS-NOUS UNE SÉRIE ?

La série est une comédie humaine de notre temps, accessible à chacun. Nous y plongeons, nous nous demandons comment nous aurions fait à la place du personnage principal qui accompagne une partie de notre vie et de notre histoire. Nous grandissons, vieillissons avec une série. Chaque épisode nous apporte un peu plus d'informations sur ce personnage. Notre addiction se construit autour de l'intimité qui se crée avec lui.

C'est une fiction certes, mais c'est bel et bien un réel investissement affectif. Nous voulons en savoir plus. Que les mondes qui sont décrits dans les séries soient complexes n'empêche nullement notre identification. Le personnage prend chair. Il vit et il nous tient en haleine. Avec le nombre de postes numériques par famille, il n'est plus question de suivre ces séries en famille. Chacun a son menu, mais le principe est le même.

Umberto Eco disait que « la série répond au besoin infantile d'entendre encore et toujours la même histoire, d'être consolé par le retour de l'identique sous des déguisements superficiels ». La série se déroule selon un mode narratif bien huilé. Nous y voyons des choses que nous attendons, mais pas seulement. Il nous faut aussi être surpris.

La série est une affaire de répétition dans laquelle se crée un lien entre la temporalité du personnage et celle du spectateur. **Regarder une série s'est injecter un peu d'éternité dans notre quotidien et dans ses cycles.** La série, par ses saisons et par ses épisodes, rythme la vie du spectateur. Elle lui permet d'écouter un récit et un discours dans lequel le spectateur choisit librement de s'inscrire. Tout s'y répète de façon nouvelle, et la vie devient un roman à rebondissements permanents.

Regarder une série c'est voir sans être vu, c'est en savoir plus sans passer par la case « prendre son ticket ». La série *En thérapie* est regardée par des millions de spectateurs. Parmi eux, certains oseront pousser la porte d'un psy, dans leur vraie vie.



LES ECHOS EN RÉGION

DORDOGNE CONCOURS « C'EST QUI LE BOSS ? »

Dans le cadre de la quinzaine de la création d'entreprise organisée par la Région, la Chambre de Métiers Nouvelle-Aquitaine - Dordogne lance un appel aux porteurs de projets. Jusqu'au 15 juillet, un formulaire d'inscription sur www.artisanat24.com, ou au siège de la CMA marque le début d'un parcours qui suit avec une prise en charge par un expert de la chambre pour préparer et aider le candidat à monter son dossier, puis se présenter à un jury d'experts composé de banquiers, d'assureurs, de journaliste, d'élus... Il faudra les convaincre de la viabilité du projet et, surtout, s'imposer comme le meilleur. Les candidats seront aussi jugés sur leurs compétences commerciales, indispensables pour réussir. Le lauréat de « C'est qui le Boss ? », qui recevra son prix lors du mois de la Transmission Création Reprise, en novembre, recevra un chèque de 500 euros et bénéficiera d'une formation de 5 jours consacrée à la gestion d'entreprise. Pour participer, le projet doit se concrétiser dans le courant du 1^{er} trimestre 2023 au plus tard, avec un financement minimal de 5 000 euros.



LOT-ET- GARONNE LES FEMMES À L'HONNEUR

Le 22 mai, la Ville de Villeneuve-sur-Lot a proposé

un tout nouvel événement mettant à l'honneur les savoir-faire féminins qu'ils soient professionnels ou amateurs : « Maestrias, femmes inspirées, femmes inspirantes ». Cette manifestation s'est tenue, rue des Cieutat. L'idée de cet événement est née au sein du Point Jeunes. Situé en cœur de bastide, dans le quartier prioritaire, accueillant et échangeant avec un public très divers, ses animateurs sont en contact régulier avec un grand nombre de personnes, et notamment des femmes, ayant un savoir-faire qui mérite d'être valorisé. La manifestation avait donc pour objectif de mettre en lumière la créativité et l'envie d'entreprendre de femmes, leurs nombreux talents dans des domaines très divers, par le biais de stands d'exposition, d'animations, de démonstrations et de performances. Pour organiser la manifestation, un appel à candidatures avait été lancé en début d'année auprès des femmes villeneuvoises, mais pas uniquement, qu'elles soient passionnées, artistes, amateurs ou professionnelles dans leurs disciplines, afin qu'elles viennent faire découvrir et partager leurs talents.



DORDOGNE MARCHÉ DES TISSERANDS DE VARAIGNES

Le 41^e marché des tisserands et créateurs textiles se déroulera les 5 et 6 juin, week-end de Pentecôte, au château de Varaignes : c'est l'un des rares marchés en France dans cette spécialité et un public averti s'y retrouve pour échanger et observer les évolutions. Les diverses techniques en lien avec le textile y sont représentées : tissage (lin, chanvre, laine, mohair, coton, liette...), feutrage, tricotage, teinture, chapellerie... 33 professionnels textiles animeront des démonstrations : dentelle aux fuseaux, tissage baltique à sangle dorsale, tissage ikat. La chiffonnière Cécile Pouget (La Nippe Caméléone) proposera un atelier tout public, gratuit et ludique. Le château de Varaignes ouvrira la visite du Musée du Tisserand et de la Charentaise, animée par le CPIE et le site de « Lud'eau Vive » montrera le patrimoine hydraulique et les plantes sauvages lors de balades au fil de l'eau. En appui des démonstrations de savoir-faire, des œuvres seront exposées sur le thème « Reprises... reprises ».



LOT-ET-GARONNE UN CONCOURS DE L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE

L'Agglomération d'Agén et le Cluster Eau & Climat ont créé le concours Créa'tag il y a 6 ans afin de promouvoir des porteurs de projets innovants autour des thématiques environnementales. Ce concours est ouvert aux particuliers et étudiants en phase de maturation de leur idée, créateurs d'entreprises, entreprises existantes et associations souhaitant développer une innovation relevant aussi bien de l'économie classique que de l'économie sociale et solidaire. Les porteurs de projets auront vocation à intégrer l'écosystème entrepreneurial mis en place en Lot-et-Garonne et plus particulièrement par l'Agglomération d'Agén autour du Technopole Agén Garonne, avec le soutien et la participation des partenaires et adhérents du Cluster et du tissu économique local. Les 4 thèmes de cette édition sont les suivants : la gestion de la ressource en eau, l'agriculture de précision, la climatisation durable des villes et des zones d'activités économiques et l'économie verte. Les potentiels candidats ont jusqu'au 16 septembre pour déposer leurs dossiers. 5 lauréats se verront décernés des prix allant jusqu'à 15 000€ pour le premier. Détails : www.eau-climat.com



BISCAÏA LA TONG LANDAISE

Les nouvelles slaps Biscaïa sont fabriquées à Biscarrosse dans un mélange de matériaux plastiques classiques, de pneus recyclés et de liège de Soustons.

Par Julie DUCOURAU

Dans son petit atelier derrière sa maison près des Grands Lacs, Matthieu Duval travaille en musique, du reggae ce jour-là. Voilà deux ans qu'il s'est mis en tête de fabriquer ses propres tongs. En évoquant avec des amis leurs envies communes de travail en lien avec la vie locale, ce géophysicien spécialisé dans la recherche et l'exploitation pétrolière à Parentis, lance : « On n'a qu'à faire des tongs, on va faire des Biscaïanas ! ». « Ça nous a fait rire les Havaïanas de Biscarrosse, et c'est parti comme ça », se souvient-il même si, au final, il est le seul à se lancer dans l'aventure.

AMÉLIORATION CONTINUE DE PRODUCTION

« L'idée c'est facile, la réaliser, c'est plus compliqué ! ». Matthieu Duval investit alors dans une petite presse de mécano, achète au Brésil où il a un temps vécu, des emporte-pièces en forme de tongs. Depuis, il les fait fabriquer en Isère « pour une meilleure qualité ». Pour présenter ses créations, il façonne un petit cintre en carton, en recyclant des emballages de bières, une façon de « mettre un peu d'écoresponsabilité là-dedans »,



comme avec les matériaux qu'il utilise. Ses premiers modèles, commercialisés au printemps 2021, sont en caoutchouc à base de pneus recyclés en France pour la couche d'usure, qui lui arrivent par plaques d'un mètre sur deux d'une société spécialisée dans les revêtements de sol. Bleue ou noire, la semelle de confort est, elle, en EVA, une sorte de plastique classique de l'industrie de la tong, acheté en Espagne. Sa Biscaïa liège est un modèle à triple couche, pneu recyclé dessous, liège d'un fabricant de Soustons au milieu et EVA dessus. Sur sa Biscaïa light, toute simple, juste une couche d'EVA incluant 15 % de poudre de liège recyclé.

TONGS EN FOURRURE MOTIFS VACHE, ZÈBRE OU LÉOPARD

« Pour le délire », Matthieu Duval a même créé des tongs en fourrure, motifs vache, zèbre ou léopard blanc... « J'avais demandé une place au marché de



DES MODÈLES PERSONNALISABLES

Grâce à l'achat d'un nouveau laser, Matthieu Duval peut personnaliser les tongs qu'il fabrique, d'un logo, d'un dessin ou d'un message. Une bonne idée pour des événements type anniversaires et des cadeaux d'entreprise. Il en a même gravé certaines de la mention « si vous me trouvez, 06... », pour des tongs imperdables !

Noël, ça a fait un carton ! ». Les gens les utilisent en chaussons à la maison.

Conscient que son produit est loin d'être parfait côté environnemental – les sangles sont par exemple toujours importées du Brésil –, Biscaïa reverse 1 % de son chiffre d'affaires à l'association locale Zéro déchet des Grands Lacs. « On est dans un processus d'amélioration continue de la production », plaide-t-il, satisfait de ses 1 200 paires de tongs locales vendues l'an passé.

Pas question en tout cas de se mettre la pression. « En auto-entreprise, le projet fonctionne bien. Plein de gens font l'erreur de perdre du temps et de l'argent dans les statuts de la société, l'ouverture d'une boutique... et oublient de se concentrer sur le produit lui-même », pense celui qui a développé sa société suite à un licenciement dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi de son entreprise. « Je n'ai pas fait tout comme on me l'a conseillé et c'est comme ça que ça marche, en gardant l'esprit de liberté », dit-il, comptant poursuivre une activité d'ingénieur-consultant. Aucun business plan à cinq ans dans ses cartons donc. Lui voit « cette aventure comme un chemin » et, comme lui a soufflé une amie : « En tongs, la route est longue... »

LA RESTAURATION COLLECTIVE AUTREMENT

Manger Bio Sud-Ouest, la plateforme logistique lot-et-garonnaise, connaît une croissance soutenue qui lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité et ambition.

Par Jonathan BITEAU

Manger Bio Sud-Ouest est un projet collectif à but non lucratif qui a été concrétisé afin de répondre aux besoins de la restauration collective en produits bios et locaux. La Cabso (coopérative d'agriculteurs biologiques du Sud-Ouest), à l'origine de sa création, a souhaité construire un outil coopératif de distribution

alimentaire qui appartient aux producteurs et aux partenaires adhérents et sociétaires de la structure. « Notre objectif est d'avoir une utilité sociale et un fort impact sur le territoire tout en permettant de rendre accessibles des produits bios et locaux », nous confie le directeur, Benjamin Labelle. Les clients visés sont les structures de restauration collective qui peuvent aller de la micro-crèche de village à la cuisine centrale de Bordeaux qui prépare chaque jour 25 000 couverts pour les écoliers métropolitains avec des fruits et légumes provenant de Manger Bio Sud-Ouest.

DIMINUTION DES EMBALLAGES

Ce rôle d'intermédiaire entre producteurs et consommateurs se double d'un travail éthique sur la diminution des emballages, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évolution des comportements alimentaires. 45 producteurs alimentent aujourd'hui une plateforme pour 60 % de son offre, le reste étant fourni en partenariat avec la Biocoop voisine. Avec une croissance soutenue, qui n'a pas été affectée par la crise sanitaire (voir chiffres ci-dessous), Manger Bio Sud-Ouest nourrit de nombreux projets pour l'avenir : « Nous participons à un projet fluvial, « la Garonne fertile », qui achemine des denrées par le fleuve jusqu'à Bordeaux, en octobre prochain. On souhaite également travailler sur le bas carbone et le dernier kilomètre de livraison qui est le plus polluant », explique le directeur. Enfin, Manger Bio Sud Ouest s'intéresse également à la création d'épicerie solidaire et de commerce de vrac. Un développement tous azimuts qui n'oublie pas les valeurs fondamentales de la coopérative avec un slogan aussi simple qu'efficace : « Croquez local ».

MANGER BIO SUD-OUEST EN CHIFFRES

2011 : création de Manger Bio Sud-Ouest d'abord sous forme associative puis transformation en Société collective d'intérêt collectif (SCIC)

8 salariés et de nouveaux recrutements en cours

5 000 livraisons par an dans 7 départements

2019 : déménagement sur la nouvelle plateforme à Damazan et atteinte du 1^{er} million d'euros de CA

78 % de croissance en 2021, malgré le Covid, et prévision de 60 % en 2022

4,4 millions de chiffres d'affaires en 2022, objectif de 10 millions à 3 ans



© MBSO



© MBSO



NEUFONT ÉTANG FERMÉ POUR LA BONNE CAUSE

L'étang de Neufont, près de Vergt, géré par le Grand Périgueux, connaît d'importants travaux pour valoriser le potentiel de cet équipement de loisirs et de tourisme.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

L'étang de Neufont, près de Vergt, sera donc fermé au public cet été et interdit depuis lundi 16 mai afin de garantir la sécurité de tous. Démarré en mars 2021 à la demande de l'État, le chantier de confortement de la digue est achevé : cette reconstruction, qui a nécessité une vidange de l'étang, est une étape indispensable pour préserver l'étang. Des diagnostics complémentaires sur le barrage ont permis d'affiner les études et de révéler des contraintes supplémentaires : remplacement des organes de vidange, défaut de portance du sous-sol au pied du barrage, évacuation de 7 500 m³ de vase... La remise en eau a débuté en avril et devrait durer trois mois, pour contrôler la mise en charge de l'ouvrage sur la durée. 1 million d'euros est consacré à tous ces travaux. La prochaine étape, dès cet été et pour 500 000 euros de plus, porte sur la mise aux normes du réseau et du système de traitement des eaux usées pour s'adapter avec l'occupation du site.

10 TENTES LODGES

Côté camping, d'importants investissements seront lancés par le Grand Périgueux en septembre pour améliorer l'accueil dans ce lieu unique : remise aux normes des équipements communs, réorganisation des emplacements et nouveaux mobil-homes. En plus de cette réhabilitation s'ajouteront dix tentes lodges, en plus des

quatre déjà expérimentées depuis 2020, et dix autres emplacements sont en préparation pour un agrandissement prévoyant jusqu'à 24 nouveaux hébergements. Le camping rouvrira en avril 2023, après les travaux estimés à 1,7 millions d'euros. Cet équipement, qui accueille en moyenne 2 000 vacanciers par saison, avec un taux

Le camping rouvrira en avril 2023 après les travaux estimés à **1,7 million d'euros**

d'occupation de 80 %, était resté ouvert l'an passé pendant la phase de travaux sur l'étang et la digue... avec une baisse de fréquentation de 60 %. Restera à mener deux autres phases d'aménagement, jusqu'à fin 2023. La construction de la nouvelle guinguette, indispensable à la convivialité du lieu, et l'aménagement de la base de loisirs. Les habitants, touristes et usagers sont invités jusqu'en juin à partager leurs idées sur www.grandperigueux.fr/une-idee-pour-neufont. Le projet sera ensuite arrêté et les études lancées pour une réalisation des aménagements en 2023.

CROISSANCE FORT MODESTE ATTENDUE

Ménages qui s'inquiètent, inflation, climat des affaires qui résiste... Sur fond d'incertitudes multiples, l'Insee prévoit une croissance très modeste (+ 0,25 %), au deuxième trimestre 2022.

Par Anne DAUBREE

Incertitudes. Le 9 mai, lors d'une conférence de presse en ligne, l'Insee présentait son point de conjoncture consacré aux prévisions pour le deuxième trimestre 2022 et aux résultats du premier. Celui-ci a vu le PIB rester stable. Une « demie surprise », commente Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee. Car si le scénario prévu était bien celui d'une baisse de la consommation et du PIB, « la hausse des prix a conduit à un recul plus marqué qu'anticipé de la consommation des ménages, de l'ordre de 1,7 %, et égale-



« La hausse des prix a conduit à un recul plus marqué qu'anticipé de la **consommation des ménages**, de l'ordre de 1,7 % »



© Shutterstock

ment de certains services », précise Julien Pouget. L'Insee constate des variations importantes d'activité selon les branches.

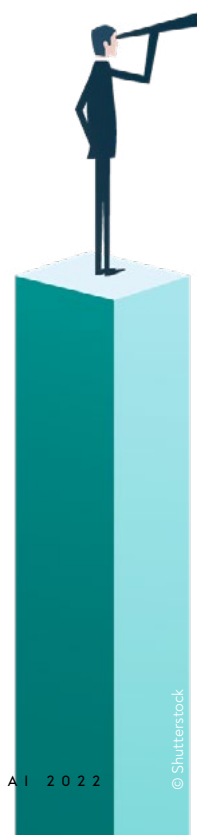
Ainsi, l'hébergement-restauration a connu une baisse marquée en janvier – inférieure, toutefois, à celles des confinements – suivie d'un rebond tout aussi net en février. « L'automobile reste marquée par les tensions d'approvisionnement qui pré-existaient à la guerre, mais que celle-ci a renforcées, ainsi que la stratégie « zéro Covid » de la Chine », note l'économiste. En mars 2022, la production demeure inférieure d'un tiers par rapport au niveau d'avant pandémie. A contrario, les services informatiques ont poursuivi une trajectoire haussière, notamment liée aux investissements des entreprises dans le numérique. À l'origine de ces résultats, réside la « conjonction des deux chocs », rappelle Julien Pouget : celui sanitaire, moins aigu qu'en 2021 mais qui a marqué le mois de janvier, et celui de la guerre et des soubresauts géopolitiques qu'elle engendre.

MÉNAGES INQUIETS, ENTREPRENEURS QUI RÉSISTENT

Fruit de ces tensions, l'inflation déjà installée, devrait subsister au deuxième trimestre : l'Insee prévoit un taux qui pourrait varier entre 5 et 5,5 % en juin, en glissement annuel. Sans le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité et la remise à la pompe, le taux atteindrait 7 %, dès le mois de mai. De manière inégale, l'inflation touche déjà de nombreux secteurs, mais son évolution reste soumise à plusieurs aléas : les incertitudes qui pèsent sur les cours des matières premières et de l'énergie et aussi, la vitesse de transmission de ces coûts aux prix à la production et à la consommation. Autre prévision inquiétante, la baisse du pouvoir d'achat observée ce premier trimestre 2022 (de l'ordre de -1,5 % par rapport au dernier trimestre 2021) pourrait se poursuivre au deuxième trimestre, même si de manière atténuée.

BON CLIMAT DES AFFAIRES

Quant aux prévisions de l'activité économique, mitigées, elles prolongent les tendances différenciées observées au premier trimestre. « En France, comme dans le reste de la zone euro, on assiste à une très nette baisse de la confiance des ménages », alerte Julien Pouget. L'indicateur « opportunité de faire des achats importantes » qui avait chuté avec les Gilets jaunes et les confinements, dégringole à nouveau. A contrario, côté entreprises, avec des différences selon les secteurs, « le climat des affaires résiste plutôt bien », remarque l'économiste. Au total, au deuxième trimestre, le PIB n'augmenterait donc que très modestement (+¼ %). Et l'acquis de croissance, en moyenne annuelle, pour 2022 s'élèverait à + 2,6 % à mi-année, après + 7 % en 2021, prévoit l'Insee. Mais la liste des incertitudes et risques potentiels reste longue, qui pourrait amener à réviser ces prévisions : effets de la baisse de confiance des ménages, conséquences des tensions et difficultés internationales (prix de l'énergie, guerre, stratégie zéro Covid de la Chine, incertitude quant au durcissement de la politique monétaire américaine...).



© Shutterstock

BORE-OUT « REDONNER PLAISIR AU

Adrien Fender, senior manager au sein du cabinet Stimulus, spécialisé en santé psychologique au travail et politiques de qualité de vie au travail (QVT), évoque le bore-out, syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui, vécu par les salariés.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

Comment définit-on le bore-out ?

Adrien Fender : « Le syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui, appelé « bore-out », est de mieux en mieux caractérisé. Il consiste en une souffrance, un ennui, un manque d'intérêt dans le travail, soit parce que celui-ci manque d'intérêt, soit parce qu'il est répétitif dans la durée, soit parce que le salarié l'exerce depuis trop longtemps. Les personnes ont un travail qui ne remplit pas l'intégralité de leur plan de travail ou ne les intéresse pas. Les conditions pour ressentir du plaisir dans le travail ne sont alors pas réunies. Or, le plaisir dans le quotidien du travail est l'un des moteurs les plus importants pour se motiver et se mobiliser. »

Plus précisément, quels sont les symptômes ?

A. F. : « Le bore-out se manifeste par une perte d'intérêt, d'appétence, de saveur dans le travail, mais également par le sentiment d'être inutile et de la fatigue. Il y a un délicat équilibre entre le niveau de maîtrise de son travail et le niveau

de challenge et d'enjeu nécessaire pour l'exercer. Quand la maîtrise n'est pas assez forte, le salarié est surexposé ; si elle est en revanche trop forte, il est sous exposé, mais le challenge n'est plus là. Ce qui ne veut pas forcément dire que toutes les personnes qui sont en situation de grande maîtrise risquent le bore-out, car certains s'en accommodent très bien. »

Avez-vous des exemples que vous avez rencontrés sur le terrain ?

A. F. : « Je suis intervenu dans une grande entreprise où un groupe de quatre salariés au sein d'une équipe souffraient apparemment d'une forme de bore-out. Ils travaillaient très peu et échangeaient peu avec les autres salariés de l'entreprise. Dans cette situation paradoxale, ils ressentaient de vrais symptômes

de fatigue, l'ennui les épuisait littéralement. Pour remplir leurs journées, ils se sont mis, petit à petit, à construire des conflits au sein de l'équipe. A contrario, cette situation pourrait engendrer des effets positifs, comme du soutien entre les salariés. Autre scénario rencontré au sein du service comptabilité d'une usine : les collaborateurs, qui faisaient le même travail depuis 20 ans avec un métier qui ne changeait pas souffraient de ce que l'on pourrait qualifier de bore-out. »

Que peuvent mettre en place les managers pour éviter le bore-out des salariés ?

A. F. : « Le rôle des managers est primordial pour prévenir, encadrer et aider les personnes souffrant de bore-out, mais également de brown-out et de burn-out. Il faut identifier et accompagner les salariés qui sont touchés. L'enjeu pour les managers est de leur redonner du plaisir au travail. Il faut donc faire la chasse aux sources de plaisir et identifier des sources de variété et de diversité quand il n'y en a pas. Pour le cas cité des comptables de l'usine, nous avons, par exemple, imaginé de faire tourner les postes, chaque trimestre ou semestre.

« Le rôle des managers est primordial pour aider les personnes souffrant de bore-out »

DU TRAVAIL



Cette alternance, cette polyvalence peut avoir pour effet de réduire le bore-out. »

Quelles sont les difficultés à organiser ces changements ?

A. F. : « Il n'est pas toujours possible de le faire. Tout apparaît plus compliqué pour ces salariés qui sont dans un état émotionnel difficile et la peur du changement est parfois plus forte que la pénibilité à rester dans le même état. L'effort consistant à changer pouvant être perçu comme supérieur à celui nécessaire pour rester en statu quo. Les salariés doivent être prêts à le faire et avoir assez d'énergie. Il faut les aider à se projeter sur les mois à venir et évaluer avec eux les risques du changement. Mieux vaut y aller en douceur, par étapes, passer par des tests pour qu'ils y prennent goût : par exemple, commencer par une journée de travail avec sa collègue et envisager, ensuite, de faire tourner les postes. C'est ce que l'on appelle de « l'exposition progressive ».

Quelle est la différence entre le bore-out et le brown-out ou le burn-out ?

A. F. : « On est sur un glissement sémantique, sans qu'il y ait toutefois une réalité scientifique ou médicale en face de cette réalité. Le burn-out, c'est le mal du siècle. Non reconnu comme une maladie professionnelle, c'est une dépression dans le contexte professionnel, l'OMS (Organisation mondiale de

la santé) l'ayant inclus comme un contexte dans lequel des troubles psychologiques peuvent apparaître. Il se définit par trois symptômes : la personne est épuisée émotionnellement, elle ne se sent plus à la hauteur et ne voit plus que des obstacles, et non des challenges ou des opportunités, et enfin, elle se détache socialement. Les personnes les plus à risque étant celles qui sont le plus investies dans leur travail et qui ont vécu un manque de reconnaissance qui les a déçues. Cela fait opposition au bore-out. Le brown-out consiste en une perte de sens au travail, d'un manque de compréhension du pourquoi de leur mission et d'une absence de mise en perspective de leurs tâches qui peuvent éventuellement créer du désengagement. Soit parce que le collaborateur se sent inefficace, inutile à la société et que ce qu'il fait ne sert à rien, selon lui. Les personnes touchées travaillent sans réellement se préoccuper de la qualité de ce qu'elles produisent. On le voit également beaucoup suite à des « chocs de sens », comme la crise climatique, la pandémie mondiale ou la guerre en Ukraine. »

ADRIEN FENDER
senior manager
au sein du cabinet
Stimulus

La crise sanitaire a-t-elle fait prendre conscience plus largement du phénomène du bore-out ?

A. F. : « Les situations de bore-out sont beaucoup plus rares et moins fréquentes que celles de burn-out ou de brown-out. Cela peut avoir lieu lorsque l'entreprise vous « met au placard », ce qui crée des situations d'ennui profond. Certains ont pu le ressentir avec la crise et la mise en place de l'activité partielle, mais in fine les entreprises ont peu laissé leurs salariés en sous-activité. Finalement, c'est plutôt la situation inverse qui s'est passée et les salariés ont dû faire la part des choses et réussir à concilier leur vie privée et professionnelle. »



DON JUAN

Laurent attend en vain sa fiancée Julie le jour de leur mariage. Désespéré par cet abandon qu'il n'avait pas vu venir, il essaie de la retrouver dans les bras d'autres femmes, mais ses tentatives guère subtiles n'aboutissent que très rarement. Alors qu'il doit interpréter Don Juan sur scène, sa partenaire jette l'éponge. La metteuse en scène jette son dévolu en urgence sur Julie qui maîtrise bien le rôle, en dépit du lien qui l'unissait à son comédien vedette. Leur histoire peut-elle renaître ? Le singulier Serge Bozon permet à Tahar Rahim de dévoiler une facette plus délicate de sa personnalité, déjà entrevue dans le drame *Désigné coupable* où il jouait un Mauritanien incarcéré à Guantanamo. Le registre est différent, mais on retrouve une même fragilité. **« Je voulais raconter juste une histoire d'amour, ce que je n'avais jamais fait, et je trouvais plus simple de prendre un point de départ que tout le monde connaît et j'ai donc proposé à ma co-scénariste Axelle Ropert de travailler sur un Don Juan inversé. Au lieu de conquérir tout le monde, il est abandonné dès le début et il sera encore abandonné à la fin, définitivement. Tahar apporte quelque chose d'éperdu, d'innocent et de non-manipulateur à un point presque extrême. Grâce à son jeu, son personnage est devenu à la fois fragile et ardent, avec quelque chose de très charnel ».**

Le récit évolue dans une langueur mélancolique qui sied aux revirements sentimentaux de ce Don Juan qui n'en est pas vraiment un. Ses avances peu subtiles en direction de ses autres proies sont parfois à la limite du harcèlement mais, malgré ce grave écueil de caractère, ce personnage démuni face aux élans de son cœur possède quelque chose d'attachant. Cela vient autant de l'attention de l'écriture de Serge Bozon et de sa scénariste Axelle Ropert à montrer la réactivité de ces femmes qui



**En salle depuis
le 23 mai**

Un film de Serge Bozon
Avec Tahar Rahim
et Virginie Efira

Comédie

suscitent son intérêt que d'une sincérité dans ses actions dénuées de malice. Ce drame romantique est ancré dans l'ère post-Me Too, avec un regard qui ne s'égare pas dans une morale facile. Laurent n'est ni absous ni condamné par le cinéaste qui montre comment il se perd dans ses sentiments toxiques. **« Ce n'est pas à moi de dire si le film est féministe. En tout cas, il y avait un triple parti. D'abord, le film montre à chaque fois une révolte des femmes qui le rejettent quand il les harcèle. Ensuite, Laurent n'est jamais présenté comme une victime des femmes mais comme une victime de lui-même. Enfin, à la fin, il n'a plus rien, ni métier, ni femme, alors que Julie resplendit au théâtre. Mais je ne souhaitais ni accabler ce personnage, ni l'excuser, juste travailler un doute sur sa violence. D'où vient sa façon de regarder les femmes ? Il est embarqué dans un truc permanent de rêveur, mais il n'a rien de particulièrement pervers ou manipulateur, ce qui ne l'empêche pas d'être peut-être dangereux ».**

Toutes les femmes qu'il aborde prennent le visage de son ex, incarnée avec une prestance certaine par Virginie Efira qui se voit offrir la possibilité de jouer une polyphonie de caractères bien divers. **« Plutôt qu'un Don Juan qui séduit toutes les femmes, lui est obsédé par une seule femme, qu'il voit se multiplier partout. C'est de l'ordre de l'obsession pure pour lui, et il ne peut être qu'un seul homme, alors que sa puissance à elle, c'est de pouvoir être toutes les femmes. J'ai eu l'intuition de faire jouer Virginie d'une façon un peu plus douce qu'elle ne l'a laissé voir jusqu'ici. Je voulais aussi la voir se modifier, transformer plusieurs fois son image, la faire apparaître en rousse, en brune, cheveux courts ou longs...».**

La plus belle surprise du film est la présence inattendue d'Alain Chamfort, qui n'a fait que très peu de cinéma. Il agit d'abord en figure de vieux sage complice, avant de révéler d'autres motivations. Il a quelque chose de machiavélique mais est avant tout un homme endeuillé. L'élégance et le charme du chanteur, son sourire si doux, rendent encore plus ambiguës ses apparitions fantomatiques. Il participe avec sa voix toujours merveilleuse à plusieurs chansons de ce qui est aussi un film musical. Tahar Rahim et Virginie Efira poussent eux aussi de la voix, le premier ayant du suivre des heures de cours pour un résultat très satisfaisant. **« Alain Chamfort n'avait que très peu joué. C'était un pari risqué mais il s'est glissé sans effort dans la peau de ce Commandeur spectral et ironique, avec un côté émacié entre Henry Fonda et Bryan Ferry. Par son allure et son âge, ses manières mi-mondaines, mi-souveraines, légèrement tremblant et jamais pompeux, il était capable de faire passer ces inquiétudes souterraines qui habitent le film. Malgré son stress initial, les choses ont été très faciles pour lui. Il garde quand il joue cette élégance physique très particulière, cette politesse à la fois exquise et maladroite qui donne le sentiment qu'il improvise, ne sachant jamais ce qu'il va dire, comme s'il inventait son texte au lieu de l'interpréter ».**



LES CRIMES DU FUTUR

Un futur glaçant

L'humanité est en pleine mutation. Saul Tenser, artiste d'avant-garde, met en scène les opérations de chirurgie qu'il doit subir pour extraire de nouveaux organes qui lui causent d'atroces souffrances. Ses spectacles suscitent la curiosité d'un groupuscule inquiétant... David Cronenberg, bientôt 80 ans, ne s'assagit pas avec cette œuvre au moins aussi dérangeante que *Crash*. Son propos englobe des réflexions sur la création, la quête de perfection, le vieillissement ou l'écologie. Tous ces thèmes finissent par se rejoindre et se confondre, et à intriguer au delà du générique de fin. Viggo Mortensen se dévoue corps et âme pour permettre à celui qui le dirige pour la quatrième fois (après notamment *A History of Violence*) de faire vivre sa vision de l'impact de la technologie sur le corps humain. Léa Seydoux en assistante dévouée et Kristen Stewart en enquêtrice trouble pour qui « la chirurgie est le nouveau sexe » sont tout autant déroutantes. Les sublimes compositions de Howard Shore achèvent de nous embarquer dans l'univers singulier d'un cinéaste qui n'a pas peur de nous déstabiliser avec sa satire glaçante sur un avenir horriblement proche de ce nous vivons déjà.



FRÈRE ET SŒUR À couteaux tirés

Alice et son frère Louis se détestent depuis vingt ans. La rupture est définitivement consommée à la mort du fils de ce dernier. Lorsque leurs parents sont victimes d'un grave accident cinq ans plus tard, ils persistent à s'éviter. Vont-ils enfin régler leurs comptes ?... Nouvelle histoire de famille dysfonctionnelle pour Arnaud Desplechin, en compétition au Festival de Cannes avec cette tragédie intimiste où le linge sale se lave au sein d'une famille élargie aux amis et aux conjoints, impliqués bien malgré eux dans cette querelle éreintante. L'origine de la haine est bien mystérieuse, les principaux impliqués ne semblant plus savoir d'où elle vient. Est-ce un attachement trop fort ? Une rivalité entre artistes reconnus, elle actrice, lui poète ? Avant tout, cette haine épidermique est un poison pour eux et pour leur entourage. Melvil Poupaud et Marion Cotillard expriment avec douleur ce rejet maladif et leur souffrance à l'entretenir. Patrick Timsit est exceptionnel en ami loyal et discret, tout comme Golshifteh Farahani en compagne endeuillée ou Benjamin Siksou en troisième membre de la fratrie, piégé entre les deux, mais – comme son prénom l'indique – Fidèle malgré tout.

EN BREF

TOM CRUISE AU SEPTIÈME CIEL

35 ans après le film de Tony Scott, retour du pilote surdoué Pete Mitchell alias Maverick, ou le « franc-tireur ». *Top Gun : Maverick* permet à Tom Cruise de retrouver ce personnage emblématique pour un film d'aventures certes basique dans son intrigue mais sacrément efficace dans ses scènes d'action dans les airs, surtout dans une belle salle. Il incarne un militaire de la NAVY qui n'a eu de cesse de refuser des promotions afin de pouvoir continuer à voler librement. Il se retrouve contraint de former les meilleurs diplômés pour une mission dangereuse, dont Rooster, le fils de son meilleur ami Goose, mort à l'époque dans ses bras. L'émotion surgit dans le poids prégnant des liens de ce (relatif) marginal avec son passé, en particulier avec son grand rival Iceman, toujours joué par Val Kilmer dont la brève apparition est bouleversante et relève d'un adieu annoncé, tant la maladie du comédien, un cancer de la gorge, est intégrée à son rôle. Un peu d'humour aussi, plus ou moins volontaire, dans la virilité surlignée de ces chevaliers du ciel.

ROCK CHEZ LES SENIORS

Mathilde Seigner sera une chanteuse dont la carrière peine à décoller dans *Choeur de Rockers* de Ida Techer et Luc Bricault, une adaptation du livre *Salt & Pepper* de Valérie Péronnet. Elle acceptera de faire chanter des comptines à des retraités dans le cadre d'un programme social. Elle découvre un groupe de seniors au caractère bien trempé, qui ne veut qu'une chose : faire du rock ! Alex va monter, dans le secret, la plus improbable des chorales...

MA VIE D'ORANG-OUTANG

Ce n'est pas toi que j'attendais, le deuxième long-métrage d'animation de Claude Barras (*Ma vie de Courgette*) suivra l'amitié entre une indigène impétueuse et un bébé orang-outan dans la jungle de Bornéo, menacée par les plantations d'huile de palme. Il a partagé l'écriture du scénario avec Catherine Paillé (qui a collaboré aux scénarios des drames *Une vie meilleure* et *Qu'un seul tienne et les autres suivront*, qui révéla Reda Kateb), la romancière Canadienne Nancy Huston et l'auteur de bandes dessinées Morgan Navarro. Le projet a été soutenu par Groupe Ouest, notamment actif sur les films *Divines*, *Les Sorcières d'Akelarre* ou *Sous le ciel d'Alice*.

LES FRÈRES COEN EN SOLO

Alors que son frère Joel a récemment réalisé *The Tragedy of Macbeth* (pour Apple +), Ethan Coen passe lui aussi à la mise en scène de film de fiction sans son binôme, pour un film décrit comme un « road trip lesbien », écrit au début des années 2000 avec sa femme Tricia Cooke, monteuse du duo sur plusieurs de leurs films dont *The Big Lebowski* et *O'Brother*. Ethan Coen vient également de finaliser le documentaire *Jerry Lee Lewis : Trouble In Mind* consacré au légendaire chanteur et pianiste de rock, aujourd'hui âgé de 86 ans. Le film est présenté en séance spéciale, hors-compétition au Festival de Cannes. Il s'agit de leurs premières expériences l'un sans l'autre depuis leurs débuts en commun en 1984 avec *Sang pour sang*. Leur dernier projet à deux remonte à 2019 : le film à sketches *La Ballade de Buster Scruggs*, une production Netflix.

SANDRINE KIBERLAIN et MATHIEU AMALRIC

formeront un couple dans *Rembrandt* de Pierre Schoeller (*L'Exercice de l'État*). La vie de ces ingénieurs chercheurs travaillant dans l'industrie du nucléaire sera bouleversée lorsque la jeune femme sera touchée par la puissance et l'humilité qui se dégagent de trois portraits du peintre Hollandais Rembrandt.

ANA DE ARMAS retrouvera CHRIS EVANS deux ans après *À couteaux tirés* pour le thriller romantique *Ghosted* de Dexter Fletcher (*Rocketman*). Le synopsis n'a pas été dévoilé, mais la tonalité serait dans l'esprit de la comédie d'aventures romantique *À la poursuite du diamant vert*. L'actrice s'est illustrée en espionne de charme Cubaine dans *Mourir peut attendre*.

LOUISE BOURGOIN sera confrontée à la douloureuse question du logement dans *Anti-Squat* de Nicolas Silhol, qui s'était illustré avec le drame *Corporate* avec Céline Sallette en responsable des Ressources Humaines intransigeante confrontée à un suicide dans son entreprise.

L'ENTREPRISE ET COTISATIONS SOCIALES

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLES ET REDRESSEMENTS URSSAF.

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

L'Urssaf n'a pas commis de faute engageant sa responsabilité en n'informant pas le cotisant qu'il bénéficiait d'une exonération générale des cotisations patronales sur plusieurs années (réduction Fillon). Le devoir d'information de l'Urssaf découlant de l'article R. 112-2 du Code de la sécurité sociale ne fait pas peser sur cet organisme l'obligation d'aviser individuellement tous les cotisants susceptibles de remplir les conditions d'obtention d'un allègement de cotisations sociales. (Paris, 28 janvier 2022, n° 17/14376)

L'avis de contrôle préalable n'a pas à comporter la liste des établissements susceptibles d'être contrôlés. (Versailles, chambre 5, 31 mars 2022, RG n° 20/01692)

Aucune disposition réglementaire n'impose aux inspecteurs Urssaf, dans le cadre de la lettre d'observations, de fournir un détail complet des calculs opérés pour chaque chef de redressement et pour chaque salarié concerné. (Amiens, chambre 2 protection sociale, 1^{er} avril 2022, RG n° 20/00651)

TRAVAIL DISSIMULÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière consécutive au constat d'une situation de travail dissimulé au sein d'une entreprise sous-traitante, l'organisme de recouvrement a pour seule obligation, avant la décision de redressement, d'exécuter les formalités assurant le respect du principe du contradictoire par l'envoi de la lettre d'observations au donneur d'ordre, avant l'envoi de toute mise en demeure, sans être tenue de joindre le procès-verbal constatant le délit - dont le juge peut toujours ordonner la production pour lever le doute invoqué par le donneur d'ordre poursuivi-, ni de soumettre ce dernier au contrôle réglementairement aménagé pour le sous-traitant, auteur principal.

De la même manière, l'Urssaf n'est pas tenue de communiquer au donneur d'ordre la lettre d'observations préalablement envoyée au sous-traitant ou les documents comptables de l'entreprise ayant permis de chiffrer le montant du redressement. (Paris, Pôle 6 chambre 12, 18 mars 2022, RG n° 18/05634)

Le constat d'un travail dissimulé par dissimulation d'emploi ne repose que sur un calcul selon la méthode de ratio entre le chiffre d'affaires et la masse salariale, qui en réalité est un calcul permettant de chiffrer une taxation forfaitaire, mais non d'établir une infraction à l'interdiction de dissimulation d'emploi. (Tribunal judiciaire de Bobigny, Pôle social, 21 mars 2022. RG n° 20/01808)

MISES EN DEMEURE

Dans ce contentieux, l'Urssaf fait valoir, à juste titre, qu'elle n'est pas tenue de détailler dans la mise en demeure le montant des majorations de retard par chefs de redressement, dont l'application sur la période de contrôle s'impose de plein droit. (Paris, Pôle 6 - Chambre 12, 1^{er} avril 2022, RG n° 17/14249)

L'annulation d'une première procédure de recouvrement n'empêchait pas l'Urssaf de régulariser celle-ci, en émettant une nouvelle mise en demeure portant sur le redressement, objet de la lettre d'observations. (Grenoble, Chambre sociale protection sociale, 31 mars 2022, RG n° 19/04629)

L'absence de signature et la mention in fine de l'envoyeur dans les mises en demeure litigieuses sous la dénomination « le directeur ou son délégataire » ne sont pas de nature à causer un grief au cotisant qui a été parfaitement informé de ce que l'invitation impérative qui lui a été adressée de procéder au règlement de cotisations impayées émanait de l'organisme de recouvrement : il ne pouvait donc se méprendre sur l'identité de l'expéditeur. (Bordeaux, Chambre sociale section B, 14 avril 2022, RG n° 19/05946)

CONTRAINTES

La nullité de la signification de la contrainte n'emporte pas la nullité de cette dernière. (Paris, Pôle 6 chambre 12, 18 mars 2022, RG n° 18/05634) Ayant constaté qu'il n'est fait mention ni dans les mises en demeure, ni dans la contrainte, adressées au cotisant, de sa qualité de gérant de l'EURL pour laquelle il est affilié au régime social des indépendants, la cour d'appel a ainsi fait ressortir que l'activité mentionnée dans les mises en demeure était erronée. Elle en a exactement déduit que ni celles-ci, ni la contrainte ne pouvaient permettre au cotisant d'avoir connaissance de la nature, de la cause et de l'étendue de son obligation, de sorte que la contrainte devait être annulée. (Cass, 2^e civ., 7 avril 2022, n° 20-19130)

BILAN

CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

Etablissement Public d'aide sociale 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux

EXERCICE 2021- COMPTES PUBLIABLES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2021

LE BILAN - LE HORS BILAN - LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Caisse, Banques centrales		6 627	6 695	- 68
Créances sur les Ets de crédit :	1	55 073	45 429	9 644
Opérations avec la clientèle :	2	102 860	127 130	- 24 270
Obligations et titres à revenu fixe		-	-	-
Particip. et activité portefeuille		-	-	-
Immobilisations incorporelles	3	48	38	10
Immobilisations corporelles	3	3 623	3 654	- 31
Autres actifs		811	1 782	- 971
Comptes de régularisation	4	604	1 373	- 769
TOTAL		169 646	186 101	- 16 455

(en milliers d'euros)

PASSIF	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Banques centrales		-	-	-
Dettes envers les ets de crédit	5	1 144	1 211	- 67
Opérations avec la clientèle	6	129 278	135 602	- 6 324
Dettes représentées par un titre	7	2 164	3 190	- 1 026
Autres passifs		209	801	- 592
Comptes de régularisation	4	2 538	2 796	- 258
Provisions pour risques et charges	8	4 517	4 831	- 315
Fonds pour risques bancaires généraux		1 100	9 100	- 8 000
Capitaux propres hors FRBG	10	28 696	28 571	125
Capital souscrit		12 216	12 148	68
Subvention d'équipement		22	25	- 3
Réserves		12 225	12 225	-
Report à nouveau + / -		4 104	4 868	- 764
Résultat de l'exercice + / -		129	695	824
TOTAL		169 646	186 101	- 16 455

(en milliers d'euros)

HORS BILAN	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement + autorisation découvert	9	453	928	- 475
Engagements de garantie				
Engagement autorisation découvert	9	1080	891	189
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de garantie				
- De la part de la clientèle	9	25 434	25 535	- 101
- De la part des établissements de crédit	9	10 000	10 000	-
Engagements de financement	9	5 000	5 000	-
Engagements sur gages corporels	9	25 605	29 544	- 3 939

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts et produits assimilés	11	7 439	8 982	- 1 543
Intérêts et charges assimilés	11	893	1 115	- 222
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés				
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés				
Produits sur opération de location simple				
Charges sur opération de location simple				
Revenus des titres à revenu variable				
Commissions (Produits) +	12	2 172	2 077	95
Commissions (Charges) -	12	359	357	2
Gains, pertes sur opér. des portefeuilles de négociation (+/-)				
Gains, pertes sur opér. des portef. placement et assimilés (+/-)				
Autres produits d'exploitation bancaire		205	190	15
Autres charges d'exploitation bancaire		50	11	39
Produit net bancaire	11	8 512	9 766	- 1 254
Charges générales d'exploitation	13	8 027	7 765	262
Dot. aux amort. et aux prov. sur immobil. incorp. et corp.		304	334	- 30
Résultat brut d'exploitation	11	181	1 667	- 1 486
Coût du risque (+/-) -	14	- 8 419	- 1 960	- 6 459
Résultat d'exploitation	11	- 8 238	- 293	- 7 945
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		8		8
Résultat courant avant impôt	11	- 8 230	- 293	8
Résultat exceptionnel (+/-)	15	358	- 330	- 7 937
Impôts sur les bénéfices	17		72	688
Dotations, reprises de FRBG & provisions règlementées (+/-)		8 000		- 72
RESULTAT NET		129	- 695	824

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

1 - PRESENTATION DE LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est un établissement de crédit dont l'activité originelle est le prêt sur gage, un service public uniquement proposé par les Caisse de Crédit Municipal. Afin de financer cette activité sociale, le Crédit Municipal de Bordeaux développe des activités bancaires centrées sur les crédits à court et moyen terme aux particuliers et la collecte des dépôts auprès des particuliers et des personnes morales.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

a) Généralités : la séparation des exercices

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables. En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;

- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

b) Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées :

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux sont établis et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables. La présentation des états financiers est donc conforme au règlement ANC 2014-07.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Etablissement Public d'aide sociale, présente, conformément aux règles de la comptabilité publique, un compte administratif et un compte financier. Ce dernier fait l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Etablissement.

c) Corrections de valeurs

Les règles comptables, les méthodes d'évaluation et les méthodes de calcul des corrections de valeurs utilisées sont décrites et justifiées par rapport aux exercices précédents.

d) Présentation des provisions pour dépréciation

Les montants des provisions pour dépréciation sont ventilés avec les postes d'actif auxquels elles se rapportent.

e) Constatation de provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

f) Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

g) Traitement des commissions reçues

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux conformément au règlement ANC 2014-07, étale les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

h) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après.

NATURE	MODE	DUREE
Maison d'habitation	Linéaire	50 ans
Immeubles à usage de bureaux	Linéaire	25 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels - Brevets	Linéaire	2 à 5 ans

3 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la caisse de crédit municipal a été de nouveau perturbée par la crise sanitaire, de nombreux collaborateurs ayant été cas contacts ou testés positifs. Le télétravail a été maintenu tout en assurant la continuité des activités au niveau des agences et du siège.

Un changement de système d'information a été réalisé sur l'activité PSG. Ce logiciel développé par le GIE Informatique a été mis en œuvre le 31 mai 2021, il a entraîné une révision des schémas comptables liés à ces activités. Des ventes PSG planifiées au second semestre ont été décalées compte tenu des formations et de la mise en œuvre des fonctionnalités liées aux ventes. Ce décalage a eu pour effet de baisser sur le second semestre les produits PSG relatifs aux ventes.

Des inventaires du stock PSG des agences ont été initiés en 2021 et s'achèveront en 2022 selon un planning établi par la Direction.

Suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes publié le 8 décembre 2021, des plans d'actions ont été mis en œuvre, afin de tenir compte des différentes recommandations.

Compte tenu des difficultés de recouvrement sur certains dossiers SACEM et certains dossiers de prêts patrimoniaux, des provisions complémentaires ont été enregistrées au 31 décembre 2021 pour un montant de 263 K€.

Afin de respecter les exigences réglementaires en matière de prêts non performants, une provision supplémentaire de 581 K€ a été constatée au 31 décembre 2021 sur les créances contentieuses surendettées, portant le taux de provisionnement de ces créances à 100%, une provision sur les créances contentieuses de plus de 8 ans a également été constituée pour un montant de 150 K€. Ces créances ont été provisionnées à 100% en vue d'une cession sur l'exercice 2022. Cette cession doit permettre d'abaisser le taux des créances douteuses de l'établissement conformément à la réglementation.

Cet effort de provisionnement exceptionnel sur l'exercice 2021 a été pris en compte au niveau de la dotation au FRBG, la dotation enregistrée sur l'exercice 2021 est de 1 100 K€ contre une reprise de 9 100 K€.

4 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui va peser sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affecteront aussi bien l'inflation que la croissance. Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

La caisse de Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impactée par la guerre en Ukraine : elle ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.

5 - NOTES SUR LE BILAN

Note 1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021
A vue	22 929	42 573
A terme	22 500	12 500
≤ 3 mois		
> 3 mois et ≤ 1 an	10 000	
> 1 an et ≤ 5 ans	12 500	12 500
> 5 ans		
TOTAL GÉNÉRALE	45 429	55 073

Depuis l'exercice 2020, conformément au règlement ANC 2020-10, la caisse de Crédit Municipal compense la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne réglementée dans la rubrique Opérations avec la clientèle. Le montant compensé au 31 décembre 2021 est de 15 390 K€.

Note 2 - CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET PROVISIONS

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues au titre des prêts sur gages sont présentées en engagements hors bilan reçus, page 3. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le reclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchuées de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

La dépréciation pour encours douteux compromis est inscrite au compte de résultat en coût du risque pour sa totalité et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés sur certaines contreparties.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au compte de résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour pertes probables couvrent l'ensemble des pertes provisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux provisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Cette estimation statistique est réalisée à partir de l'historique des flux d'encaissement actualisés au taux moyen des créances douteuses compromises. Le taux de perte probable est alors calculé à partir du taux de recouvrement (1 - taux de recouvrement).

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, y compris pour les créances douteuses compromises, et sont intégralement provisionnés.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux a constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de nonrecouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

1 - Situation des crédits à la clientèle :

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021
PRETS SUR GAGES :		
- Encours sain	18 194	17 568
- Créances douteuses	3 926	2 753
- Provisions	1 357	1 167
- Total net :	20 763	19 154
PRETS PERSONNELS :		
- Encours sain	91 123	77 054
- CB différés	254	267
- Créances douteuses	24 591	23 130
- Provisions créances douteuses	9 680	16 810
- Total net :	106 288	83 641
DEPOTS A VUE :		
- Encours sain	79	66
- Encours douteux	377	284
- Provision	377	284
- Total net :	79	66
Total crédits à la clientèle	127 130	102 860

Le taux de provision global s'élève à :

Le taux de provision global s'élève à :

- 86.81 % en 2021 contre 81.99 % en 2020 pour l'encours douteux compromis ;
- 13.05 % en 2021 contre 14.60 % en 2020 pour l'encours surendetté sain ;
- 56.41 % en 2021 contre 7.02 % en 2020 pour l'encours douteux des prêts personnels ;
- 100.00 % en 2021 et 2020 pour les contentieux bancaires.

2 - Répartition des encours de crédit :

a) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2021 :

CRÉANCES SAINES ET CRÉANCES DOUTEUSES						
en milliers d'euros	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	17 568	-	2 753	1 167	-	-
Prêts personnels	77 054	2 598	23 130	16 810	10 128	9 324
CB différés	267					
Dépôts à vue	66		284	284	-	-
TOTAL	94 955	2 598	26 167	18 261	10 128	9 324
Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) =						102 861

b) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2020 :

CRÉANCES SAINES ET CRÉANCES DOUTEUSES						
en milliers d'euros	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	18 194	-	3 926	1 357	-	-
Prêts personnels	91 123	1 936	24 591	9 680	10 194	8 365
CB différés	254	-	-	-	-	-
Dépôts à vue	79	-	377	377	-	-
TOTAL	109 650	1 936	28 894	11 414	10 194	8 365
Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) =						127 130

A la demande de l'ACPR, 16 prêts patrimoniaux pour un montant de 12 987 K€ avaient été déclassés en douteux sur l'exercice 2019. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces prêts s'élève à 9 066 K€, plusieurs de ces prêts ont été provisionnés à hauteur de 5 362 K€ compte tenu des difficultés de recouvrement.

c) Créances restructurées :

Dans l'encours sain, les créances restructurées à des conditions hors marché représentent un montant de 845 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2020) qui engendre une décote dont la valeur nette est de 107 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (103 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

d) Encours de crédit selon la durée restant à courir

en milliers d'euros		CREANCES				
		Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	2021	102 860	25 244	21 313	47 722	8 581
	2020	127 130	21 589	26 876	62 868	15 797

Note 3 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Mouvements des immobilisations :

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2020	Acquisitions en 2021	Cessions en 2021	Valeur brute 31/12/2021
Terrains	307	-	-	307
Constructions	6 371	120	-	6 491
Logiciels	237	29	-	266
Marques	-	-	-	-
Matériel hors informatique	463	3	-	466
Matériel informatique	383	49	-	432
Matériel de transport	294	15	42	267
Mobilier et matériel de bureau	354	2	-	356
Aménagements installations	1 730	61	-	1 791
AAI sur sol d'autrui	366	2	-	368
Immobilisation incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	407	2	-	409
MONTANT BRUT	10 912	283	42	11 153

Mouvements des amortissements des immobilisations :

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2020	Dotations en 2021	Reprises en 2021	Amortissements 31/12/2021
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 099	101	-	4 200
Logiciels	199	19	-	218
Marque	-	-	-	-
Matériel hors informatique	441	11	-	452
Matériel informatique	292	32	-	324
Matériel de transport	186	37	42	181
Mobilier et matériel de bureau	339	4	-	343
Aménagements installations	1 409	77	-	1 486
AAI sur sol d'autrui	256	25	-	281
MONTANT BRUT	7 220	304	42	7 482

Note 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION

a/ Actif :

en milliers d'euros	2020	2021
Sommes non ventilées	398	110
Chèques et Cartes Bleues à recouvrer	-	-
Produits à recevoir	367	372
Factures payées ou comptabilisées d'avance	39	43
Etat impôt société	569	79
TOTAL DU COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	1 373	604

b/ Passif

en milliers d'euros	2020	2021
Encaissements sur crédit à la clientèle non ventilés	2 534	2 114
Primes perçues d'avance sur obligataires	-	-
Produits comptabilisés d'avance	-	-
Commissions perçues en attente d'imputation	-	-
Charges à payer	262	424
Impôt Société	-	-
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	2 796	2 538

Note 5 – DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Échéancier des dettes sur les établissements de crédit	21	51	288	784	1 144

Note 6 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

DETTE	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	127 887				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 390				
Total avant déduction	143 277				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	43 008	43 008			
- Epargne non réglementée	54 047	7 370	9 670	37 007	0
- Epargne réglementée	30 416	30 416			
- Bonis sur gages	375	375			
- Exedents de versements	41	41			
TOTAL	127 887	81 210	9 670	37 007	0

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2021 : 1 391 K€)

DETTE	2020				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	137 183				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 027				
Total avant déduction	152 210				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	40 287	40 287			
- Epargne non réglementée	61 223	9 143	7 940	43 938	202
- Epargne réglementée	35 147	35 024		123	
- Bonis sur gages	489	489			
- Exedents de versements	37	37			
TOTAL	137 183	84 980	7 940	44 061	202

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2020 : 1 582 K€)

Note 7 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros	2020		2021	
	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
BONS DE CAISSE	4 077	3 190	3 190	2 164
TOTAL DETTES	4 077	3 190	3 190	2 164

en milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Dettes représentées par un titre	596	905	663	0	2 164

Note 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros	Solde 31/12/2020	Dotations (+)	Utilisation (-)	Reprise (-)	Solde 31/12/2021
Provision pour risques et charges (*)	2 896	1 919	457	2 896	1 919
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Prov. encours sain prêts personnels	1 936	2 598	-	1 936	2 598
TOTAL	4 832	4 517	457	4 832	4 517

(*) Pour mémoire, suite aux observations formulées par l'ACPR (notamment coût de portage SACEM et requalification de taux de certains prêts patrimoniaux), une provision pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes 2020 pour un montant total de 1 474 K€, en 2021, cette provision est de 1 213 K€.

NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN :

en milliers d'euros	HORS BILAN					
			2020		2021	
	31/12/2020	31/12/2021	- 1 an	+ 5 ans	- 1 an	+ 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES en faveur de la clientèle	928	453	928	-	453	-
Autres engagements donnés	891	1 080	891	-	1 080	-
ENGAGEMENTS RECUS						
Engagements de garantie - PP	25 535	25 434	25 535	-	25 434	-
Engagements reçus des Ets. de crédit	5 000	5 000	5 000	-	5 000	-
Engagements de garantie - SWAP	10 000	10 000	10 000	-	10 000	-
Engagement reçus (gages corporels)	29 544	25 605	29 544	-	25 605	-
TOTAL DONNE	1 819	1 533	1 819	-	1 533	-
TOTAL RECU	70 079	66 039	70 079	-	66 039	-

1) Les engagements donnés :

Les engagements en faveur de la clientèle s'élevaient à 1 533 K € dont 453 K€ représentent les prêts à accorder aux clients, en instance de traitement et 1 080 K€ représentent les autorisations de découverts.

2) Les engagements reçus :

La Caisse détient des garanties hypothécaires pour un montant de 25 434 K€ relatif aux prêts patrimoniaux. Par ailleurs, des gages corporels sont estimés au 31 décembre 2021 à 25 605 K€.

3) Les swaps :

La valeur nominale des swaps au 31 décembre 2021 est de 10 000 K€.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux comprennent :

- Le capital : compte tenu du statut d'Etablissement Public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale, des excédents capitalisés (capitalisation des résultats non distribués) et des bonis prescrits (réalisation des gages).

- Les fonds propres incluent notamment des réserves libres pour un montant de 12 225 milliers d'euros.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux, ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'établissement, conformément aux conditions requises par le règlement ANC 2014-07.

- Le résultat de 2020 d'un montant de - 694 935.32 euros a fait l'objet, selon la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 06 mai 2021, de la répartition suivante :

- affectation de 68 542.66 euros en bonis prescrits, - solde de 763 477.98 euros affecté en report à nouveau.

LES FONDS PROPRES :

En milliers d'euros	31/12/2020	Affectation du résultat	31/12/2021
Capital	12 147	69	12 126
Subvention d'équipement	25		22
Réserves	12 225	- 8 000	12 225
Fonds pour risques bancaires généraux	9 100	- 764	1 100
Report à nouveau	4 868		4 104
Versement CCAS Bordeaux + Autre			
Résultat	- 695		129
TOTAL	37 670	- 8 695	29 796

6 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits et charges :

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables.

En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

Note 11 – DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	8 982	7 439
Sur opération avec les établissements de crédit	38	43
Sur opérations avec la clientèle	8 943	7 396
Intérêts et charges assimilés	1 114	893
Sur opération avec les établissements de crédit	86	96
Sur opérations avec la clientèle	1 028	797
Commissions (produits)	2 077	2 172
Commissions d'assurances Prêts personnels	800	808
Produits divers Prêts sur gage	792	900
Produits SIT et CB	97	100
Diverses commissions	388	365
Commissions (charges)	357	359
Charge SIT et CB	357	359
Autres produits	190	205
Plus-value sur réalisation de gages	69	97
Divers produits d'exploitation bancaire	122	108
Autres charges	11	50
Moins-value sur réalisation de gages	0	23
Divers charges d'exploitation bancaire	11	28
Produit net bancaire :	9 766	8 512

Note 12 - VENTILATION DES COMMISSIONS

En milliers d'euros	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
Produits divers PSG + + Com. assurances PP + diverses Com.	-	-	2 077	2 172
Charges SIT et CB	357	359	-	-
TOTAL	357	359	2 077	2 172

Note 13 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021
Salaires et traitements	3 359	3 419
Charges sociales	1 597	1 628
- dont charges de retraite	506	450
Impôts et taxes/salaires	393	378
Jetons de présence	-	10
Total charges de personnel	5 349	5 435
Autres impôts et taxes	199	186
Frais administratifs (*)	2 217	2 405
TOTAL	7 765	8 026

(*) Dont honoraires Commissariat aux comptes : 26 K€ en 2019 et 24 K€ en 2020.

Note 14 - COUT DU RISQUE

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	2 678	1 936
- Créances douteuses et litigieuses (*) :	8 919	9 066
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	159	645
Provisions contentieux bancaires :	372	377
Total reprises :	12 128	12 024
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	1 936	2 598
- Créances douteuses et litigieuses :	9 066	16 105
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	1 474	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	645	651
Provisions contentieux bancaires :	377	284
Total dotations :	13 498	19 638
Créances irrécouvrables :	591	806
Recouvrement après admission en NV :	1	1
Produits coût du risque :	-	-
Coût du risque :	- 1 960	- 8 419

(*) dont 656 K€ de créances irrécouvrables en 2021 couvertes par provisions contre 418 K€ en 2020

Note 15 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2020	31/12/2021
Charges exceptionnelles	- 1 428	- 2 562
Produits exceptionnels	1 098	2 920
TOTAL	- 330	358

Note 16 – CHARGE FISCALE

	31/12/2020	31/12/2021
IMPOT SOCIETE DU AU TITRE DE L'EXERCICE	72	-
IMPOTS, PAYES OU DEDUITS, AU TITRE DE L'EXERCICE ANTERIEUR	-	-
IMPOTS PAYES AU TITRE DE L'EXERCICE	641	79
SOLDE DES IMPOTS DE L'EXERCICE, A PAYER OU A RETENIR, SUR EXERCICE POSTERIEUR	- 569	- 79

Note 17 – IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

	31/12/2020	31/12/2021
IS sur résultat ordinaire	72	-
IS sur résultat exceptionnel	-	-
TOTAL	72	-

Note 18 – ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL

Les agents des Caisses de Crédit Municipal sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et sont soumis au décret n°85-1250 du 26 novembre 1985, qui précise que :

- La période de référence des congés payés va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- Le congé dû pour une année de service accomplie ne peut se reporter sur l'année suivante.

Aucune provision pour congés payés n'est à constituer à ce titre pour les agents titulaires, conformément au décret 88-145 du 15 février 1988. Au 31 décembre 2021, une provision, d'un montant de 9 586.62 €, a été constituée pour les agents non titulaires.

Les congés payés affectés dans le « compte épargne temps » font toutefois l'objet d'une provision pour le personnel titulaire et le personnel contractuel. Au 31 décembre 2021, cette provision s'élève à 124 392.25 euros.

Note 19 – EFFECTIFS

EFFECTIF EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	31/12/2020	31/12/2021
Fonctionnaires*	42,00	40,00
Auxiliaires et contractuels	55,00	58,00
TOTAL	97,00	98,00
EFFECTIF ANNUEL MOYEN		
	31/12/2020	31/12/2021
Catégorie A	22	21
Catégorie B	20	21
Catégorie C	54	56
TOTAL	96	98

* Il y a 1 personnel titulaire mis en disponibilité

- Rémunération allouée aux membres du C.O.S : 10 200 euros
- Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

Note 20 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	Année 2021
Bénéfice de l'exercice ou Perte de l'exercice	129
Report à nouveau bénéficiaire ou Report à nouveau déficitaire	4 104
TOTAL DES SOMMES EN INSTANCE D'AFFECTATION	4 233
Réserves et plus-values mises en réserve Parts Bénéficiaires (bonis périmés)	97
Affectation organismes d'œuvres sociales Excédents capitalisés	-
Affectation au capital Report à nouveau bénéficiaire à la fin de l'exercice	4 136
TOTAL DES AFFECTATIONS DU RESULTAT EN N+1	4 233
Report à nouveau déficitaire	
Prélèvement sur les réserves	
Résultat déficitaire	

Attesté pour concordance avec les comptes annuels qui, dans notre rapport général en date du 06 mai 2022, ont fait l'objet d'une certification sans réserve.

Certifié conforme : le Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux, Thierry Fauchard.

Le rapport de gestion du Crédit Municipal de Bordeaux est tenu à la disposition du public au Siège de l'Etablissement : 29, rue du Mirail, 33000 BORDEAUX.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Exhaustivité de la base des encours de prêts personnels douteux

o Risques identifiés et principaux jugements :

De par son activité, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est exposée à un risque significatif de crédit portant plus particulièrement sur les prêts personnels et les prêts patrimoniaux. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Une créance est systématiquement déclassée en encours douteux dès lors qu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés (cf. note 2 de l'annexe aux comptes annuels).

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction du Crédit Municipal est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2021, les encours de prêts personnels s'élèvent 100,2 millions d'euros dont 23,1 millions d'euros d'encours douteux, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 22 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'identification de l'ensemble des encours douteux constitue un point clé de l'audit des comptes annuels compte tenu de l'impact du classement comptable en encours douteux sur le montant des dépréciations et sur la présentation de l'actif du bilan.

o Notre approche d'audit :

Pour apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer le déclassé en créance douteuse sur les dossiers de crédit présentant un risque de non-recouvrement, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de déclassé et des procédures et contrôles mis en place ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse pour identifier les encours douteux et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques ;
- effectué des tests de détail pour s'assurer de l'exhaustivité des encours douteux.

• Evaluation de la dépréciation des prêts personnels douteux

o Risques identifiés et principaux jugements :

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédits résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux estimés actualisés, comme exposé dans la note 3 de l'annexe.

Au 31 décembre 2021, les encours de prêts personnels douteux s'élèvent à 23,1 millions d'euros dépréciés à hauteur de 16,8 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 21 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues, en particulier dans le contexte lié à la pandémie Covid-19. o Notre approche d'audit :

Pour évaluer le montant des dépréciations à enregistrer sur base statistique, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;
- vérifié l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et apprécié de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés et ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances douteuses ;
- revu la cohérence de l'évolution des dépréciations, des encours et de la charge du risque.

Lorsque la dépréciation a été déterminée sur base individuelle, nos travaux ont consisté à :

- apprécier, sur base d'échantillons de dossiers de crédit, les hypothèses et données sous-jacentes retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations ;
- effectuer des tests de détail sur la valorisation des garanties, notamment sur les prêts patrimoniaux ;
- contrôler la correcte mise en œuvre des décisions prises par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Bordeaux par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 7 octobre 2020. Au 31 décembre 2021, nous étions dans la 2^{ème} année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de l'établissement.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la c à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 6 mai 2022

BDO Paris

Représenté par Benjamin IZARIE

Associé

L2201182

TABLEAUX DES VENTES

BORDEAUX VENTES DU 16 JUIN 2022, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
20/113	EJG 29-04-2022	SELARL DUCOS-ASER ; OLHAGARAY & ASSOCIÉS	MAISON D'HABITATION	BORDEAUX	41 rue Thiac	1 000 000 €, à défaut d'enchères, remise en vente immédiate sur des mises à prix successives jusqu'à revenir, si besoin est, jusqu'à la mise à prix initialement fixée dans le cahier des charges, soit à la somme de 180 000 €
			EMPLACEMENT DE PARKING		17 rue Thiac	
22/11	EJG 29-04-2022	SELAS FPF AVOCATS	MAISON À USAGE D'HABITATION DE PLAIN-PIED AVEC GARAGE ET JARDIN	GUJAN-MESTRAS	8 allée Roger-Delugin	400 000 €
22/45	EJG 06-05-2022	JOLY-CUTURI-WIJAS AVOCATS DYNAMIS EUROPE	IMMEUBLE INDIVIS	MARIONS	Lieudit Bourriot	120 000 €

BORDEAUX VENTES DU 19 MAI 2022, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
21/130	SCP MAUBARET - M ^e Clémence LEROY-MAUBARET	APPARTEMENT T5 + CAVE	TALENCE	Résidence « Le Voltaire », 228 chemin de Suzon	30 000 €	Vente non requise
22/132	SCP MAUBARET - M ^e Clémence LEROY-MAUBARET	APPARTEMENT T2	BORDEAUX	36 place des Capucins, 1 ^{er} étage	54 000 €	95 000 € M ^e PAUMIER

LIBOURNE VENTES DU 20 MAI 2022, À 14 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
18/54	SELARL RODRIGUEZ & CARTRON	MAISON D'HABITATION	LIBOURNE	153 avenue de la Roudet	65 000 €	Vente non requise
21:35	SELARL RODRIGUEZ & CARTRON	MAISON D'HABITATION	LES ÉGLISOTTES- ET-CHALAURES	32 avenue Victor-Hugo	55 000 €	167 000 € M ^e HASSINE

MAITRE ALEXIS GAUCHER-PIOLA
AVOCAT A LA COUR
20 avenue Galliéni - 33500 LIBOURNE - TEL : 05.57.55.87.30 - FAX : 05.57.51.73.64
Courriel : gaucher-piola@avocatline.com
Site rubrique « Ventes aux enchères » : www.dynamis-europe.com

VENTE AUX ENCHERES
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
22 RUE THIERS

TERRAINS NUS EN FRICHE
sis à SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND (33660), Lieudit La Mouillère
MISE À PRIX : 50 000 EUROS

LE VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2022 A 14 H

POURSUIVANT : BANQUE CIC SUD OUEST, SA au capital de 155 300 000,00 Euros, siège social 20 quai des Chartrons 33000 BORDEAUX, RCS de BORDEAUX sous le numéro 456 204 809, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège ayant pour avocat postulant Maître Alexis GAUCHER-PIOLA et pour avocat plaidant Maître Carolina CUTURI-ORTEGA de la SCP JOLY-CUTURI-WOJAS, AVOCATS DYNAMIS EUROPE, 27 rue Boudet - 33000 BORDEAUX

DESIGNATION : cadastrés section ZD numéro 199 pour 16a 26ca et section ZD numéro 201 pour 11a 74ca

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra porter les enchères.

Renseignements sur le site www.dynamis-europe.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : 17/06/2022 de 10h à 12h & 24/06/2022 de 10h à 12h
RG : 20/00030

L2201119

Maître Alexis GAUCHER-PIOLA
Avocat à la Cour
20 Avenue Galliéni - 33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.55.87.30.
Mail : gaucher-piola@avocatline.com

VENTE AUX ENCHERES
A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Libourne, siégeant dite ville, au Palais de Justice, 22 Rue Thiers.

IMMEUBLE ANCIEN EN PIERRES
situé commune de BLAYE (33), 7 Rue Paul Raboutet, « Villa Rosa »
(section AW, numéro 72 - Jardin et au RDC : 3 pièces,
au 1^{er} étage : 4 pièces et au 2^{ème} étage : 1 pièce.)

MISE A PRIX : 40 000 EUROS

**AUDIENCE DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2022
À 14 H**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes du Tribunal Judiciaire de Libourne, 22 Rue Thiers (n° 21/00042) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Libourne.

VISITES : SUR PLACE
- Jeudi 9 juin 2022 de 13 h 30 à 15 h 30
- Mardi 14 juin 2022 de 11 h 00 à 13 h 00.

L2201184

Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO
Avocats aux Barreaux de Dax, Mont de Marsan et Pau
Tél. 05.58.90.10.62 - 05.58.46.35.95 - 05.59.27.35.00

Maître Marie-Anne ESQUIE
Avocat au barreau de Bordeaux,
3, rue du Parc des sports 33440 AMBARES ET LAGRAVE
Tél. : 05.05.35.54.35.80

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,
Siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de justice
30 Rue des Frères Bonie - 33000 BORDEAUX

UN APPARTEMENT DE TYPE F4 AVEC BALCON

Commune de PESSAC (33600)
Dans un ensemble immobilier dénommé «Résidence Compostelle»
Avenue de la Paillère - rue du Relais - Cours de la Libération - Rue de Bardanac
au plus offrant et dernier enchérisseur

SOIXANTE DEUX MILLE EUROS 62 000 EUROS

au plus offrant et dernier enchérisseur

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 30 JUIN 2022 À 15 H**

DEUX VISITES ASSUREES :

MERCREDI 15 JUIN 2022 et VENDREDI 17 JUIN 2022 de 14 heures à 16 heures
Par la SCP AURIN-CORDIER-CADRO, huissiers de justice à BORDEAUX

Qu'aux requête, poursuites et diligences de CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPEMENT, SA au capital de 124.821.703 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est 26-28 rue de Madrid, 75384 PARIS CEDEX 08, société venant aux droits du Crédit Immobilier de France Sud-Ouest, à la suite d'une fusion absorption par voie simplifiée à effet du 1^{er} mai 2016 conformément aux décisions des Conseils d'Administration des 9 et 11 mars 2016, qui vient elle-même aux droits de la Société Financière de l'Immobilier Sud-Atlantique à la suite d'une fusion absorption, aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2009, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître Marie-Anne ESQUIE, avocat au barreau de Bordeaux, y demeurant en cette qualité 3, rue du Parc des sports 33440 AMBARES ET LAGRAVE,

Il sera procédé le JEUDI 30 JUIN 2022 à 15 Heures en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, au Palais de Justice de ladite ville, 30 rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

DESIGNATION

Sur la Commune de PESSAC (33600), dans un ensemble immobilier dénommé «Résidence Compostelle», située Avenue de la Paillère - Rue du Relais - Cours de la Libération - Rue de Bardanac, dans le bâtiment C, au rez de chaussée, entrée C1, un appartement de type F4 comprenant : une entrée, un dégagement, un séjour, trois chambres, une cuisine, une salle de bains, des WC, un cellier, des rangements et un balcon. Bien actuellement occupé.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX par Maître Marie-Anne ESQUIE, avocat au barreau de Bordeaux, avocat constitué, et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat poursuivant et sur le site <https://aventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsan>, les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur la mise à prix de : SOIXANTE DEUX MILLE EUROS 62.000 euros Frais Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à BORDEAUX le 23 mai 2022

Maître Marie-Anne ESQUIE,

L2201186

**POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



MAIRIE DE LORMONT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Mairie de LORMONT
Rue André Dupin
BP N°1
33305 LORMONT CEDEX

Objet du marché : Régie générale, production et diffusion des outils de communication, gardien-nage, prévention et secours, déploiement et mise en service de sanitaires pour l'évènement « La Nuit Verte 2022 de panoramas » sur le territoire du grand projet des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont (5 lots)

Lot 1 : Prestations techniques

Lot 2 : Impression sérigraphique et numérique

Lot 3 : Prestations de gardiennage

Lot 4 : Prévention et secours

Lot 5 : Déploiement et mise en service de sanitaires pour l'évènement

Mode de passation : Marché passé selon une procédure Adaptée (articles L2123-1 et L2123-4 et R 2123-1 et suivants du code de la Commande Publique)

Obtention du dossier : Le dossier est téléchargeable sur le profil acheteur de la Ville de Lormont sous le lien suivant :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=LORMONT>

Critères de sélection des offres : Voir règlement de la consultation

Renseignements :

D'ordre administratif : Service des Marchés Publics
Courriel : marchespublics@lormont.fr

D'ordre technique : Courriel : marie.ladonne@surlarivedroite.fr

Date limite de remise des offres : Le 15 juin 2022 à 12 h00

Date de publication et signature de l'Autorité Compétente du Pouvoir Adjudicateur : A Lormont, le 18 mai 2022

Le Maire,

Jean TOUZEAU

L2201124



BORDEAUX MÉTROPOLE

COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

BORDEAUX, PRU DU GRAND PARC : DÉCLASSEMENT DE L'ANCIEN BARREAU DE LA RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER

du 24 mai au 10 juin 2022 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 18 jours consécutifs :

- à la **Cité municipale** - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

- à la **Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public** - place de l'Europe à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 16h30)

dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur Gérard Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- **Mardi 24 mai 2022 : accueil physique de 9 h à 12 h**

- **Vendredi 10 juin 2022 : accueil physique de 13h30 à 16h30**

En cas de durcissement des prescriptions sanitaires, les permanences se tiendront uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

Mardi 24 mai 2022 de 9 h à 12 h et vendredi 10 juin 2022 de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE - M. Gérard Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L2200933

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

SIAEPA de la région de La Brède - 4 avenue de la Gare - 33650 Saint Médard d'Eyrans.

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. **Objet et Caractéristiques des travaux :**

Assainissement des eaux usées - réhabilitation de réseaux

Commune de La Brède - Avenue de La Sauque :

- Travaux sans tranchée : Chemisage de 627 ml de collecteur, Réouverture de 7 branchements, Réhabilitation de 16 regards de visite.

- Travaux en tranchée ouverte : Réhabilitation de 9 branchements existants, Changement d'un regard de visite, Mise à la cote d'un regard existant.

Commune d'Isle Saint Georges - Allée Pelletan :

- Sans tranchée : Chemisage ponctuel du collecteur, Réhabilitation de 4 regards de visite.

- Tranchée ouverte : Remplacement en lieu et place de 70 ml de DN 200, Renouvellement de 4 regards de visite, Renouvellement d'un branchement

Commune de Martillac - Lotissement Belles Graves :

- Travaux sans tranches : Chemisage de 515 ml de collecteur, Réouverture de 21 branchements, Chemisage de 3 branchements, Réhabilitation de 4 regards de visite

- Tranchée ouverte : Réhabilitation de 19 branchements partiellement ou en intégralité.

Commune de Martillac - ZA Lagrange : réhabilitation de 2 regards de visite.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <http://siaepa-brede.e-marchespublics.com>

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : 20 Mai 2022

7. Date limite de remise des offres : Lundi 20 Juin 2022 à 12h00

L2201183

CONSTITUTIONS

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée **Monsieur Vincent Consulting** Capital : 1000€ Siège social : 39 Allée Jean Ribereau Gayon, Bât A 33600 PESSAC Objet : Conseil et services en informatique (systèmes, logiciels, programmation, etc...), achat/vente de matériel informatique, et toutes activités connexes ou liées; Formation non réglementée dans les domaines précités. Président : VINCENT Aurélien 39 Allée Jean Ribereau Gayon, Bât A 33600 PESSAC Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
22EJ10034

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée **CHECKUP FORMATION** Capital : 1 000 € Siège social : 31 rue d'Armagnac - Spaces Euratlantique 33800 BORDEAUX Objet : Organisation de formation Président : DA DALT Elodie 14B Rue Pierre Laban 33600 PESSAC Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
22EJ10692

Par acte SSP du 10/05/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **YO IMMO** Objet social : Les activités de marchands de biens. Siège social : 17 rue Georges Jerome Duret 33310 Lormont. Capital : 5000 € Durée : 99 ans Président : M. ORANGE Yoann, demeurant 17 rue Georges Jerome Duret 33310 Lormont Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions, chaque action disposant d'une voix. Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Immatriculation au RCS de Bordeaux
22EJ12702

Par acte SSP, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée :

CARINE.VTC.MEDOC.

Siège : 3 Allée Des Baines, 33123 Le Verdon-sur-Mer.

Capital Minimum : 1 €.

Capital Initial : 1 €.

Objet :

- Exploitant de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

- Achat, vente et location de tout véhicule motorisé ou non, neuf ou d'occasion sans chauffeur

- Service de conciergerie lié au transport de personnes

- Apporteur d'affaire

- Service Sous Location

- Service toute Conciergerie (Airbnb, etc.)

- Gestion de trésorerie

Président : Mme. BOYE Carine- 3 Allée Des Baines, 33123 Le Verdon-sur-Mer.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Toutes cessions est soumise à agrément.

22EJ10763



Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Portets.
www.a3caudit.com

MAISON LIBET DESCORNE SAS au capital de 1 000 euros Siège social : 34 place de la cathédrale, 33430 BAZAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 mai 2022 à BAZAS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Maison Libet Descorne

Siège : 34 place de la cathédrale, 33430 BAZAS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - La vente d'objets d'antiquité et d'objets de décoration neufs ;

- salon de thé et épicerie fine,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antoine LUMALÉ demeurant 34 place de la cathédrale - 33430 BAZAS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX
22EJ12786

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée **ACTHYSSE** Capital : 1000€ Siège social : 261 Avenue Saint Emilion 33127 Saint-Jean-d'Ilac Objet : Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Services de conseil et d'assistance dans le domaine de la santé (hors activités réglementées), de la sécurité et de l'environnement. Gérant : Reynaud Cédric 261 Avenue Saint Emilion 33127 Saint-Jean-d'Ilac Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX
22EJ11038

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée **Challenge** accepté Capital : 1000€ Siège social : 2 Rue Cuvier 33160 ST MEDARD EN JALLES Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (non réglementés), apporteur d'affaires, assistance opérationnelle dans tous les domaines, et toutes activités connexes ou liées; Formation non réglementée dans les domaines précités. Président : MARIO Maxime 2 Rue Cuvier 33160 ST MEDARD EN JALLES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
22EJ11543



Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AP 33 21 0429 01 Ensemble de parcelles en nature de terre et prés, bâtiments d'habitation et d'exploitation **SAINT-AVIT-DE-SOULEGE** 1 ha 34 a 50 ca - 'Nivelle': A- 389- 391- 392- 393- 394- 396- 397- 398- 399- 401- 404[F2]- 404(A)[F1]- 407- 408- 869[400]- 998[409]- 1000[406] Zone A du PLU

AP 33 21 0443 01 Parcelles de terres, bois et vergers **SAINT-SAUVEUR** 24 a 16 ca - 'Guitey': AM- 25 - 'Les eycars': AL- 613 - 'Pont de lieugean': AK- 110 Suivant Carte Communale

AP 33 22 0054 01 Parcelle en nature de landes **GAJAC** 1 ha 30 a 10 ca - 'Reffiac': D- 297 N du PLU

AS 33 22 0081 01 Trois parcelles de terre AOC **SAINT-EMILION** 22 a 17 ca - 'Charlot': AV- 117- 122- 123 Zones A et N du PLU

AS 33 22 0152 01 Parcelles de vigne **LUGAIGNAC** 1 ha 29 a 10 ca - 'Aux espissacs': A- 406- 560[407]- 'La bory de brussac': A- 368- 637[366] Zone A du PLU

AS 33 22 0155 01 Une parcelle de pré située dans le PEANP DES JALLES **BLANQUEFORT** 11 a 03 ca - 'Au chalet': AB- 35 Zone Nf du PLU

AS 33 22 0196 01 Parcelles en nature de prés **SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE** 3 ha 19 a 47 ca - 'La prise': B- 39 - 'Maurac nord': B- 173- 174- 175- 176- 179- 1630 Suivant RNU

AS 33 22 0197 01 Une parcelle en nature de terre en AOC Côtes de Bourg **PUGNAC** 7 a 70 ca - 'Rabot-ouest': ZM- 9 Zone A du PLU

AS 33 22 0198 01 Une parcelle en nature de pins maritimes d'environ 15 ans. **GAILLAN-EN-MEDOC** 5 ha 86 a 70 ca - 'Fontanille-est': F- 937(B)[F1]- 937(AJ)[F1]- 937(AK)[F1] Suivant RNU

AS 33 22 0201 01 Des parcelles de bois **CHAMADELLE** 47 a 21 ca - 'Le poteau': AB- 151- 166- 167- 168- 179- 180 Zone N du PLU

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, de louer tout ou partie des biens suivants :

IL 33 22 0001 01 Un ensemble de parcelles en nature de vigne AOC Côtes de Bourg rouge, à reprendre concomitamment au rachat d'une propriété viticole. **PUGNAC** 4 ha 15 a 22 ca - Gravier: B-24-25-452[30][F1]-852[19][F1]-852[19][F2]-899[467]-901[856] - Le bourg-ouest: B-306[124][F1]-307[127][F1]-307[127][F2]-848[125][F1]-848[125][F2]-850[126][F1]-850[126][F2] En zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **13/06/2022** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles CS 10235 - 33520 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>

L2201187

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PESSAC du 12 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **SOURIRE BRIAND**

Siège social : 13, rue Profond, 33600 PESSAC

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toute société et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent,

- l'acquisition, la location, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou de rénovation, de tous autres biens immeubles et de biens meubles,

- la construction sur les terrains dont la société et, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration installations nouvelles conformément à leur destination,

- l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux,

- l'obtention de toute ouverture de crédit et facilité de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, toute opération destinée à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Sarah RIFAI et Monsieur Renaud SAPHY demeurant ensemble 13, rue Profond, 33600 PESSAC.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis-La Gérance
22EJ12795

Par acte SSP, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée: **CARINE.VTC.MEDOC**. Siège : 3 Allée Des Baines, 33123 Le Verdon-sur-Mer. Capital Minimum : 1 €. Capital Initial : 1 €. Objet : Exploitant de voiture de transport avec chauffeur (VTC)- Achat, vente et location de tout véhicule motorisé ou non, neuf ou d'occasion sans chauffeur- Service de conciergerie lié au transport de personnes- Apporteur d'affaire- Service Sous Location- Service toute Conciergerie (Airbnb, etc.)- Gestion de trésorerie Président : Mme. BOYE Carine- 3 Allée Des Baines, 33123 Le Verdon-sur-Mer. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Toutes cessions sont soumises à agrément.
22EJ10756



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/05/2022, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : B2S

Forme : société civile immobilière

Capital social : 1.200 € par apports en numéraire

Siège social : 15, rue des Mésanges 33700 Mérignac

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la cession, directement ou par mandat, la mise en valeur ainsi que la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit des associés et/ou gérants, le cas échéant, de tout immeuble ou terrain ainsi que, plus largement, tous biens et droits immobiliers ainsi que leur accessoire, annexe ou complément ; l'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission du patrimoine immobilier familial des associés afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision ; la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, acquis ou non en emploi de biens mobiliers ou immobiliers ; l'obtention de toute ouverture de crédit et/ou prêt nécessaire à la réalisation de cet objet ainsi que la remise en garantie des actifs sociaux en contrepartie desdits concours financiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre

Gérants : Monsieur Geoffrey de BARBEYRAC SAINT-MAURICE, demeurant 15, rue des Mésanges 33700 Mérignac, et Monsieur Jean de SORBIER de POGNADORESSÉ, demeurant 14, chemin Roureau 33110 Le Bouscat

Transmission des parts : les parts sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux ascendants ou descendants du cédant. Pour toute autre hypothèse, elles sont cessibles sur agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité simple. La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux. Pour avis,
22EJ12882

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 mai 2022 à LORMONT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GASTON

Siège social : 10 Rue Mendès FRANCE, 33310 LORMONT

Objet social : Acquisition, administration et location de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr GASPAROUX Jean-Pascal, né le 13/05/1965 à BORDEAUX, demeurant 21 bis, rue de la Lamberte - 33500 LIBOURNE, et Mr VALLOTTON Frédéric, né le 28/09/1978 à MARSEILLE, demeurant 30 BOURG, 33330 SAINT CHRISTOPHE DES BARDES,

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis

La Gérance
22EJ12886



AGDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 AVENUE
FERNAND PILLOT, 33133
GALGON
Société en cours
d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GALGON du 09/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AGDIS

Siège : 2 AVENUE FERNAND PILLOT, 33133 GALGON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : L'animation des filiales de la Société ; L'acquisition, la détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes autres sociétés et généralement de toutes valeurs mobilières ; La gestion de ces titres et valeurs mobilières ; L'exécution de travaux d'assistance aux entreprises et de prestations de services en général dans les domaines administratif, financier, commercial, informatique... ; L'exercice des fonctions de gérant de la SCI RIVAUD et de Président de la SAS SUP-AL ; Toutes opérations de négoce et de distribution se rapportant à l'alimentation, l'habillement, au textile et plus généralement aux besoins domestiques et toutes prestations de services relatives ; L'exploitation de tout fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, confiserie, bazar, loto, photocopies... ; Prestations de services aux particuliers ; L'activité de marchands de biens, savoir les activités d'achat et de vente de biens immobiliers propres : immeubles résidentiels et maisons d'habitation, immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition, les installations d'entreposage en libre-service, les galeries et centres commerciaux, terres et terrains et généralement tous locaux commerciaux ; La construction, l'aménagement, la propriété, la gestion, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis, de tous biens, la vente desdits bien sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; La rénovation de tous biens immobiliers ; La reconstruction d'immeubles d'habitation et professionnels ; Le conseil en immobilier, l'activité d'apporteur d'affaires, la commercialisation de tous biens immobiliers ; Et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Grégoire LEGUET, demeurant 2 AVENUE FERNAND PILLOT, 33133 GALGON

Directeur général : Monsieur Armand LEGUET, demeurant 23 RUE DAVID RAYNAL 33300 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

POUR AVIS

Le Président
22EJ13218

SCI LA LETTE MAUVE
Société Civile Immobilière au
capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Allée de
Roqueys
33360 CARIIGNAN DE
BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARIIGNAN DE BORDEAUX du 3 mai 2022 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI LA LETTE MAUVE

Siège social : 6 Allée de Roqueys, 33360 CARIIGNAN DE BORDEAUX

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet - l'acquisition, la location nue, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immobiliers et de tous biens meubles - la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination - l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux - l'aliénation, amiable ou judiciaire, quelle qu'en soit la forme, de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, au moyen de vente, d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises - l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de l'objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts - la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Laurent HODEBAR, demeurant 6 Allée de Roqueys, 33360 CARIIGNAN DE BORDEAUX

Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés. Agrément pour les tiers

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis La Gérance
22EJ13225

Par acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée **CHRF GROUP** Capital : 3000€ Siège social : 26 Rue Condillac Espace WIGI 33000 BORDEAUX Objet : Enseignement divers notamment cours de rattrapage, cours de révision, soutien scolaire hors formation professionnelle continue Président : CHAREF Dyna 4 rue des Monts Chauvets - Appt C253 78300 POISSY Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX Transmission des actions : cession aux tiers soumise à agrément. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
22EJ10889

Par acte ssp en date à ANDERNOS LES BAINS du 12 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BENOVIDA
Siège : 8 Rue des Pensées 33510 ANDERNOS LES BAINS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : Sur place ou à emporter, tous types de restauration, plats cuisinés, traitement et vente de boissons alcoolisées ou non ; et plus généralement toutes prestations de services liées à la restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Benoît PAUL, demeurant 8 Route de Mouchon 33138 LANTON.

Directeurs généraux : Madame Virginie CEYRAC, demeurant 8 Rue des Pensées 33510 ANDERNOS LES BAINS ; Mme Noëly MARTINS-RIBEIRO, demeurant 2 impasse du Mouchon 33138 LANTON ; Monsieur David PERNET, demeurant 48a Rue Marcel Bensac 33290 PAREM-PUYRE.

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS
22EJ13239

BENGIS, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU CAPITAL DE 500 €, 79 RUE DE LA BOËTIE-33320 LE TAILLAN-MEDOC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/05/2022, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BENGIS

Sigle :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Au capital de : 500 €.

Siège social : 79, Avenue de la Boëtie-33320 LE TAILLAN-MEDOC.

Objet social : L'acquisition d'un Immeuble, sis 14, Rue de l'Eglise-33200 BORDEAUX, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit Immeuble et de tous autres Immeubles bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition échange, apport ou autrement.

Gérance : Mr Ozan BENGIS et Mme Gamzeh TOLAN épouse BENGIS, demeurant ensemble 79, Avenue de la Boëtie-3320 LE TAILLAN-MEDOC

Clause d'agrément : voir dans les statuts la clause d'agrément des cessions de parts.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

22EJ13275

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18.05.2022, il a été constitué une SARL dénommée:

SARL SABINE GOMES

Objet social : Vente de fleurs coupées et artificielles, de plantes vertes et grasses, de semences et bulbes, de compositions florales, d'accessoires de pépinières et de poteries, d'outils de jardinage et toutes activités relevant d'une petite jardinerie. Vente d'objets de décoration. Participation à tous types d'événements.

Siège social : 71 Avenue de la Mairie 33950 LEGE CAP FERRET.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Madame Sabine GOMES, demeurant : Fondation MG - Place du Grand Crohot - 33950 LEGE CAP FERRET.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
22EJ13246

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : MTR PLOMBERIE

Forme : SARL

Capital social : 1 000 € avec un capital minimum de 1 000 €

Siège social : 3 Le Cosse, 33190 MONGAUZY

Objet social : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Gérance : M. Mathieu TRESARRIEU demeurant 1 Lieu dit Le Boucaud, 33580 SAINTE-GEMME

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13247

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 05/05/2022 à LE BOUSCAT, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CARBON**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : 78 avenue Georges Clemenceau 33110 LE BOUSCAT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1.000 Euros

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Gérant : Monsieur Aurélien CASSAGNET demeurant 78 avenue Georges Clemenceau 33110 LE BOUSCAT

Immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX

Pour avis,

Le Gérant
22EJ13267

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale :

SCCV CAMBIUM

Forme : SCCV

Capital social : 1 000 €

Siège social : 25 rue Sainte Philomène, 33300 BORDEAUX

Objet social : Acquisition d'un terrain, aménagement et construction sur ce terrain, d'un immeuble en appartements et locaux. La division de cet immeuble en appartements et locaux sous le régime de la copropriété. La vente du dit immeuble en totalité ou par appartements et locaux soit après achèvement ou en état de futur achèvement et toutes opérations immobilières et financières.

Gérance : SIGNATURE PROMOTION, dont le siège social est situé à BORDEAUX (33300) 25 Rue Sainte Philomène, SAS au capital de 40 000 €, représentée par Mr Bruno Duplantier, agissant en qualité de Président, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 820 198 505.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13271

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 mai 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « **WOKAMI BORDEAUX** »

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1.000 €

SIEGE : 18 rue de la Benaugue 33100 BORDEAUX

OBJET : Restauration rapide sans vente de boissons alcoolisées

DUREE : 99 années

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

TRANSMISSIONS D'ACTION : La transmission des actions d'opère par virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à un cessionnaire non associé, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.

PRÉSIDENT : Monsieur Yakhya DIALLO, né le 27 mars 1982 à DAKAR (Sénégal), de nationalité française, demeurant 2 allée des Cigales 33600 PES-SAC,

Cette société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX
22EJ13243

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : MIRA

Forme : SARL

Capital social : 500 €

Siège social : 34 Avenue de la libération Apt 235, 33310 LORMONT

Objet social : Tous travaux de revêtement des sols et des murs

Gérance : M. Tarik ALTINMAKAS demeurant 34 Avenue de la libération, 33310 LORMONT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13276

Avis est donné de la constitution de la Société « **SAME SAME** », Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros Siège social : 28, rue Maxime Lalanne – 33800 BORDEAUX
Objet : La conception, le développement, l'exploitation et la commercialisation d'applications mobiles ; La conception, la création, le développement, l'exploitation et la commercialisation de tout site internet, service, portail, application mobile et plateforme communautaire sur internet ; La vente de tous produits, de quelque nature qu'ils soient, connectés ou non, et dérivés de l'exploitation des applications mobiles susvisées. L'organisation d'événements publics, privés ou associatifs. Durée : 99 années. RCS BORDEAUX. Président : EDDINGTON & CO, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 28, rue Maxime Lalanne – 33800 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 841 584 683, représentée par Monsieur Christophe JABLIN, gérant Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions 3 jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée à zéro heure. Sous réserve des dispositions légales et statutaires relatives aux modalités de prises de décisions, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Cessions d'actions : en cas de pluralité d'associés, droit de préemption au profit des associés et agrément préalable de la collectivité des associés pour tout transfert d'actions.
22EJ13286

Par acte SSP du 16/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **A2 PEINTURE** Siège social : 32 rue de Verdun, 33130 BEGLES Capital : 500 €
Objet : PEINTURE ET PLACO
Président : M. Ahmed AZZOUNE, 30 rue de Verdun, 33130 BEGLES. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13293

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/05/2022 par Maître Sébastien BOUSSAT, Notaire à ST LOUBES (33450) - 15 Place de l'hôtel de ville, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : EQUALI-DIET

Forme : SASU

Capital social : 10 000 €

Siège social : 191 Bis Rue Nationale, 33240 ST ANDRE DE CUBZAC

Objet social : Le commerce de détail de produits diététiques, d'aliments fonctionnels diététiques, de compléments alimentaires et de tous produits, accessoires, objets, ou instruments liés ou nécessaires à la diététique; Le conseil en matière de nutrition et diététique; La diffusion de toute information et support se rapportant à cette activité; La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de l'objet

Président : Mme Angela LASSAILLY demeurant 19 Rue Bir Hakeim, 33560 CARBON BLANC

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13315

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE TAILLAN MEDOC du 19 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS à associé unique
Dénomination : **B.L. 33**
Siège : 10 chemin de Cante-Gric, 33320 LETAILLAN MEDOC

Durée : 99 ans
Capital : 1 000 euros
Objet : boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, fabrication et vente de produits traiteurs, vente de boissons non alcoolisées, avec vente sur place où emporter

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Kevin LAPORTE, demeurant 10 chemin de Cante-Gric, 33320 LE TAILLAN MEDOC.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ13310

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 mai 2022, la société suivante a été constituée : Dénomination : **WHEELS**. Forme juridique : SAS. Capital social : 1 000,00 €. Siège social : 54 Rue Marcellin Jourdan - 33200 BORDEAUX. Objet : Commercialisation et négoce de tous types de véhicules terrestres à moteur (automobiles, deux roues motorisées, poids lourds...) à destination des particuliers et des professionnels. Durée : 99 années. Président : Monsieur Nicolas GUEDJ, demeurant 54 Rue Marcellin Jourdan - 33200 BORDEAUX. Admission aux assemblées d'actionnaires : Chaque actionnaire est admis aux assemblées. Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Conditions d'agrément : Toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés réunis en assemblée générale extraordinaire, sauf cessions par l'associé unique. Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX (33).

Pour avis,
Le Président.

22EJ13297

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien LATOUR, Notaire à ST-ANDRE-DE-CUBZAC, 216 bis, rue Nationale, le 16 mai 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination et siège sociale est : **SCI LABARBE FAMILY, CUBZAC-LES-PONTS (33240), 35 rue de la ville.**

Durée : 99 années
Capital social : VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR).

Les gérants de la société sont : Mr et Mme Christophe LABARBE demeurant 35 rue de la Ville 33240 CUBZAC LES PONTS. Et Melle Johanna LABARBE demeurant 2 impasse des Merlots Appt 3 33240 ST ANDRE DE CUBZAC.

Immatriculation : RCS de LIBOURNE.

Pour avis
Le notaire.

22EJ13338

AGENCE ATEMM, SARL AU CAPITAL DE 500 €, 65 ROUTE DU BORD DE L'EAU-33270 BOULIAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/04/2022, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AGENCE ATEMM

Siège :

Form commercial :

Nom sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Au capital de : 500 €

Siège social : 65, Route du Bord de l'Eau-33270 BOULIAC

Objet : Activité d'Agent Commercial, VRP Multicartes

Durée de la société : 99 ans à compter du 01/03/2022, et de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : Mr Jean-Fabrice PANET, demeurant 3 Route de Brun-33360 LATRESNE

Pour avis

22EJ13357

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie LE ROHELLEC, notaire à MIOS le 10 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : **SCI VINCEGUYOT**

Siège social : 89 B route de la Molle 33770 SALLES

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers, de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS de BORDEAUX

Capital social : 100,00 €

Gérants : Monsieur Bruno GUYOT et Madame Nathalie GUYOT, demeurant ensemble à BESANCON (25000) 24 rue des Justice Bât 33

Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément si cession à un tiers.

Pour avis, le notaire
22EJ13313

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/05/2022 par Maître Sébastien BOUSSAT, Notaire à ST LOUBES (33450) - 15 Place de l'hôtel de ville, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : LAS-SAILLYMO

Forme : SCI

Capital social : 200 €

Siège social : 19 Rue Bir Hakeim, 33560 CARBON BLANC

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers, et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Gérance : Mme Angela LASSAILLY demeurant 19 Rue Bir Hakeim, 33560 CARBON BLANC

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13321

Avis est donné de la constitution de la société **FAGROUPE, SAS** au capital de 10 000,00 € dont le siège social se situe 15 A Rue Jules Massenet - 33185 LE HAILLAN.

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'exploitation de fonds de commerce de Bar Restaurant- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; - La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet- Et plus généralement toutes activités connexes ou complémentaires y afférentes pour une durée de 99 années.

Cette société a été constituée selon acte sous seing privé en date du 9 Mai 2022

Le premier Président est la société ALEXEM, SARL au capital de 10 000,00 €, dont le siège social est sis 15 A Rue Jules Massenet - 33185 LE HAILLAN, immatriculée auprès du RCS de BORDEAUX sous le numéro 798 104 048, prise en la personne de Monsieur Alexandre JULLIEN, né le 5 Février 1982 à BORDEAUX (33), de nationalité française, domicilié, es qualité au siège de ladite société.

La présente société sera immatriculée auprès du RCS de BORDEAUX
22EJ13373



**CHALAND
GIOVANNONI
AVOCATS ASSOCIES**
7, square Stalingrad
13001 MARSEILLE

CONSTITUTION Suivant acte signé par voie électronique en date du 16.05.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : * Dénomination sociale : **SCI LVPG*** Forme juridique : Société Civile Immobilière* Capital social : 1 000 €* Siège social : Lieu-dit Bidaouat - 33124 BERTHEZ* Objet social : La société a pour objet :- L'acquisition par tous moyens de tous terrains, immeubles et droits immobiliers, - la prise à bail ou en crédit-bail avec promesse de vente de ces immeubles, - l'exploitation par location des immeubles dont la Société deviendra propriétaire ou locataire, - l'entretien, l'administration et l'exploitation des biens acquis par la Société, soit par cession ou apport. Pour faciliter cet objet et pour en faciliter la réalisation, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations et notamment constituer hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de la société. - Et généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.* Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS.* Gérance : Madame Pascale GRILLET, demeurant Lieu-dit Bidaouat - 33124 BERTHEZ et Monsieur Louis VANDEPITTE, demeurant Route de la Pagesie - 24290 MONTIGNAC.* Conditions de transmission de parts : les parts ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire qu'après agrément. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.
22EJ13377



**FIDUCIAL
SOFIRAL**

Rue du Cardinal Richaud,
33000 BORDEAUX

BANEY COUVERTURE Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 euros Siège social : 1 rue le Carré de Léonie 33680 LACANAU AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LACANAU du 16/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle Dénomination sociale : BANEY COUVERTURE Siège social : 1 rue le Carré de Léonie, 33680 LACANAU Objet social : Couverture, zinguerie, charpente, terrasse, clôtures diverses, bardage ossature bois, pose de gouttières Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 2 000 euros Gérance : Monsieur Jérémy BANEY, demeurant 1 rue le Carré de Léonie, 33680 LACANAU Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX Pour avis, la Gérance
22EJ13331

Aux termes d'un ASSP en date du 18/05/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ALMA PLUVIOSE**

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tout immeuble. Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 45 CRS de la Libération, 33000 BORDEAUX

Capital initial : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Gérance : Société à responsabilité limitée (sans autre indication) SOCOGEST, demeurant 45 Cours de la Libération, 33000 BORDEAUX FRANCE

DUNESME Géraud, demeurant 45 CRS de la Libération, 33000 BORDEAUX FRANCE

SARL SOCOGEST
22EJ13333

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3/05/2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile
 - DENOMINATION : **SAINTE MARQUERITE PATRIMOINE**
 - SIEGE SOCIAL : 38, boulevard de la Plage Taussat à Lanton (33138)
 - OBJET : L'acquisition, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de parts et valeurs mobilières et autres titres de participations
 - DUREE : 99 années
 - CAPITAL : 1.000 euros
 - APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros
 - GERANCE : Olivier CANNAC, né le 27/03/1956 à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 22, rue Marcelin Berthelot à Bordeaux (33000) et Edith CANNAC, née le 20/07/1930 à Bordeaux, de nationalité Française, demeurant au 38, boulevard de la Plage, Taussat à Lanton (33138)
 - CESSION DE PARTS : librement cessibles entre associés uniquement et à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité renforcée.
 - IMMATRICULATION : RCS de Bordeaux
- Pour avis,
22EJ13336

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LACANAU du 16/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à responsabilité limitée
- Dénomination sociale : **TRAVAUX DE FINITION EN BATIMENT CANAULAIS**
- Sigle : **T.F.B.C**
- Siège social : 7 boulevard de la Plage, 33680 LACANAU
- Objet social : Tous travaux de finition et d'achèvement des bâtiments, tous travaux de nettoyage de nouveaux bâtiments après leur construction, la remise en état des lieux après travaux.
- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
- Capital social : 1 000 euros
- Gérance : M. Nicolas DELEUIL, demeurant au 7 boulevard de la Plage 33680 LACANAU OCEAN
- Immatriculation de la Société au RCS de Bordeaux.

Pour avis
La Gérance
22EJ13380

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée établi à Bordeaux en date du 19/05/2022, il a été constitué une société à actions simplifiées à associé unique (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : **SESAFE**
 - Siège social : 1 Chemin Derrattier CESTAS 33610
 - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux
 - Capital social : 5 000 €
 - Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger, toutes activités liées aux systèmes de sécurité et d'alarme électroniques en vente, installations, réparations, réfection et adaptations des dispositifs de verrouillage mécanique ou électroniques
 - Et toutes activités au conseil en développement stratégique commercial et marketing en lien avec les systèmes de sécurité.
 - Le Président de la Société :
 - Mickaël CESARION né le 28 Mars 1985 à BORDEAUX (33) demeurant 1 chemin de Derrattier CESTAS 33 610
 - Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX
- Pour Avis
Le Président
Mickaël CESARION
22EJ13384

Suivant acte sous seing privé du 13 mai 2022 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

- Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

La dénomination sociale est : **FONCIERE 30 INTENDANCE.**

Le siège social est fixé à : BORDEAUX (33000) 30 cours de l'intendance

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Les apports sont en numéraires toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont Monsieur Mathieu VERGEZ-PASCAL demeurant à BORDEAUX 16 rue de Soissons et Monsieur Louis GIRARDOT demeurant à BORDEAUX 2 rue Nauville.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis
Les gérants
22EJ13387

Par acte SSP du 11/05/2022 il a été constitué une **SCI** dénommée :

GARE INVEST
Siège social: 3 avenue de la madeleine 33170 GRADIGNAN

Capital: 1.000 €

Objet: Acquisition vente biens immobiliers à vocation de vente et ou location

Gérant: M. DE SERMET DE TOURNEFORT Pascal LACAPÈDE 47450 COLAYRAC ST CIRQ

Co-Gérant: M. BALLAND Lionel Lieudt JANDILLON 33190 FOSSES ET BALLEYSSAC

Cession des parts sociales : Cession entre vifs constatée sous seing privé ou acte notarié

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13669



2AC AQUITAINE
Société d'expertise comptable
123 quai de Brazza - 33100 BORDEAUX
05 56 48 81 40 - www.2acaquaine.fr

AVENIR
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 67 Chemin de Mage 33450 SAINT LOUBES
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AVENIR**
Siège social : 67 Chemin de Mage, 33450 SAINT LOUBES (Gironde)

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et des droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Zakarya SIJLIMASSI demeurant 15 Allée des Gravettes, 33160 ST MEDARD EN JALLES et Pierre JUIN demeurant 67 Chemin de Mage, 33450 SAINT LOUBES

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
22EJ13391

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LATRESNE, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JAHN LOCATION 33,**
Siège social : 9 Allée ARAGON, CE-NON (Gironde)

Objet : Objet social : - Location de courte durée de véhicules et de voitures automobiles légers et camions - Location de longue durée de véhicules et de voitures automobiles légers et camions - L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions - L'achat et la vente de fournitures, de produits et accessoires - Re-programmation moteurs - Travaux de nettoyage et d'entretiens courants - Location et ventes de 2 roues et d'accessoires

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10 000 euros

Gérance : Monsieur JOEVIN ARNAUD, demeurant 10 chemin DE SAUBIOLLE, LATRESNE (Gironde),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant
22EJ13431

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous-seing privé en date du 17 mai 2022, il a été constitué : Dénomination sociale et nom commercial : **VITA #PERFORMANCE 65**

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

siège social : 132, rue Fondaudège 33000 BORDEAUX

Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement en France et dans tous pays : Le rééquilibrage alimentaire et le suivi diététique par l'évaluation et le reporting ; La transformation physique (perte de poids et amincissement) dans le cadre d'une activité physique, de tonification musculaire (musculature) ou dans le cadre de technologies esthétiques minceur et anti-âge (électrostimulation - cryolipolyse - radiofréquence - pressothérapie et ondes magnétiques ...) ; Le management du stress, le développement personnel et la pratique de la relaxation, formation et séminaires (PNL) ; La préparation physique et le coaching sportif (MACS 7) y compris dans le cadre de compétitions ; Le négoce, la mise à disposition et la location de tous équipements, matériels et accessoires destinés au conditionnement physique (appareils de cardio training - vélos - rameurs - tapis - haltères - barres...);

durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

capital social : 100 € par apport en numéraire uniquement divisé 100 actions au nominal de 1 € chacune souscrites et intégralement libérées par l'associée unique.

présidente : Madame Pauline GUIGNARD demeurant 4, rue St Jean 31340 Villemer sur Tarn pour une durée indéterminée.

Tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Cessions d'actions : agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis,
22EJ13339

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 mai 2022, à GRADIGNAN.

Dénomination : **C3A INVESTISSEMENT.**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 142 Chemin d'Ornon, 33170 Gradignan.

Objet : la propriété, l'acquisition, la souscription, la détention et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, et notamment la prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, l'activité d'apporteur d'affaires, d'intermédiation d'affaires et conseil des affaires.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1 000 euros

Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit de tiers non associés quel que soit leur degré de parenté avec l'associé cédant, sont soumises à l'agrément préalable d'une décision collective extraordinaire des associés statuant à la majorité des deux tiers des actions composant le capital social.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Arnaud LAHCEN 142 Chemin d'Ornon 33170 Gradignan.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis, Le Président
22EJ13430



SUD-OUEST EXPERTS CONSEILS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte SSP en date du 23/05/2022 il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : « **NORT** »

Siège : 457 route de Montastruc (33880) BAURECH

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S

Capital : 1308 € apport en nature.

Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Président : Mme Lucile FABAS MOREAUX, demeurant 457 route de Montastruc (33880) BAURECH.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au RCS de Bordeaux

POUR AVIS

Le Président
22EJ13588

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Frédéric VAIGRE, Notaire Associé de la société « VAIGRE NOTAIRES ASSOCIÉS », Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, le 19 mai 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, s biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : sociale : **KAIROIS**.

Siège social : BORDEAUX (33800), 155 cours de l'Argonne.

Durée 99 années

Capital social : NEUF CENTS EUROS (900,00 EUR) divisé en 900 parts numérotées de 1

Apports sont en numéraire

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant pour une durée d'un an renouvelable tacitement : Lionel BOUCAIN, susnommé, demeurant à BORDEAUX

Société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX UX (33800) 155 Cours de l'Argonne.

Pour avis
Le notaire.

22EJ13518

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BIODIV'O**

Forme : société à responsabilité limitée
Capital : 2.000 euros

Apports en numéraire : 2.000 euros

Siège social : 2, lieudit Arvouet, 33330 VIGNONET

Objet : L'activité d'analyse aquatique et terrestre et notamment la négociation, l'achat, la vente, la gestion, de tous biens, ainsi que toutes prestations de services ou droits liés à cette activité.

Durée de la société : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Gérance :

- Mon sieur Damien TREBOSC, demeurant 534, route du Lac, 47279 PUYMIROL, née le 03 avril 1987 à TOULOUSE (31) ;

- Madame Sophie LAURET, demeurant 14, lieudit Lamour, 33330 LES SALLES DE CASTILLON, née le 28 janvier 1982 à LIBOURNE (33) ;

- Monsieur Benjamin BANTON, demeurant au 124, rue Amédée Saint-Germain, 33800 BORDEAUX, né le 27 février 1985 à BERGERAC (24).

Cessions de parts sociales : Les parts ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis et mention,
22EJ13555

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : TABAC DU GOLF

Sigle : LIBRAIRIE PAPETERIE DU GOLF

Forme : SNC

Capital social : 1 000 €

Siège social : Résidence Gramont II, Place Florale, rue des Azalées, 33320 EYSINES

Objet social : La Société a pour objet en FRANCE l'exploitation d'un fonds de commerce de « Librairie, papeterie, Bimbeloterie, journaux » sis et exploité à Eysines (33320), Résidence GRAMONT II, Place Florale, rue des Azalées, connu sous le nom de « LIBRAIRIE, PAPETERIE DU GOLF », auquel est adjoind une activité de Diffuseur de Presse, Gérant de débit de TABAC, la vente des produits de la FRANCAISE DES JEUX (LOTO, JEUX, LOTERIE), exploités dans le même local, et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant favoriser le développement

Gérance : M. Marc BERGUIGNAT demeurant Résidence les 3 Tours, 13 Cours du Général de Gaulle, 33170 GRADIGNAN

M. Florian SARRAILH demeurant 265 rue des Grives, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

Associés : M. Marc BERGUIGNAT demeurant Résidence les 3 Tours, 13 cours du Général de Gaulle, 33170 GRADIGNAN

M. Florian SARRAILH demeurant 265 rue des Grives, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ13577

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée unipersonnelle, qui sera immatriculée au RCS Bordeaux.

Dénomination : **SASU LA BOUTIQUE – LES CHAMPS BO**

Siège social : Saint Laurent de Médoc (Gironde) 410 Lieu-dit Le Tucca.

Objet : achat et revente de produits alimentaires et non alimentaires

Capital : 4 000 euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS,

Gérance : Mme Karine TRESSENS épouse ELICECHE, demeurant à Hourtin (Gironde), 17 B rue de Paracan

Pour avis,
La Gérance.

22EJ13593

TJ

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Rue Gambetta,
33200 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 19 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : TJ

Siège social : 50 Rue Gambetta, 33200 BORDEAUX

Objet social : l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Thomas JULIEN demeurant 299 rue Pasteur à BORDEAUX (33200),

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis

La Gérance
22EJ13608

AVIS DE CONSTITUTION

Selon d'un acte SSP en date du 23 05 2022 il a été constitué la société suivante :

Forme : Société Civile Immobilière,

Dénomination : **SCI MOUNICHOUX**
Siège social : 31 Route des Châteaux (33710) TAURIAC

Objet social : L'acquisition de tout terrains et immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit terrain ou immeubles et de tous autres terrains ou immeubles, bâtis ou non bâtis, à usage professionnel, commercial ou industriel, dont elle est propriétaire ou dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.,

Capital : 1 000 € exclusivement en numéraire,

Gérance : M. Michel SABATIER, demeurant à 272 Bedford Road - RUSHDEN - NN10 0SE - Grande Bretagne

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sont librement cessibles entre associés ; Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation d'une communauté de biens entre époux. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant dans les conditions requises pour la prise de décisions extraordinaires.

Immatriculation de la Société au R.C. S. de Libourne

Pour avis,

LA GERANCE,
22EJ13613



5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 mai 2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B3L
Forme : Société Civile

Siège social : 1260, route de Vendays – Lieudit « Louley » - 33990 HOURTIN

Capital : 62 600 €uros divisé en 626 parts de 100 €uros chacune

Objet : « La société a pour objet :

- La prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises et sociétés, - L'acquisition, l'administration et la gestion de tous placements financiers de toutes natures tels que notamment les valeurs mobilières, les titres et les droits sociaux, - La réalisation de toutes opérations financières, - Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. »

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Jean-François BENARD, demeurant au 1260, route de Vendays – Lieudit « Louley » - 33990 HOURTIN et Madame Astrid BENARD, demeurant au 1260, route de Vendays – Lieudit « Louley » - 33990 HOURTIN.

Cession de parts : libre entre associés, avec agrément à l'unanimité des coassociés pour les tiers.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de BORDEAUX.

Pour avis,
22EJ13665

Par ASSP en date du 11/05/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **FONCIERE VOLTAIRE** Siège social : 2 cours de Gourgue 33000 BORDEAUX Capital : 10000 € Objet social : Marchand de biens, toutes opérations commerciales, participation de sociétés Président : Mme DUSHNIK Marie Louise demeurant 30 rue de la Course 33000 BORDEAUX élu Directeur Général : M PONTENX Cédric demeurant 319 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX Directeur Général Délégué : M GIROUARD LE BILLAN Ludovic demeurant 1 chemin du Spalier 33710 PRIGNAC-ET-MARCAMPS Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

22EJ13721

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 mai 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au RCS Bordeaux.

Dénomination : **EARL LAMPEPOUZA**
Siège social : LACANAU (Gironde)
2960 Lieu-dit Mistre Est

Objet : L'EARL a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural.

Capital : 15 000 euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS,

Gérance : M. Benjamin MULLIEZ, demeurant à Bordeaux (Gironde), 140 rue du Jardin Public,

Pour avis,
La Gérance.
22EJ13664

ALEGORIA AGENCY
SARL à associé unique en
formation au capital de 1 000 €
8, rue Chaperon Grangère
33500 LIBOURNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à LIBOURNE le 16/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : **ALEGORIA AGENCY**

Siège social : 8 rue Chaperon Grangère - 33500 LIBOURNE

Objet social : agence de communication et solutions médias ; organisation d'événements ; animations sonores ou autres de manifestations ; production audiovisuelle ; conception et commercialisation de solution e-learning.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 €

Gérance : Mme Tiana ROMAGNY, demeurant 8, rue Chaperon Grangère - 33500 LIBOURNE

Immatriculation de la Société au RCS de LIBOURNE.

Pour avis,

22EJ13670



www.groupebsf.fr
EXPERTISE COMPTABLE

SARL FILADIERES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Port de
Perpignan
33126 ST MICHEL DE
FRONSAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Libourne du 18 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL FILADIERES

Siège social : 3 Port de Perpignan, 33126 ST MICHEL DE FRONSAC

Objet social :

- l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- la location de tous biens immobiliers, meublés ou nus.

- la construction, l'aménagement, la mise en valeur de tout immeuble et terrain,
- la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et tous autres instruments financiers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Johan MONZIE, demeurant 25 Rue Michel Montaigne 33500 LIBOURNE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis
La Gérance
22EJ13674



Audit - Expertise Comptable - Conseil

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à LEOGNAN en date du 23/05/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CAP VENDIS**

SIEGE SOCIAL : 4 Rue Alphonse Daudet, LEOGNAN (Gironde)

OBJET : La Société a pour objet l'activité d'Agence Immobilière, conformément à la loi HOGUET n°70-9 du 2 janvier 1970, du décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, de l'arrêté du 29 juin 1990 et du décret d'application n° 2005-1315 du 21 octobre 2005.

Dans l'accomplissement de cet objet, à titre ponctuel ou habituel, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément, ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

- Intermédiaire commercial entre le propriétaire d'un bien immobilier et un acquéreur ;

- Activité de transaction, de location et de souslocation, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis ;

- Activité de transaction, de gérance libre, de location et d'intermédiaire en location sur biens immobiliers et fonds de commerce ;

- Activité de souscription, d'achat, de vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété ;

- Activité d'achat et de vente de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un immeuble ou un fonds de commerce ;

- Activité de conclusion de tout contrat de jouissance d'immeuble à temps partagé régi par les articles L. 121-60 et suivants du code de la consommation ;

- Activité de gestion immobilière et d'administration de biens pour son compte ou pour le compte de mandants ;

- Réalisation d'actes de mise en relation, de recherches et d'entremise pour la formation d'un achat, d'une vente ou d'une location de biens immobiliers, de fonds de commerce ou de parts de société portant sur un immeuble ou un fonds de commerce ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet de la Société ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers et par tout autre mode;

- Prospection et évaluations immobilières pour le compte de mandants ;

- Démarchage en vue de faciliter les opérations d'entremise et d'achat en matière immobilière et fonds de commerce ;

- Exploitation de services d'annonces immobilières y compris sur les services de communication électronique et supports imprimés, à titre gratuit ou payant;

- Mise en place de documentation commerciale et juridique en matière immobilière et fonds de commerce ;

- Diffusion d'informations immobilière sous forme de publicité à travers tous supports (dont presse et digital) ; la vente de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis ;

- Activités de conseil immobilier, de négociation et d'optimisation de la rentabilité rendues nécessaires par l'activité ;

- Organisation de visites ;

- Activité d'accompagnement et de conseils juridiques dans la réalisation de projets immobiliers complexes d'investisseurs, personnes physiques et morales ;

- Activité d'entremise pour le conseil en gestion patrimoniale, l'optimisation et la rentabilité fiscale et financière de projets immobiliers ;

- Activité d'assistance aux recherches immobilières complémentaires aux acquéreurs de biens immobiliers et fonds de commerce (certificat d'urbanisme, hypothèques, formule de prêt, conditions de crédit) ;

- Activité d'apporteur d'affaires ;

- Mandataire pour la vente et le louage de biens immobiliers (commerciaux, industriels ou à usage d'habitation) et fonds de commerce ;

- Participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 €

PRESIDENT : Madame Laure BLANCHARD

PÉRIGNON demeurant 4 Rue Alphonse Daudet à LEOGNAN (Gironde)

AGREMENT : les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément unanime des associés.

IMMATRICULATION : RCS BORDEAUX

Pour avis
22EJ13668



2AC AQUITAINE
Société d'expertise comptable
123 quai de Brazza - 33100 BORDEAUX
05 56 48 81 40 - www.2acaquaine.fr

LOULUA
Société Civile Immobilière au
capital de 500,00 €
Siège social : 20 bis route de
Nadon
33640 CASTRES GIRONDE
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOULUA

Siège social : 20 bis route de Nadon, 33640 CASTRES-GIRONDE (Gironde)

Objet : l'acquisition d'immeubles et terrains, l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la mise à disposition de tout ou partie desdits biens immobiliers, à titre gratuit ou non, et à titre exceptionnel la vente desdits immeubles ; l'entretien, la réparation, l'aménagement et l'édification de toutes constructions ; de consentir tout prêt ou garantie, contracter tous emprunts, et ce, tant pour elle-même qu'au profit des associés ; la prise de participation dans le capital social de toutes Sociétés par la souscription, l'acquisition ou la vente de titres négociables ou non négociables ; la société assurera également la gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

Capital : 500 euros

Gérance : Jean-Paul DANTAS demeurant 20 bis route de Nadon, 33640 CASTRES-GIRONDE (Gironde)

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
22EJ13572

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/05/2022 il a été constitué une société

Dénomination sociale : **MBPA**

Siège social : 53 rue Roulet – 33800 BORDEAUX

Forme : Société à Responsabilité limitée

Capital : 238.500 €

Objet social : Prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans toutes sociétés françaises et étrangères, ainsi que toutes activités liées à la gestion de ces participations et notamment toute prestation de services dans toutes sociétés françaises et étrangères et notamment celles dans lesquelles elle détient des participations ;

Gérant : Mr Adrien PERROT, 53 rue Roulet – 33800 BORDEAUX

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux

Pour avis,

22EJ13679

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 22/05/2022, à Omet, il a été constitué une société par Actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MALARTSAL**

Siège social : 8 LIEU DIT CLUCHEY 33410 OMET

Objet social en France et à l'Etranger : Toute prise de participation, directement ou indirectement, dans les sociétés à objet civil ou commercial, par voie d'acquisition, apport ou autrement, la gestion desdites participations ainsi que leur réalisation éventuelle ; Tout conseil, assistance, étude technique et commerciale, recherche de clientèle, d'implantation commerciale, marketing, assistance en gestion concernant toutes les entreprises commerciales, industrielles, ou financières

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : (Mille euros) 1 000 €

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur David DALIDEC demeurant 8 lieu dit Cluchey 33410 OMET pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

22EJ13682

Par acte SSP du 23/05/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

ID'ELEC

Siège social : 30 rue du Maréchal Gallieni, 33140 VILLENAVE-D'ORNON

Capital : 1.000€

Objet : Tous travaux d'installation électrique ; Domotique ; Petits travaux de bricolage

Président : M. JEROME DAUBAIRE, 30 rue du Maréchal Gallieni, 33140 VILLENAVE-D'ORNON.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX

22EJ13677

SOGECA BORDEAUX-68 avenue Jean Jaurès-33150 CENON-05.57.77.90.00

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAUCATS en date du 16 mai 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **DB TAXI**. Siège social : 10 bis Chemin de la Sablière, 33650 SAUCATS (Gironde).

Objet : - L'activité de taxi, transport de voyageurs avec ou sans bagages et/ou de colis à titre onéreux ; - Le transport spécialisé de personnes médicalisées assises ou de toutes marchandises ou biens ; - Le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf (9) places (chauffeur compris) pour les sociétés de taxis ;

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; - et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur David BAUDET, demeurant 10 bis Chemin de la Sablière, 33 650 SAUCATS (Gironde).

Immatriculation : Au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, Le gérant.

22EJ13678

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : **SCCV IMMO 3 ALIER**

- Forme : Société civile de construction-vente

- Siège social : 41 Rue Guynemer - Immeuble « Caméléon » (33320) EYSINES

- Objet :

- La construction puis la vente d'un bâtiment restauration double drive de 400 m² sis ZAC des Portes D (03.000) AVERMES et son foncier

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux

- Capital : 6.000 euros

- Gérance :

- La SAS JOP INVEST représentée par sa Présidente Mme TONON Patricia, dont le siège est 628 Route des Mariannes (47800) PUYSSERAMPION, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n° 912 675 279

- La SAS HOLDING FINANCIERE DV représentée par son Président M. GAMBA Daniel, dont le siège est 41 Rue Guynemer (33320) EYSINES, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 831 926 399

Cessions de parts :

les parts ne peuvent être cédées qu'avec agrément sauf celles consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis.

22EJ13728

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me ZEFEL, en date du 23 mai 2022, à BORDEAUX.

Dénomination : **SAS LA MYRTILLE**.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 22 Lassime, 33650 SAUCATS.

Objet : Tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente de boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, le tout sur place ou à emporter, l'organisation de soirées privées et de concerts.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés :

Président : Monsieur Clément CHEPY 22 Lassime 33650 SAUCATS.

La société sera immatriculée au RCS BORDEAUX.

Pour avis. Me ZEFEL

22EJ13843

**SCPA Chantal HIRIART-GIANESINI - Nicole LEGRAND**
Avocats à la Cour
Droit Fiscal - Droit des sociétés - Droit des affaires
PAU (64000) - 17 rue de Navarre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date à Talence du 19 mai 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **New Invest Immobilier**.

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Capital social : 5 000 €.

Siège social : TALENCE (33400) - 131 Route de Toulouse.

Objet social : L'activité d'intermédiaire en achat, vente et location de tous biens et droits immobiliers, de fonds de commerce et de bureaux et d'estimation et d'évaluation de ces biens en vue de la vente ou de la location et, plus particulièrement, l'exploitation de toute agence immobilière, l'exécution de toutes transactions immobilières ; l'activité de syndic ; la promotion immobilière. La création et le développement d'un réseau de franchises et de concessions de licences de marques.

Durée : 99 années.

Admission aux Assemblées/Droit de vote : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la libre cession des actions : Les cessions et transmissions d'actions par l'Associé Unique s'effectuent librement. En cas de pluralité d'Associés, les cessions et transmissions d'actions entre Associés sont libres. Toutes autres cessions ou transmissions à titre onéreux ou gratuit doivent être autorisées par la collectivité des Associés.

Président : Mme Noémie FOURAA demeurant à ANTONY (92160) - 31 Avenue de Provence.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

22EJ13723



Société d'Expertise Comptable ANDERNOS – LACANAU – LEGE CAP FERRET – PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr

Par acte ssp en date à LE PORGE du 23/05/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **LINARES**

Siège social : 55 avenue de Bordeaux 33680 LE PORGE

Objet social : l'acquisition de tous droits et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, par voie d'acquisition directe, par voie de souscription et prise de participation dans toutes sociétés, échange, apport ou autrement, la construction, l'aménagement, la rénovation desdits biens immobiliers ; et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties ; la gestion de ce patrimoine mobilier et immobilier, et notamment l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles ; l'aliénation des droits immobiliers ou des immeubles, au moyen de la vente, l'échange ou l'apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Mickaël MIGUEZ demeurant 19 B avenue Jean- Jacques ROUSSEAU 33160 ST MEDARD EN JALLES,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés, et agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

22EJ13748

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VILLANDRAUT en date du 13 mai 2022, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **E.M CHARPENTE MARC**.

SIEGE SOCIAL : 5 route du Stade, VILLANDRAUT (33730)

OBJET : Tous travaux de charpente

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 200 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT :

- Monsieur Mike MARC, demeurant 12 Lieu-dit Guinche, VILLANDRAUT (Gironde),

DIRECTEUR GENERAL :

- Madame Véronique MARC, demeurant 5 route du Stade, VILLANDRAUT (Gironde),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le président

22EJ13863

SCI DU TERTRE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 bis Le Tertre de
Gours
33660 GOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GOURS du 23 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI DU TERTRE

Siège social : 1 bis Le Tertre de Gours – 33660 GOURS

Objet social :

- l'acquisition de tous biens immobiliers, terrains, maisons et immeubles de toutes natures sis en France,

- l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâtis ou non-bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jérôme MAURA demeurant 1 bis Le Tertre de Gours – 33660 GOURS

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément accordé par la gérance de la Société.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance
22EJ13836

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte SSP en date du 23/05/2022 il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : « **France GROCERY** »

Siège : 10 rue Cantelaudette (33310) LORMONT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S

Capital : 5 000 €

Objet : l'achat, la vente, la location, l'exploitation de tout équipements et espaces de corners alimentaires et non alimentaires à destination de tous commerces et notamment de proximité.

Président : M. Sébastien DELCROIX, demeurant 753, rue de Thizy – 69400 GLEIZE

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au RCS de Bordeaux

POUR AVIS

Le Président
22EJ13753



Notaire

SCP THOUANEL Cédric
BEFVE-CARTIER Anne
11 Avenue du Maréchal
Leclerc - Entrée C
33700 Mérignac
Tél : 05 56 97 58 51



Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS – LACANAU – LEGE CAP
FERRET – PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC du 24/05/2022, il a été constituée une société à responsabilité limitée qui présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AH ENTRETIEN**

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 8 rue Georges Brassens, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC.

Objet social : La réalisation de prestations de conseils, d'assistance et de services organisationnels pour le compte de tiers et notamment : la gestion et le suivi d'activités auprès des entreprises et tout conseil en matière d'accompagnement et d'aide à la décision pour tout type d'entrepreneurs, la gestion et les services administratifs de bureaux quotidiens, la planification financière, la facturation et la gestion des dossiers, les activités liées au personnel, l'assistance et la gestion en matière de ressources humaines, l'organisation des locaux, les services de courrier, plus généralement, la réalisation de toutes prestations stratégiques et de contrôle de gestion.

Gérant : Andjy HOYAU, demeurant 8 rue Georges Brassens, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

La Société sera immatriculée au RCS Libourne

Pour avis.
22EJ13849

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Cédric THOUANEL, le 17 mars 2022, a été constituée une société immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale. La dénomination sociale est : **LE PIZOU TAKA TWO**. Le siège social est fixé à : LE TAILLAN-MEDOC (33320), 53 avenue de la Croix. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR). Les apports sont en numéraire. toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le gérant est la SCI dénommée MARSE TAKA ONE, au capital de 214,00 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux numéro 451123046, ayant son siège social à LE TAILLAN MEDOC (33320), 53 Avenue de la Croix.

Pour avis
Le notaire

22EJ13930

C2B GARONNE Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège social 6 impasse du Bois de la Grange 33610 CANEJAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2022 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : C2B GARONNE

Siège social : 6 impasse du Bois de la Grange 33610 CANEJAN

Objet social : la fabrication et la vente de toutes ossatures métalliques, la pose de tous bardage, couvertures, serrurerie, la menuiserie métallique, l'ingénierie, la vente clé en main de tout bâtiment industriel ou commercial sur tout le territoire européen. La prise de participation dans toute société ayant le même objet. Et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les éléments viennent d'être précisés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100.000 euros

Présidence : la société MANUIA représentée par Monsieur Fabien Fourcade, né le 25 octobre 1972 à Agen(47), de nationalité française, demeurant 2595 route de Chon 40140 Soustons, a été nommé président, pour une durée illimitée.

Direction générale : Monsieur Quentin BOGAERT, né le 28 janvier 1990 à Vélizy-Villacoublay, de nationalité française, demeurant 42 rue Albert Thomas 33000 Bordeaux, a été nommé Directeur Général, pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

Pour avis,
22EJ13881

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORDEAUX du 25 mai 2022, il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **CLF FORMATION**

Capital Social : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € de valeur nominale

Siège Social : SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE – 31 Rue d'Armagnac – 33088 BORDEAUX Cedex

Objet : Formation professionnelle continue pour adultes destinée aux conducteurs de chauffeur de taxi, aux conducteurs de véhicule motorisé à deux roues ou trois roues, aux conducteurs de voiture de transport avec chauffeur, plateforme de révision destinée aux centres de formation de toute nature e-learning, présentiel et distanciel, formation de stage de récupération de points

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Admission aux assemblées et droits de vote

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter dès lors qu'il justifie de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque membre de l'Assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions

Libres en cas d'associé unique. Libres entre associés quand la société ne comprend que deux associés.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions entre vifs ou à cause de mort, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 des actions formant le capital social. Concernant les cessions par décès, il n'est pas tenu compte des actions de l'associé décédé pour le calcul du quorum et de la majorité.

Président : Monsieur Théo, Jean LAUSBERG Demeurant à SAINT MEDARD EN JALLES (33160) – 23 Place de la Liberté

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour Avis.

Le Président
22EJ13916



Trassard & Associés

2 allées d'Orléans - 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 23 87 20 - Fax 05 56 23 87 25
Email :
ptrassard@trassard-avocatsconseils.fr

CONSTITUTION DE LA SAS MAISON UBB ET NOMINATION DES DIRIGEANTS

Suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2022, a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION SOCIALE : **MAISON UBB**

OBJET SOCIAL : En France et à l'étranger, directement et indirectement, la mise en place et le développement d'une activité de service de restauration rapide, la mise en place d'une activité de séminaire avec ou sans prestations de services et de restauration, activité de création, vente, distribution de produits textiles.

SIÈGE SOCIAL : 113 Avenue du Professeur Bergonié - 33130 BEGLÈS

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 300.000 euros divisé en 30.000 actions de 10 euros chacune

EXERCICE SOCIAL : du 1er juillet au 30 juin

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

PREEMPTION ET AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à une procédure de préemption, ainsi qu'à l'agrément des actionnaires.

IMMATRICULATION : RCS de BORDEAUX

Par procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 19 mai 2022, il a été décidé :

-la nomination de la SASP UBB, Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 1.200.078€, dont le Siège social est au 113 Avenue du Professeur Bergonié - 33130 BEGLÈS, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 491 358 362, représentée par son représentant légal en exercice, Monsieur Laurent MARTI En qualité de Président de la Société à compter du 19 mai 2022 et pour une durée indéterminée, laquelle a déclaré accepter ses fonctions.

-la nomination de Monsieur Jean-Baptiste MACHENAUD, né le 19.07.1986 à BORDEAUX (33), de nationalité française, et demeurant à VAYRES (33870) - 4 Lotissement Le Parc.

En qualité de Directeur Général à compter du 19 mai 2022, pour une durée de 1 (UN) an Lequel a déclaré accepter ses fonctions.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX

Pour insertion Le Président
22EJ13399

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

MODIFICATIONS

MSJL SASU au capital de 1000 € Siège social : 25 avenue de Picot 33320 Eysines 893 499 731 RCS de Bordeaux L'AGE du 01/01/2022 a décidé de transférer le siège social 12 chemin de Baudin 33320 Le Taillan-Médoc, à compter du 01/01/2022. Mention au RCS de Bordeaux 22EJ07902

CECAPS, SARL au capital de 1000€, 121 Cours d'Albret Rez-de-Chaussée, Gauche 33000 BORDEAUX, 822 567 350 RCS BORDEAUX. D'une AGE du 01-04-2022, il résulte que : - le siège social a été transféré au 2 rue de Sèze 33000 BORDEAUX; - la dénomination sociale devient : PREVII, à compter du 01-04-2022. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de BORDEAUX. 22EJ10378

 **CABINET CHASSAGNE**
2 rue Emmanuel Roy
33420 BRANNE
branne@cabinet-chassagne.com
05 57 55 51 70

**LE COMPTOIR DE LA
ROSE**
SAS au capital de 10 000 euros
**Siège social : Lieudit Picon –
33330 ST EMILION**
901 821 512 RCS LIBOURNE

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 20.04.2022, il a été décidé d'étendre l'objet social en y ajoutant l'activité de vente à emporter ou à déguster sur place de plats cuisinés en bocaux, de produits alimentaires. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS
Le Président

22EJ11546


Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Portets.
www.a3caudit.com

MECA LACAZE
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : ZA DU PORGE
LOT 2-
33680 LE PORGE
789 462 835 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 2/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du ZA DU PORGE LOT 2, 33680 LE PORGE au 2 Rue du Gay 33460 ARCINS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
22EJ12111

THESIGER INTERNATIONAL, SAS au capital de 140 000 euros, Siège social : 2 rue du Jardin de l'Ars Immeuble Perspective - 33800 BORDEAUX, 812 853 885 RCS BORDEAUX. Le 10/05/2022, l'associé unique a constaté la fin des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire HCA EXPERTS (502 423 577 RCS BORDEAUX) et suppléant CAB (409 052 883 RCS BORDEAUX) sans qu'il soit procédé à leur remplacement ni à leur renouvellement. Pour avis. Le Président
22EJ12588

 **CABINET CHASSAGNE**
2 rue Emmanuel Roy
33420 BRANNE
branne@cabinet-chassagne.com
05 57 55 51 70

**SCEA DES VIGNOBLES
BONNET**
**SC au capital de 45 734,71
euros**
**Siège social : Lieudit La Forêt–
33760 BAIGNEAUX**
388 660 185 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 21.06.2019, l'AG a nommé à compter rétroactivement du 03.04.2019, Mme Yamina LABRI, demeurant 7 rue de la Calandrelle - 33260 LA TEST DE BUCH, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de M. Bernard BONNET, décédé le 03.04.2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

22EJ12693

HOLIKEYS, EURL au capital de 20000 €. Siège : 9 Rue Poyenne 33000 BORDEAUX 834070427 RCS BORDEAUX Le 06/05/2022, l'Associé Unique a transféré le siège au 7 Allée de Chartres 33000 BORDEAUX
22EJ12925

2T BORDEAUX HOLDING, SAS au capital de 500€. Siège: 32 Chemin de l'Escourre 33610 CESTAS 848 180 790 RCS BORDEAUX Le 05/05/2022, l'Associé Unique a changé la dénomination qui devient **ALTERNATIVE FINANCEMENT**, étendu l'objet à: achat vente de lead marketing digital. L'activité principale devient le courtage en opérations de banque et en services de paiement, transféré le siège au 6 rue de la source 33000 BORDEAUX. RCS BORDEAUX
22EJ13162

SCI MORE IMMO 1
**Société civile immobilière au
capital de 300 €**
Siège : 174 Rue Fondaudège
33000 BORDEAUX
799411772 RCS de BORDEAUX

Par décision de l'AGE du 31/07/2017, il a été décidé de :

- prendre acte du départ du Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme REIFFERS ELISE démissionnaire.

Mention au RCS de BORDEAUX
22EJ13206

KYS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros**
**Siège social : 1 Rue Claude
Boucher 33300 BORDEAUX**
833 847 510 RCS Bordeaux

Par acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 5/05/2022, les associés de la SARL KYS, au capital de 10.000 €, siège social : 1 Rue Claude Boucher 33300 BORDEAUX, RCS Bordeaux 833 847 510, ont :

- Pris acte de la démission de Monsieur Jean-Rémi BARRIERE de ses fonctions de co-gérant de la société KYS à compter du 21/05/2022 ;

- Décidé la nomination de Madame Alicia BOURGOIN épouse LACOUR, née le 19/12/1993 à L'ISLE D'ESPAGNAC, de nationalité française, demeurant 91 avenue Jean Jaurès 33270 FLOIRAC, en qualité de co-gérant à compter du 5/05/2022 ;

- Décidé la nomination de Monsieur David HIDALGO GARCIA, né le 21/04/1993, à SAINT SEBASTIEN (Espagne), de nationalité française, demeurant 178 avenue de Thouars, Résidence Les Ombrages 33400 TALENCE, en qualité de co-gérant à compter du 5/05/2022.

Modification sera faite au RCS Bordeaux.
22EJ13216

 **CF**
**Compagnie
Fiduciaire**
Groupo CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupcf.com

**SCEA THIENPONT
MONDOTTE**
**Société civile d'exploitation
agricole**
**Société civile au capital de 10
000,00 euros**
**Siège social : 21 rue des Grands
Champs**
33500 POMEROL
523.281.814 RCS LIBOURNE

NOMINATION CO- GERANCE

Aux termes d'une AGE du 17/05/2022, la SAS DOMAINES JACQUES THIENPONT, au capital social de 10 000,00 €, dont le siège social est situé 21 rue des Grands Champs, 33500 POMEROL, Immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le n°433.681.111, a été nommée en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, à compter de ce même jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

Pour avis
La Gérance
22EJ13227

FONC'IMMO SAS au capital de 6.000 € Siège social : 28 rue Emile Zola, 33400 TALENCE 483 221 974 RCS de BORDEAUX Le 01/06/2022, l'AGE a décidé de nommer: -président, M. Thomas ROUX, 28 rue Emile Zola, 33400 TALENCE en remplacement de Mme Béatrice COPPIN ép ROUX -Directeur Général, Mme Béatrice COPPIN ép ROUX, 28 Rue Emile Zola, 33400 TALENCE Mention au RCS de BORDEAUX
22EJ13234



**SELARL DUPHIL-PRUVOST
AVOCATS**
Société d'avocats
52 Rue des Remparts
33000 BORDEAUX

PERFORMANCES VIGNOBLES

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : BIGAROUX
33330 SAINT EMILION
RCS de Libourne : 528 701 253

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une assemblée générale du 29 avril 2022, il a été décidé de nommer en qualité de président La Société LA BORDELAISE DES VIGNOBLES, Société à responsabilité limitée au capital de 180.000 Euros, ayant son siège social au 3 Grand Contey 33330 SAINT EMILION, immatriculée au RCS de Libourne sous le numéro 902 326 560, représentée par son représentant légal, Monsieur Michel PEREZ, en remplacement de M. Michel PEREZ.

Madame Cécile GOMEZ a démissionné de ses fonctions de Directeur Général le 1er mai 2022.

Mention sera faite au RCS de LI-BOURNE.
22EJ13272



Rue du Cardinal Richaud,
33000 BORDEAUX

SARL CHRISTIAN MARLIAC & FILS
Société à responsabilité limitée au capital de 110 000 euros porté à 200 000 euros
Siège social : 10 Avenue du Meilleur Ouvrier de France - ZI de l'Hippodrome, 33700 MERIGNAC 339 716 649 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16/05/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 90 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110 000 €) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 €)
Pour avis, la Gérance
22EJ13254

**F&L HOTELLERIE
LIBOURNAISE**
SARL au capital
de 15 000 euros
Siège social : 3-4-5 quai
Souchet - 13 rue Vieille Grange
33500 LIBOURNE
818 292 831 R.C.S. LIBOURNE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire en date du 03/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas la société AMC INVESTISSEMENTS, SARL, 55 avenue Marceau 75116 PARIS immatriculée sous le n° 440 315 109 RCS Paris, en remplacement de la société F&L INVESTISSEMENTS, SARL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de LIBOURNE.
22EJ13264



Etude de Me Marie-Laure GONTIER,
Notaire à LORMONT 10 rue Abarratégui

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Acte reçu par Maître Marie-Laure GONTIER, Notaire, LORMONT, 10 rue Abarratégui, le 5 mai 2022, adjonction d'objet social de la SCI DES SALINES immatriculée au RCS de BORDEAUX, siren 451769384, capital 1000 euros, siège 80 route des Palues 33450 SAINT-LOUBES.

Propriété, gestion, acquisition, bail, location-vente, substituer des biens de ses dirigeants celle de la société vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, vente de tous biens meubles ou immeubles.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS de Bordeaux.

Insertion au BODACC requise conformément à la loi du 9 avril 1949 et du décret du 22 juillet 1950, dans les délais légaux.

Pour avis
Le notaire,
22EJ13263



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

MATOPA

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 23, rue Pasteur
33400 TALENCE
853 359 933 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 18/05/22, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'accompagnement dans l'exécution de prestations et de conseil dans le domaine du courtage des vins et alcools ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

22EJ13270



GROUPE EXPANDIKA
Société par actions simplifiée
Capital : 1.201.500 euros
Siège social : 19 allée de la
Clairière – 33740 Arès
879 458 024 RCS de Bordeaux

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes des décisions du 13 mai 2022, les associées ont pris acte de la démission de la société Didier Gérard EURL de son mandat de directrice générale, à compter du 1er mai 2022.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis,
22EJ13281



Audit - Expertise Comptable - Conseil

SYNTHESE TP

**Société à responsabilité limitée
transformée en société par
actions simplifiée
au capital de 500 €**
Siège social : 54 rue
Chateaubriand 33160 SAINT-
MEDARD-EN-JALLES
820 072 155 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 13/05/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 €.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrice VIAUD.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son Président, Monsieur Patrice VIAUD demeurant 54 rue Chateaubriand 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES.

Pour avis La Gérance
22EJ13249

SARL CC-DB
70 rue Croix de Seguey
33 000 Bordeaux

LOYA

**Société civile immobilière au
capital de 100 euros**
Siège social : 109 Rue de la
Croix de Monjous 33170
GRADIGNAN
837 640 481 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes des délibérations en date du 29 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société civile LOYA a décidé de transférer le siège social du 10 Avenue Roger Lapébie Bâtiment A, 33140 VILLENAVE D'ORNON au 109 Rue de la Croix de Monjous, 33170 GRADIGNAN et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.
La Gérance

22EJ13285

DU VIEUX CANAL
SCI au capital de 1 000 €
56 av de la plage
33470 Gujan-Mestras
RCS BORDEAUX 498 231 489

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 mars 2019, il a été constaté la démission de M. Jean-Paul Riffault à compter du 22 décembre 2016 (pièce jointe). M. Riffault Pierre reste seul gérant.

22EJ13305

OF GREEN DONATION
Société Par Actions Simplifiée à
capital variable Au capital
minimum de 1 000,00 €
Siège social : 17 Rue Boudet
33000 BORDEAUX
908 428 808 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2022, le siège social a été transféré, à compter du même 29 avril 2022, du 17 rue Boudet – 33 000 BORDEAUX au 9 cours de Gourgue – 33 000 BORDEAUX.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le président.
22EJ13287



BORDEAUX MINCEUR
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 25, rue Saint-
Rémi – 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 823 462 247

Par décisions en date du 12/05/2022, l'Associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social du 25, rue Saint-Rémi à BORDEAUX (33000), au 40, allées d'Orléans à BORDEAUX (33000), à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, la Présidence.
22EJ13292

SASU DPC DIFFUSION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1750 euros
Siège Social :
6 bis Rue des Genêts
33160 SALAUNES
RCS BORDEAUX B 831 833 439

Par décision de L'Assemblée Générale mixte en date du 31 mars 2022, il a été pris acte de la nomination de Madame LOPES MARTINS Maria, 6 bis, rue des Genêts, 33160 SALAUNES, en qualité de nouveau Président, à compter du 1er avril 2022 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur CHAUSSARD David, président démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux
22EJ13299

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 février 2022, Les associés de : La SCI dénommée "LES MASSIOTS", au capital de 29.000,00 euros, sièges LES Esseintes (33190), 5 Les Massiots SIREN numéro 892746041 et RCS de Bordeaux, ont convenu de transférer le siège social à : Berre L'Etang (13130), 24 rue Paul Eluard, à compter rétroactivement du 23 février 2022. Les modifications seront effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux et de Salon-de-Provence. POUR AVIS UNIQUE.
22EJ13328



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

SELARL C.D.B.N
Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée de
Chirurgiens-Dentistes
Au capital de 196 540,30 Euros
Siège social : 1 Rue Claude
Boucher
33300 Bordeaux
523 192 094 R.C.S. Bordeaux

DÉMISSION DE CO- GÉRANT

Aux termes d'un acte unanime des associés du 9 mai 2022, les associés ont pris acte de la démission de Mme Elise Bonnefon au 1er mai 2022 de ses fonctions de co-gérant. L'article 1.7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis. 22EJ13311

CAP D.C.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 €
Siège social : 47 allée des
Palanques
33127 SAINT JEAN D'ILLAC
RCS BORDEAUX n°811 847 284

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/05/2022, il a été décidé du non renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires à savoir DELOITTE & ASSOCIES, SA immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 028 041, et du non renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants BEAS, SAS immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315 172 445.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Le Président
22EJ13320

EMMANUEL LAUDET
Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 42, cours Georges
Clemenceau 33000 BORDEAUX
884 238 601 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 13/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 42, cours Georges Clemenceau, 33000 BORDEAUX au 22 rue Fondaudège - 33000 BORDEAUX, à compter du 1er mai 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
22EJ13349



5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

GAZ 2000
SAS à associé unique au capital
de 1 000 €uros
Siège social : 26, rue des Frères
Lumières - 33560 CARBON
BLANC
RCS BORDEAUX 830 894 481

TRANSFORMATION SAS EN SARL + CHANGEMENT DÉNOMINATION ET OBJET SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2022, l'associé unique a décidé et ce, à compter rétroactivement du 1er mai 2022 :

- La transformation de la SAS en SARL,- Le changement de dénomination sociale,- La modification de l'objet social.

Les caractéristiques de la SARL et ce, à compter rétroactivement du 1er mai 2022 sont désormais les suivantes :

Dénomination : GAZ 2000-EnR

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Siège social : 26, rue des Frères Lumières - 33560 CARBON BLANC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Objet : « La société a pour objet, en France et dans tous pays : Installation, entretien, maintenance et réparation de chaudières gaz, pompes à chaleur, thermodynamique, climatisation »

Capital : 1 000 €uros divisé en 100 parts de 10 €uros

Gérance : Madame Sandrine BLANCAN demeurant au 9, rue des Vieilles Vignes - 33620 CAVIGNAC

L'inscription modificative au RCS sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX

Pour avis
22EJ13359

EJ INVEST Société par actions simplifiée Au capital de 800 000 euros Siège social : 17 Chemin de Marge 33133 GALGON 913 328 399 RCS LIBOURNE Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 18 mai 2022, il a été décidé d'étendre à la même date, l'objet social aux activités d'acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que le vente de tous immeubles et biens immobiliers. En conséquence, cette adjonction d'activité a été rajouté à l'article « Objet » des statuts modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de LIBOURNE Pour avis, Le Président.
22EJ13361

STANISLAS LAUDET
Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée avocat
au capital de 1 000 euros
Siège social :
42 Cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX
892 739 707 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 13/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 42 Cours Georges Clemenceau, 33000 BORDEAUX au 22 rue Fondaudège - 33000 BORDEAUX, à compter du 1er mai 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
22EJ13364



**YAIGRE NOTAIRES
ASSOCIES**
Office notarial de
FARGUES-SAINT-HILAIRE
Maître Franck DAVID
Notaire

SCI PROMED
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
CAPITAL : 38.112,25 €
SIEGE SOCIAL :
TRESSES (33370)
RCS BORDEAUX : 321 374 118

AVIS DE MODIFICATION

Suivant assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2022, la collectivité des associés a :

- constaté le décès de Monsieur Joseph FORMERY en date à BORDEAUX du 8 décembre 2000 et le décès de Madame Alice MARTY veuve FORMERY en date à CARIGNAN-DE-BORDEAUX du 22 février 2022 ;

- agréé l'INDIVISION FORMERY, dont l'adresse est la suivante : 4 chemin de Petrus 33370 TRESSES, en qualité de nouvel associé,

- décidé la modification corrélative de l'article 5 des statuts.

Pour avis
Le notaire.
22EJ13378

SN DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 42 rue de Tausia
33800 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 852899954

Aux termes d'une délibération en date du 13 MAI 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de aux activités de mandataire d'intermédiaire d'opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire d'assurance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
22EJ13381



**JACQUES THIERY-
SOCIETE DE COURTAGE
D'ASSURANCES**
SAS au capital de 5 000€
Résidence les Chais Apt 106, 6
Cours du Médoc 33000
BORDEAUX
510 250 244 RCS BORDEAUX

Le 18/05/2022 l'associé unique a transféré le siège social au 2 rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON. La société sera radiée du RCS de BORDEAUX et immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON
22EJ13398

« HOP'ONE »
Société à Responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
10 Cours d'Alsace et Lorraine
33000 – BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 823.536.065

Par décision de l'associée unique en date du 21 janvier 2022, la Société « HOP'ONE », Société à Responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, domiciliée 10 Cours d'Alsace et Lorraine 33000 – BORDEAUX, immatriculée au R.C.S. BORDEAUX 823.536.065, a décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante : 45 rue Saint Rémi – 33000 BORDEAUX

Pour Avis.
22EJ13403

SCI CLÉMIFLO
SCI Clémiflo
SCI au capital de 510 000 €
Siège social : 17 Rue Du Hâ
Appartement 403 bâtiment D
33000 BORDEAUX
850 519 752 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale du 01/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 72 boulevard du sablier appartement 2501 bâtiment B 13008 MARSEILLE à compter du 01/05/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ13405

**AQUITANIA JARDINS
SERVICES**
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 9 impasse du
Bois de la Grange - 33610
CANEJAN
750 826 166 R.C.S. BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE ET MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par décision de l'associé unique en date du 19.05.22, il a été décidé de :

- nommer en qualité de président la société LMRS, SARL unipersonnelle au capital social de 5000 €, dont le siège social est situé au 15 rue Latesta - 33200 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 913 000 162, représentée par M. Laurent SUPERVILLE, en remplacement de M. Robert GUERIN, démissionnaire ;

- transférer le siège social, précédemment sis au 8 allée de l'Eau Bourde - 33170 GRADIGNAN, au 9 impasse du Bois de la Grange - 33610 CANEJAN à compter du 19.05.22.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

22EJ13409

AQUITANIA VACATIONS SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 9 impasse du
Bois de la Grange - 33610
CANEJAN
751 783 796 R.C.S. BORDEAUX

**TRANSFERT DU SIÈGE ET
MODIFICATION DES
DIRIGEANTS**

Par décision de l'associé unique en date du 19.05.22, il a été décidé de :

- nommer en qualité de président la société LMRS, SARL unipersonnelle au capital social de 5000 €, dont le siège social est situé au 15 rue Latesta - 33200 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 913 000 162, représentée par M. Laurent SUPERVILLE, en remplacement de M. Robert GUERIN, démissionnaire ;

- transférer le siège social, précédemment sis au 8 allée de l'Eau Bourde - 33170 GRADIGNAN, au 9 impasse du Bois de la Grange - 33610 CANEJAN à compter du 19.05.22.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

22EJ13411



"LEGIGARONNE"
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des
Sociétés
en Droit Fiscal et Droit Social
9, rue Pontarique
47000 AGEN

LA BELLE DE MAI

Société en nom collectif
Au capital de 150.000 €
Siège : 80 B, rue de la
République
33660 – SAINT SEURIN SUR
L'ISLE
521 930 016 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29.04.2022, la société ayant pour gérante Madame Christine BARBIN demeurant 40200 MIMIZAN, 10 allée Simjan, a décidé de transférer le siège social au 40200 MIMIZAN, 7 Avenue de la Côte d'Argent, à compter de ce jour.

Modification au RCS de LIBOURNE. Nouvelle immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN.

POUR AVIS
22EJ13422

FRANCE ECO

SAS au capital de 30 000 €
Siège social :
8 Allée James Watt
33700 MERIGNAC
850 520 511 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale du 19/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 144 avenue de l'Europe 33560 STE. EULALIE (33) à compter du 19/05/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Article 2 – objet

Ajout d'une activité tous travaux du bâtiment, rénovation, construction de piscine, aménagement intérieur et extérieur.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

22EJ13435

NORMAD1

Société Anonyme au capital de
150.000 euros
Siège social :
4, rue Z.A de Picot
33160 SAINT MEDARD EN
JALLES
RCS BORDEAUX 389 943 317

Par décision du 2 mai 2022, les membres du conseil d'administration de la société ont décidé la nomination à effet de ce jour, aux fonctions de Directeur Général Délégué :

- de Madame Nathalie LAIR, née le 24 janvier 1981 à CAGNES SUR MER (Alpes maritimes), demeurant 17 Allée Rosa Bonheur à SAINT AUBIN DU MEDOC, l'intéressée déclarant accepter ces fonctions ;

- de Monsieur Jérôme MAURY, né le 13 juillet 1978 à AGEN (Lot et Garonne), demeurant 2, impasse des Cigales à MARTIGNANS SUR JALLES, l'intéressé déclarant accepter ces fonctions.

Pour avis

22EJ13455



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

COSTANTINI

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 €
Siège social : 10 rue Jean
Bourtaire, 6400 BIARRITZ
R.C.S. BAYONNE 487 797 664

**CHANGEMENT DE
GERANCE, TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL,
EXTENSION D'OBJET
SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale en date du 5 mai 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouvelle gérante à compter du 5 mai 2022 et pour une durée illimitée : Madame Rafaële CUPILLARD COSTANTINI, née le 22 Avril 1991 à Bayonne, de nationalité française, demeurant 41/43 cours du Médoc, 33000 BORDEAUX.

Aux termes de la même assemblée, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société pour l'établir au 42 rue Bouffard - 33000 BORDEAUX à compter du 5 mai 2022.

Aux termes de la même assemblée, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social de la société par l'activité de tatouage et salon de tatouage, impression artistique, galerie d'exposition et salon de thé à compter du 5 mai 2022.

La Gérance
22EJ13450



www.groupebsf.fr
EXPERTISE COMPTABLE

AKBK

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 45 Trouureau sur
L'Isle, 33230 COUTRAS
897 646 006 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président
22EJ13457

**TRANSFERT DE SIÈGE
SOCIAL**

Dénomination : GOODIT.

Forme : SAS.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 2 Rue DES VIGNES,
33650 SAINT MEDARD D'EYRANS.

879972966 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2022, le président a décidé, à compter du 1 mai 2022, de transférer le siège social à 39 Rue des Arts, 33580 Monsegur.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

22EJ13469



SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
Moyaert Dupourque Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

SCI DE L'HERBE

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Ancien siège social : 24, rue de
la Corbière 33500 LIBOURNE
Nouveau siège social :
7, allée Alexandre DUMAS
33120 ARCACHON
793 043 589 RCS LIBOURNE

Par AGE du 4 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 24, rue de la Corbière 33500 LIBOURNE au 7, allée Alexandre Dumas 33120 ARCACHON à compter du 4 avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de Libourne sous le numéro 793 043 589 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bordeaux.

Gérance : M. Thierry SEGONZAC et Mme Stéphanie SEGONZAC demeurant ensemble 7, allée Alexandre DUMAS 33120 ARCACHON

Pour avis-La Gérance

22EJ13473

ANJHA MERIADECK

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue de Condé,
33000 BORDEAUX
911 951 283 RCS BORDEAUX

**CHANGEMENT DE
DÉNOMINATION SOCIALE
ET D'OBJET**

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2022, l'associée unique a décidé :

- de remplacer à compter du 15/04/2022 la dénomination sociale ANJHA MERIADECK par GK TECH et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de création et l'édition de software et de logiciels informatiques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

22EJ13496

**BORDEAUX PRESTATIONS
SERVICES**

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social :
54 Cours Pasteur
33000 BORDEAUX
499 105 310 RCS BORDEAUX

L'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Février 2020 a nommé à compter du 01 Janvier 2020 et pour une durée de 6 ans en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement :

- M. BEFVE Samuel, ayant siège 33 Rue Camille Godard, BP 108, 33027 BORDEAUX Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- M. MATEU Vincent, ayant siège 33 Rue Camille Godard, BP 108, 33027 BORDEAUX Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

22EJ13515

CR DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social :
Rue Robert Caumont
Les Bureaux du Lac II
33049 BORDEAUX CEDEX
853 756 013 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 12 MAI 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Mandataire d'intermédiaire d'opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire d'assurance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

22EJ13427



36-38 rue de Belfort
33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05.56.99.52.50
cabinetlexia@cabinetlexia.com

VALLET

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : 33C Avenue du
Reys 33650 LA BREDE
RCS BORDEAUX 512 177 833

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2022 :

1. Les associés de la société VALLET ont, conformément aux dispositions de l'article 1836 du Code civil, décidé la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du 20 mai 2022, sans création d'une personne morale nouvelle, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

2. La durée de la Société et sa dénomination sociale restent inchangées.

3. Le capital social, qui reste fixé à SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) euros reste divisé en SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales de DIX (10) euros.

4. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

La Société a pour associés indéfiniment et solidairement responsables :

- Carole VALLET, Demeurant 33C Avenue du Reys - 33650 LA BREDE.

- Lucienne GOSSART veuve VALLET, Demeurant 7 Rue Claude Debussy - 62660 BEUVRY.

Sous sa forme de Société à responsabilité limitée à associé unique, la Société était gérée par :

- Carole VALLET, demeurant 33C Avenue du Reys - 33650 LA BREDE.

Aux termes de la délibération susvisée, l'assemblée générale des associés a nommé à la gérance de la Société :

- Carole VALLET, demeurant 33C Avenue du Reys - 33650 LA BREDE.

En outre, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 20 mai 2022.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

La Société a, désormais, pour objet :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers ;

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis
22EJ13480

CHATEAU LA SALLE RLP

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège social : Lieu-dit La Salle,
33540 CLEYRAC
849 481 999 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président

22EJ13487



SELARL DES DEUX RIVES

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Vétérinaires
Au capital de 3 000,00 €
Siège social : 3, rue Pierre Duhaa - 33520 BRUGES
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Nouvelle Aquitaine sous le n° 503655
RCS BORDEAUX 527 719 751

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 06/04/2022, l'Assemblée Générale a décidé une réduction du capital social d'une somme de 210 euros par voie de rachat de 21 parts sociales de 10 euros de nominal.

Cette réduction du capital social devenue définitive à la date du 14/05/2022 ainsi que le constate un procès-verbal de la Gérance établi le 20/05/2022, et entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention

Capital social : 3 000 euros

Nouvelle mention

Capital social : 2 790 euros

Pour avis, la Gérance

22EJ13489

SCITLP SCI au capital de 1.300 € Siège social : 12 chemin de Bergeat 33490 SAINT-MAIXANT 799 143 714 RCS de BORDEAUX L'AGE du 19 mai 2022 a décidé de transférer le siège social de la société 252 route de Lavignasse 33210 CASTETS ET CASTILLON, à compter du 19 mai 2022 Mention au RCS de Bordeaux
22EJ13526



Audit - Expertise Comptable - Conseil

CAPTIV'LOC

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 60 000 €
Siège social : 51 Allée de Mégevie 33170 GRADIGNAN
907 928 840 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération du 18/05/2022, la société 3LMS située 4 Rond-Point Paul Gauguin 33320 EY-SINES a été nommée en qualité de Présidente, en remplacement Monsieur Michaël MOTHIE, démissionnaire.

Pour avis
22EJ13528

MAZLABS
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 212 avenue de Tivoli 33110 Le Bouscat
849 878 780 RCS Bordeaux

MODIFICATIONS STATUAIRES

Aux termes du procès-verbal du 15/04/2022 de l'associé unique la dénomination sociale a été modifiée et devient Simple et le siège social a été transféré du 212 avenue de Tivoli 33110 LE BOUSCAT au 25 rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC, à compter du 15/04/2022. Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. L'associé unique a nommé Christian BAILLET né le 29 août 1970 à Saint-Maur-Des-Fossés (94) demeurant 2 ter route de Guibeau 33340 Saint Germain d'Estueil en qualité de Directeur Général.

Aux termes du procès-verbal du 05/05/2022 de l'associé unique le capital social a été augmenté d'une somme en numéraire de 980 € pour le porter de 1000 € à 1980 €. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS BORDEAUX

Pour avis,
22EJ13567

SAINT GERMAIN INVESTMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux 908 534 837

Le 16.05.2022, la dénomination a été modifiée à compter de ce jour par l'associé unique et devient Saint Germain Investment. L'article 3 des statuts est modifié :

Ancienne dénomination : Immobilier NC 7

Nouvelle dénomination : **Saint Germain Investment**

Mention faite au RCS de Bordeaux
22EJ13547

BEST FORMATIONS SASU au capital de 500€ Siège social : 23 place Jean Moulin, 33500 LIBOURNE 910 692 532 RCS de LIBOURNE Le 12/05/2022, le Président a décidé de nommer président, Mme Amanie OUAHIBI 1 IMPASSE MATISSE, 95140 GARGES-LÈS-GONESSE en remplacement de M. Mehdi BOURAS. Mention au RCS de LIBOURNE
22EJ13559

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 2022 de la société J2MIT, SARL à associée unique au capital de 2 500 €, B 900 889 627 RCS LIBOURNE, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 11 ter Vircourt - Domaine Richotey, 33126 LA RIVIERE au 375 rue du port, 33420 GENISSAC, à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

22EJ13563

L'ABRI FAMILIAL
Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à forme anonyme
21 Quai Lawton
33300 BORDEAUX
456 203 546 R.C.S. Bordeaux

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 18/05/2022, la société L'ABRI FAMILIAL demeurant 110 avenue de la jallère, 33042 BORDEAUX CEDEX, a décidé de transférer le siège social au 21 Quai Lawton 33300 BORDEAUX à compter du 18/05/2022.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux
Pour avis

Le conseil d'administration
22EJ13529

ADERA

Société par actions simplifiée
au capital de 57 321,20 euros
Siège social : Centre Condorcet
- 162, avenue A. Schweitzer
CS 60040, 33608 PESSAC
CEDEX
403.280.308 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2022, il résulte que :

Monsieur Dean LEWIS, demeurant 34 rue Pierre CURIE 33400 TALENCE, a été nommé en qualité de représentant permanent de l'EPSCP UNIVERSITE DE BORDEAUX, président et membre du Conseil d'administration de la SAS ADERA, en remplacement de Monsieur Manuel TUNON DE LARA démissionnaire.

Monsieur Etienne DUGUET, demeurant 1 rue Paul Langevin 33130 BEGLES, a été nommé en qualité de représentant permanent de l'EPSCP UNIVERSITE DE BORDEAUX, président et membre du Conseil d'administration de la SAS ADERA, en remplacement de Monsieur Eric PAPON démissionnaire.
22EJ13573

AVIS

L'associée unique de la société « SELARL DU DR JOËLLE HUTH », SELARL à associée unique - Capital : 2 000 euros - Siège social : 26 rue Paul Louis Courier CLINIQUE DU PARC 24000 PERIGUEUX - 844 683 490 RCS PERIGUEUX - Objet social : la profession de Médecin Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie, seul ou en commun, a, par décision en date du 18 mai 2022, transféré à compter du 1er juin 2022 le siège social à ARES (33740), 14 bis boulevard Javal, Les articles 4 et 5 des statuts relatifs au siège social et aux lieux d'exercices ont été modifiés en conséquence. Mme Joëlle HUTH demeurant 4 rue des Pluviers 33510 ANDERNOS LES BAINS est gérante de la société. La société, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n° 844 683 490 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis - la gérance
22EJ13582



LE COMPTOIR DU RHUM SAS au capital de 500 Euros
Siège social :
124 Avenue de l'Hippodrome
33320 EYSINES
843 980 913 RCS BORDEAUX



COVALX ANALYTICS
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social :
2 Allée Ulysse Gayon
33650 Martillac
RCS Bordeaux 830 345 948

FINEASTE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros porté
à 3 250 euros Siège social :
7, allées de Chartres -
33000 BORDEAUX
903 597 268 RCS BORDEAUX

AVIS

En date du 6 mai 2022, l'AGE a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : exploitation de plusieurs caves à rhum et d'une ou plusieurs caves à spiritueux, entrepositaire agréé, activité e-commerce avec boutique en ligne, réception de rhum en vrac et transformation selon les différentes techniques jusqu'à la mise en bouteille, vente d'accessoires de l'univers des spiritueux et de produits du monde alimentaires ou non alimentaires, vente auprès de professionnels revendeurs, vente sur les salons foires et marchés, ateliers de dégustation, activités de formation (ingénierie et animation) et de conseil, exposition-vente d'œuvres artistiques.

- de transformer la société en Société à responsabilité limitée

- de nommer en qualité de gérants : Monsieur Sandy ZAMORD, demeurant : 30 rue Rolland Garros 33160 SAINT-MEDARD EN JALLES ; Monsieur Arnaud GAILLARD, demeurant : 1 ter rue Voltaire - Appartement 202 - 33130 BEGLÉS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de bordeaux.
22EJ13596

LYNCO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 14 000,00 euros
Siège social :
9, rue de l'Aygue Negre
33290 LUDON-MEDOC
RCS BORDEAUX 801 945 965

Par décisions en date du 19/04/2022, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Benjamin DELMAS de ses fonctions de Gérant de la Société, à compter du même jour, et il a été procédé à son remplacement par Madame Sarah DEKEYSER, née le 2 décembre 1985 à TALENCE (33), de nationalité Française, demeurant 2094, route de Lestapel à MONTAURIOL (47330), à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Pour avis, la Gérance.

22EJ13629

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20/04/2022 a décidé de réduire le capital social de 1 750 euros pour le ramener de 5 000 euros à 3 250 euros par voie de rachat et d'annulation de 175 actions.

Le Président a constaté en date du 17/05/2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 5 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 3 250 €

Pour avis, le Président
22EJ13590

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 5 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 3 250 €

Pour avis, le Président
22EJ13590

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 5 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 3 250 €

Pour avis, le Président
22EJ13590

L'associée unique a nommé le 11/05/2022, en remplacement du commissaire aux comptes suppléant devenu titulaire à effet du 01/07/2021 suite à démission, la SARL NCM Expertise Audit Conseil (RCS Bayonne 808.972.459), représentée par Nathalie Caré Moreau, Commissaire aux Comptes suppléant à compter du 01/07/2021 et pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Dépôt au RCS de Bordeaux.
22EJ13641

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

E.K.P.
Société à responsabilité limitée
au capital de 284 800 euros
Siège Social : 31 Rue Raymond
Poincaré 33140
VILLENAVE D'ORNON
834 934 168 RCS BORDEAUX

L'associée unique en date du 15/05/2022 a décidé :

- De modifier l'objet social qui sera désormais l'achat, la vente, la réparation, l'entretien de motos neuves ou occasions, le dépannage et le remorquage ainsi que la location de motos et plus généralement tous véhicules ; l'importation et l'homologation de véhicules ; la conception, la fabrication de motos et de pièces détachées neuves ou occasions, carrosserie et travaux de peinture ; l'achat et la vente de vêtements et plus généralement tout équipement lié à la pratique de la moto ; dépôt vente de tous types de véhicules ou moyen de transports ; opérations d'intermédiaires en opérations bancaires et d'assurances ; organisation et réalisation d'événements ponctuels.

- de modifier la dénomination sociale actuelle, E.K.P., et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale EKP - MYTHIC MOTOS.

- de transférer le siège social du 31 rue Raymond Poincaré 33140 VILLENAVE D'ORNON au 19 rue Nicolas LEBLANC 33700 MERIGNAC, à compter du 15/05/2022

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

22EJ13632

FINANCIERE ALDEN
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 21B, rue du
Docteur Schweitzer
33127 Martignas-sur-Jalle
RCS BORDEAUX 880 699 459

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 16 mai 2022, le capital social a été augmenté d'un montant de 1.170 €, pour le porter de 1.000 € à 2.170 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

22EJ13624

PROTECH
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 7 622,45 euro
Siège social :
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
384 671 178 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

D'un procès-verbal de l'associé unique du 19 mai 2022, il résulte que : Monsieur Frédéric RICHER, demeurant 1 impasse de l'Aunis, 17 137 L'HOUMEAU a été nommé Président de la société en remplacement de Monsieur Bruno PHILIPPE, démissionnaire. - Monsieur Stéphane LAMOURE, demeurant au 54 Allée du Basilic, 91 250 SAINT-GERMAIN-LES-CORBEL, a été nommé en qualité de Directeur Général. - Dépôt légal au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, Le représentant légal.
22EJ13592



3 MT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social :
15, rue Francis Garnier
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 824 275 663

Par décisions en date du 19/04/2022, l'associée unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Benjamin DELMAS de ses fonctions de Président de la Société, à compter du même jour, et il a été procédé à son remplacement par Madame Sarah DEKEYSER, née le 2 décembre 1985 à TALENCE (33), de nationalité Française, demeurant 2094, route de Lestapel à MONTAURIOL (47330), à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Pour avis, la Présidence.

22EJ13628

GESSEY IMMOBILIER
Société civile au capital de 1 580
076€
7 Chemin de Vignal 33340
LESPARRE MEDOC
844 748 301 RCS BORDEAUX

Le 18/04/2022 les associés ont décidé de réduire le capital social pour le ramener à 657 924€.
22EJ13609

SCI GAUTIER 2
Société civile immobilière au
capital de 300 euros
Siège social : En cours de
transfert de siège social
489.848.135 RCS BORDEAUX

Le 12 avril 2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social du 1 Avenue de la Boétie, 33160 SAINT-MEDARD EN JALLES, au 64 Chemin de la Cante Gric, 33320 LE TAILLAN MEDOC.

Pour avis

La Gérance
22EJ13659

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES CAMELIAS-Société Civile Immobilière au capital de 1 500,00 euros-Siège social : 9 Rue Pourmann-33300 BORDEAUX 877 596 486 RCS BORDEAUX-D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2022, il résulte que :- Le siège social a été transféré, à compter de ce jour, du 9 Rue Pourmann, 33 300 BORDEAUX (Gironde), à 74 Route de la Barade, 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC (Gironde). En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, le représentant légal.
22EJ13644



Aux termes d'une AGEX du 19.05.22 de la société « **SCM DISSOUBRAY-ESPILLÉGENRE-BARBOT** », SCM au capital de 2000 €, dont le siège social est situé à TALENCE (33400), 24 rue Rousstaing, 448 028 928 RCS BORDEAUX, il résulte que :

- Le capital social a été porté de 2.000 € à 2.500 € par émission d'une part sociale nouvelle, entièrement souscrite en numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence;

- Madame Marion LAINÉ, née le 22 novembre 1985 à POITIERS (VIENNE), demeurant à TALENCE (33400), 73 rue Pierre Renaudel, a été nommée en qualité de co-gérante de la société;

- La dénomination sociale "SCM DISSOUBRAY-ESPILLÉGENRE-BARBOT" a été remplacée par "SCM DISSOUBRAY-ESPILLÉGENRE-BARBOT-LAINÉ". L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
22EJ13687



SARL Assistance Audit Bilan
Experts Comptables
Commissaire aux Comptes
Jean-Louis FILTEAU
Claude NOIROU
aab_stmedard@cabinet-aab.fr



Maître Deniz CEYHAN
25 rue Gasparin
69002 Lyon



20 rue de la Cabeyre
33240 St André de Cubzac
05 57 94 06 06
www.gbauditconseil.com



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

SABAH

SARL au capital de 7 624 euros
Siège social : 203 Avenue Louis Barthou
33200 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX
449 290 527

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 mars 2022, les associés ont décidé de modifier l'objet social et de l'étendre à :

- Ancienne mention :

- Vente de prêt à porter hommes, femmes, enfants sédentaires, ambulants et saisonnier.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en gérance libre, l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant à l'objet social.

- Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente au détail sur Internet de tous articles et produits réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.

- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, ou à tout autre objet similaire ou connexe, et pouvant contribuer au développement de la Société.

- Acquisition et gestion immobilière.

En conséquence l'article 2 des statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 2 - Objet social

Mention ajoutée : Achat vente au détail de bougies et accessoires de décorations en intérieur et en extérieur.

Le reste de l'article reste inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis et mention,

M SABAH Simon

Gérant.

Pour avis, La gérance

22EJ13666

CESUR

SASU au capital de 250000 €
Siège social :
10 AVENUE ROGER LAPEBIE
33140 Villenave-d'Ornon
487 848 251 RCS de Bordeaux

Le 29/04/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à LE BOIS DES COTES - BATIMENT A - 300 RN6 69760 Limonest, à compter du 1er mai 2022.

Radiation au RCS de Bordeaux et réimmatriculation au RCS de Lyon
22EJ13673



SCP CHEPEAU, LUMEAU & Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par décisions du 17/05/2022 de la société **ADVANCED WIRELESS SOLUTIONS AND SERVICES (AW2S)**, SAS au capital de 240.000 €, siège social situé 375, avenue de Tivoli, Bâtiment H - 33110 LE BOUSCAT, il a été constaté le remplacement de la société MAZARS FIGEOR par la société MAZARS, domiciliée 61, quai de Paludate - 33800 BORDEAUX, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Par décisions du 23/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 14, rue Galilée - 33600 PESSAC.
22EJ13685

MINORIA SYSTEM
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 2 Place Montesquieu,
33650 LA BREDE
820 817 625 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2022, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social 2 Place Montesquieu, 33650 LA BREDE au 16 avenue de La Brède 33650 SAUCATS à compter du 19 mai 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président
22EJ13672

Aux termes d'une délibération en date du 24/05/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société **JC 87**, S.A.S. au capital de 295 000 € immatriculée au R.C.S. sous le n°790 593 156 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social du 2 Chemin des Crabes 33610 CESTAS au 11 Rue des Cyprès 33260 LA TESTE DU BUCH à compter du 24/05/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président.
22EJ13688

SOGECA BORDEAUX

68 avenue Jean Jaurès-33150 CENON-
05.57.77.90.00

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LA BELLE LURETTE-S.A.R.L. au capital de 4.800 euros-Siège social : 2 place du Général de Gaulle-33490 SAINT-MAICHAIRE-R.C.S. BORDEAUX 534 447 594-Aux termes d'une délibération en date du 22 mars 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre BERNA de ses fonctions de co-gérant et nommé Madame Rubi TOBIAS, demeurant 5, Impasse Du Loup, à LA REOLE (33190) en qualité de co-gérante, pour une durée illimitée, à compter du 22 mars 2022.L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, La gérance.
22EJ13722



SELARL LNCA
Maître Pierre-Jean LARBODIE
1 rue du stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre-Jean LARBODIE, Notaire à PUJOLS (33350) 1 rue du Stade, en date du 20 avril 2022, les associés de la société **ETS FLANEUSE**, immatriculée au greffe de BORDEAUX, n° 448.891.838, dont le siège social est à PESSAC (33600) Zone artisanale Magellan, 13 rue Claude Chappe, ont nommé Mr Théo FLANEUSE, né le 26 janvier 1998 à TALENCE (33) et Mr Hugo FLANEUSE, né le 13 octobre 2000 à TALENCE (33), demeurant à PESSAC (33) 3 ter avenue des roses, en qualité de co-gérant de ladite société à compter du 20 avril 2022 pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis. Me Pierre-Jean LARBODIE.
22EJ13716

NOUS DIX SCI
SCI au capital de 152,45 euros
Siège social : 19 rue des As
33600 PESSAC
418.470.365 RCS BORDEAUX

Le 19/04/2022, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée Monsieur Michel GALLARDO-CAVE demeurant 15 allée des bois - Les Poteries 49340 NUAILLE, et Madame Maryse CADILLON, veuve DHERS, demeurant 24 chemin du Pas de la Côte 33140 VILLENAVE D'ORNON, en remplacement de Monsieur Benoît GALLARDO, décédé. La mention du nom du premier gérant est supprimée de l'article 15 des statuts.

Pour avis - La Gérance
22EJ13707

SELARL C.D.B.N
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirugiens-Dentistes
Au capital de 196 540,30 Euros
Siège social : 1 Rue Claude Boucher
33300 Bordeaux.
523 192 094 R.C.S. Bordeaux.

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un acte unanime des associés du 20 mai 2022, a été pris acte de la démission de leurs fonctions de cogérants, de M. Minh Khuong-Huu, et M. Clément HUCBOURG à compter du 5 juin 2022. L'article 1.7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
22EJ13651



12 place de la Bourse
33000 BORDEAUX
Tél : 05.57.10.05.50

ENERGIE MAINTENANCE SOLUTIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 7 Allées de Chartres - 33000 BORDEAUX
RCS Bordeaux 901 003 111

AVIS

Par décision en date du 22/04/2022, les associés ont :

- pris acte de la démission de M. Abdallah BOUTZAKAT de ses fonctions de Président à compter du même jour ;

- nommé en qualité de nouveau Président la société NETWORK PARTNER SAS, SAS au capital de 3.000 €, située Bordeaux Saint-Jean Pavillon Nord Parvis Louis Armand - 33082 BORDEAUX CEDEX, RCS BORDEAUX 842 945 818, à compter du même jour et pour une durée illimitée ;

- étendu l'objet social, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

- Achat, vente, location de téléphone, et de matériel et accessoires de téléphonie ;

- Achat, vente, location de matériel et accessoires informatiques ;

- Prestations d'installation de la fibre optique et de toutes technologies de connexion internet ;

- Achat, vente de systèmes d'alarme et de vidéosurveillance ;

- Vente en gros, demi-gros et au détail de quincaillerie.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite aux RCS de Bordeaux
22EJ13725



Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS - LACANAU - LÈGE CAP FERRET - PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr

BIOVITIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 11 000 euros
Siège social : 36 rue Nicéphore Niepce
33510 ANDERNOS LES BAINS
410 805 717 RCS BORDEAUX

Par décision du 2 mai 2022, l'associée unique a pris acte de la décision prise par Monsieur Bertrand SUTRE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Nicolas FILLON, demeurant 14B rue Diderot 47000 AGEN, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
22EJ13690

SARL CC-DB
70 rue Croix de Seguey
33 000 Bordeaux

UN R D'EVENEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 65 Avenue
Conrad Gaussens 33520
BRUGES
825 061 914 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes des décisions en date du 17 mai 2022 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 9 Rue Amiral Courbet, 33110 LE BOUSCAT au 65 Avenue Conrad Gaussens, 33520 BRUGES avec effet rétroactif au 1er avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance
22EJ13729



Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS - LACANAU - LEGE CAP
FERRET - PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr

DE L'AIR

SARL au capital de 4 500 euros
Siège social : 4 Route de
Casaque
33830 LUGOS
843 727 314 RCS BORDEAUX

Le 3 mai 2022, l'associée unique a transféré le siège social au 15 rue de la Mairie 40410 SAUGNAC-ET-MURET à compter rétroactivement du 1er mai 2022, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
22EJ13734



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud,
33000 BORDEAUX

ECO PNEU 33 Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 12 Zone Artisanale du Limancet 33880 ST CAPRAIS DE BORDEAUX 798 004 933 RCS BORDEAUX Aux termes d'une délibération en date du 07/04/2022, la collectivité des associés a : pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Pierre JUGO de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Sébastien JUGO, demeurant 29 avenue de la Croix Blanche, Maison M07, 33670 CREON, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 01/04/2022. Le nom de Monsieur Jean-Pierre JUGO a été retiré de l'article 16 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Sébastien JUGO, nouveau gérant. - décidé d'étendre l'objet social à l'activité de mécanique automobile à compter rétroactivement du 01/04/2022 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance
22EJ13751

CAPITAL BOIS
Société A Responsabilité
Limitée
au capital de 1.500.000 euros
Siège social : Z.A.E. Bois Majou
Sud
33124 AILLAS
538 191 891 R.C.S. BORDEAUX

CAC

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 mai 2022, il résulte que les mandats de la société BDM AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Patrick GRAS, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis La Gérance
22EJ13755

ATELIER CHRIS D
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 chemin de
Lescan
33150 CENON
889 693 511 RCS BORDEAUX

CESSION DE PARTS SOCIALES DÉMISSION DU CO- GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 17 mai 2022, les associés ont décidé :

- de la démission de Monsieur Philippe THIERRY de ses fonctions de gérant à compter du 17 mai 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement et de modifier l'article 8 des statuts en conséquence et la mention de Monsieur Philippe THIERRY a été supprimée.

- de céder à la société HAC INVEST situé au 34 rue de la Cabeyre 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC cent quarante parts sociales de Monsieur Christophe DIDION lui appartenant dans la Société, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

- de céder à la société L'ORDONNANCE INVEST, situé au 34 rue Auguste Renoir 33320 EYSINES cent vingt parts sociales de Monsieur Philippe THIERRY lui appartenant dans la Société, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

- de céder à la société DPC INVEST situé au 39 avenue des 4 Pavillons 33150 CENON cent quinze parts sociales de Monsieur Christophe DIDION et cinq parts sociales de Monsieur Philippe THIERRY leurs appartenant dans la Société, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts

- de céder à la société YAJI INVEST, situé au 61 chemin de la Palue de Sabareges 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE cent vingt parts sociales de Monsieur Philippe THIERRY lui appartenant dans la Société, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts

Pour avis
La Gérance
22EJ13756

ADVOCACI GROUPE SAS au capital de 1 000 € Siège social 8, avenue Gambetta 33350 CASTILLON LA BATAILLE 820 245 793 RCS Libourne Suivant décision du Président du 18/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 11, place de la Croix de Bourgogne 54000 NANCY à compter du 18/05/2022. Président M. GOSSSELIN Bruno demeurant 11, place de la Croix de Bourgogne 54000 NANCY. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Nancy.
22EJ13768

S.C.I. ALLOCA
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 33370 TRESSES
1 rue de Newton
491 811 212 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/03/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 950 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13757



SCP THOUANEL Cédric
BEFVE-CARTIER Anne
11 Avenue du Maréchal
Leclerc - Entrée C
33700 Mérignac
Tél : 05 56 97 58 51

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes des actes de cessions reçus par Maître Cédric THOUANEL le 28 janvier 2022, la SARL « FINANCIERE GROS » dont le siège est à BORDEAUX, 176 rue Achard, immatriculée au RCS de Bordeaux numéro 487761777 a cédé 10 actions à Mr Grégory GROS, numérotées de 1 à 10 et 10 actions à Mme Michelle GROS numérotées de 11 à 20 inclus, nouveaux associés de la SOCIÉTÉ DCC, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 38112,25 euros dont le siège est à BORDEAUX (33000), 176 rue Achard, RCS BORDEAUX numéro 339613465. L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis
Le Notaire

22EJ13759

FAMILIA CORSICA
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, La Beloie Nord
33620 MARCENAI
898 525 662 RCS LIBOURNE

Monsieur Frédéric GUILLON, gérant, 5, La Beloie Nord 33620 MARCENAI.

Information sur la société : FAMILIA CORSICA, Société civile au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé : 5, La Beloie Nord 33620 MARCENAI, ayant pour objet l'acquisition et la détention de valeurs mobilières de tous types, prise de participation, mise en œuvre de la stratégie et de la politique générale des sociétés du groupe,

Constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, au moyen des apports en numéraire pour un montant total de 1 000 euros, avec les associés suivants :

- Monsieur Frédéric GUILLON, 5, La Beloie Nord, 33620 MARCENAI- Madame Jenny GUILLON, née DUDRAT, 5, La Beloie Nord, 33620 MARCENAI

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mai 2022 de la Société FAMILIA CORSICA, il résulte que le siège social a été transféré au 14, rue Cotrel 33000 BORDEAUX, à compter du 02 mai 2022.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE sous le numéro 898 525 662 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

22EJ13769

FERRAT BARBINERIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social :
28 Les Grelauds
33820 SAINT CIERS SUR
GIRONDE
853 247 880 RCS LIBOURNE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mars 2022, il résulte que :

Monsieur PISSON LAVIGNE Alexandre, 6 Rue du Centre, 17920 BREUILLET a démissionné de son poste de président et a été remplacé par M. BONNEAU Julien, 4 Rue François Mauriac, 17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE.

L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Libourne
Pour avis,

22EJ13771

QAPA STAFFING
SAS au capital de 80 000 euros
Siège social : 33000
BORDEAUX
11 Cours du 30 Juillet
892 835 356 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 29/04/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de Mme Stéphanie DELESTRE.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Pierre MATUCHET demeurant 124 rue de la Ravine, 78670 VILLENES-SUR-SEINE. Il a été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Laurent DELAPORTE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13773

ELLE
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 33600 PESSAC
37 rue DU BLEU
879 214 393 R.C.S. BORDEAUX

Par décision de l'associé unique le 22/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 361 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13774

BANCAS
SAS au capital de 1 500 000 €
Siège social : 33300
BORDEAUX 71 rue Lucien
Faure Immeuble G7
538 835 406 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'associé unique du 12/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13779

**REALISATION
CHAUDRONNERIE ET
TUYAUTERIE POUR
L'INDUSTRIE
RCT INDUSTRIE**
SAS au capital de 200 000 €uros
Siège social : 33610 CANEJAN
**1 av de Guitayne ZA du
Courneau**
808 029 359 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17/05/2022, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président la société SIRIUS HOLDING, SAS au capital de 24 579 866€, sise Zone Industrielle des Pédras, 44117 ST ANDRE DES EAUX, immatriculée sous le n° 847 887 494 RCS ST NAZAIRE, en remplacement de M. RIEDWEG Dominique.

- de nommer en qualité de Directeur Général M. Dominique RIEDWEG demeurant 32 rue Alta Maya 33140 VILLENAVE D'ORNON, en remplacement de la société LATRILLE PARTICIPATIONS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13778

DURAND - DURAND - ARCHIPPE
Avocats Associés Le Millenium - 145 Place Général de Gaulle 83160 La Valette Du Var **SAS FORTIL NA** au capital de 40.000 € Siège : Bordeaux 33800 2 Rue du Jardin de l'Ars RCS Bordeaux 848 086 682 Aux termes d'une décision en date du 12.05.2022, le Président a décidé du transfert du siège social qui sera désormais sis 26-28 Rue Ducau - 33000 Bordeaux. Formalités seront accomplies au RCS de Bordeaux. Pour Avis.
22EJ13780



BAZAS OPTIQUE
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social :
3 route de Villandraut – SUPER U - 33430 BAZAS
513 829 242 RCS BORDEAUX

**AVIS DE
TRANSFORMATION**

Le 10/05/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 10/05/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Capital social reste fixé à 10 000€. La Société CGPI, SARL au capital de 133834, 19 € ayant son siège 8 Bis Avenue de Verdun 33610 Cestas, immatriculée 414 834 853 RCS BORDEAUX, est nommée Présidente de la Société sous sa nouvelle forme de SAS. M. Charles GAU-DARD demeurant au 10 Chemin de Guillambeau, 33850 LEOGNAN, gérant de la Société sous sa forme de SARL, est désormais désigné en qualité de représentant permanent de la SARL CGPI et est délégué au pouvoir de diriger, gérer et engager à titre habituel la SAS BAZAS OPTIQUE à l'égard des tiers. Mention faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis
22EJ13929

"SJRJ"
SOCIETE EN NOM COLLECTIF
24 La Grand Route
33430 BERNOS-BEAULAC
Capital social : 2.000,00 euros
RCS BORDEAUX 910 900 505

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13/05/2022, les associés ont décidé du transfert de siège social pour être désormais fixé à BAZAS (33430), 12 cours Ausone.

L'ARTICLE 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Le RCS compétent demeure celui de BORDEAUX (33000).

Pour avis

La gérance
22EJ13794

**SARL 3 HERRERA
INVESTISSEMENT**
Société à responsabilité limitée
capital de 1.000 €
30-32 rue Alexis Labro à
Bègles (33130)
843 445 255 RCS BORDEAUX

Par décision de l'AGE du 18 mars 2022, il a été décidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau.

A été nommé Président Monsieur Guillaume HERRERA né le 19 juin 1987 à BRUGES (33), domicilié 8 rue Mazagran à BEGLES (33130).

A été nommé Directeur Général Monsieur Paul HERRERA né le 25 septembre 1991 à BRUGES (33), domicilié 109 rue Mouneyra à Bordeaux (33000).
22EJ13824

HOLDING JACOB WELTON
Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
**Siège social : 25 B BD DE
FEYDEAU, 33370 ARTIGUES
PRES BORDEAUX**
841 741 556 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 02 mai 2022, il résulte que :

Monsieur Philippe DELFOSCA, demeurant 25B BD DE FEYDEAU 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX, a été nommé en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS

Le Président
22EJ13807

**DÉNOMINATION : SCI LILO
INVESTISSEMENT.**
Forme : SCI.
Capital social : 279000 euros.
**Siège social : 37 Lotissement
LE MOULIN, 33670 SADIRAC.**
453654162 RCS de Bordeaux.

**TRANSFERT DE SIÈGE
SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 12 avril 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à 41, rue de puynormand, 33350 Castillon la Bataille. Mention sera portée au RCS
22EJ13841

SAS YAR BASSIN
Société par actions simplifiées
Au capital de 1.000 euros
**Siège social : 6 impasse de
Lestonnat 33200 BORDEAUX**
RCS 879 119 634

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 janvier 2022 a pris acte de la cession de la SAS ZARLA de 166 actions qu'elle détenait au capital de la Société à la société ARTINVEST, et de la cession de la SAS ZARLA de 167 actions qu'elle détenait au capital de la Société à la société FINANCIERE DEMEME.

Il a également été pris acte de la démission de Monsieur Damien BODOY de ses fonctions de directeur général. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis et mention.

Le Président
22EJ13797



Cabinet E. QUERAUX SARL
Expertise-Comptable
Tél Mérignac 05.56.42.07.90
Tél Castelnau 05.56.58.24.79
Tél Le Canon 05 64 37 16 10

**R F P A - RADIO
FREQUENCY POWER
AMPLIFIER**

Société par actions simplifiée
au capital de 151 800 euros
**Siège social : 13 Place Pierre
Curie,**
**33370 ARTIGUES PRES
BORDEAUX**
404 870 628 RCS BORDEAUX

FIN MANDAT CAC

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a constaté la fin des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, à compter du 29 mars 2021, et a décidé de ne pas les remplacer.

POUR AVIS

Le Président
22EJ13894



SELARL AJILINK VIGREUX
Maître Sébastien VIGREUX
Administrateur Judiciaire Associé
30 cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX
vigreux.bdx@ajilink.fr

www.ajilink.fr

**SÉBASTIEN VIGREUX
Administrateur Judiciaire**

vous informe que le Président du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX, par Ordonnance du 10/05/2022, a désigné la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX, en qualité d'Administrateur Provisoire de l'Association UNION NATIONALE DES AVEUGLES ET DÉFICIENTS VISUELS, dont le siège social est sis 12 rue de Cursol - 33000 BORDEAUX, enregistré à l'INSEE sous le numéro 781 846 845.

Pour avis.
22EJ13860



SELAS D'ESTEE
Avocats & Conseils
32 rue Vital Carles
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 10 87 36

SAS LAS
Société par Actions Simplifiée,
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 205, allée des Pins
à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
(33240) Immatriculée au RCS de
BORDEAUX sous le numéro :
752 949 131

Il résulte de deux procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2022 que :

1 - Monsieur Mattio CIUFFREDA, né le 22 mai 1963 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 39 bis, rue du Commandant Charcot, 33200 BORDEAUX a été nommé en qualité de Président de la société à compter du 2 mai 2022, en lieu et place de Monsieur Laurent SAVARIT, démissionnaire.

2 - la dénomination sociale est désormais : **RIANE**

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

3 - le siège social de la société est désormais transféré au 39 bis, rue du commandant Charcot, 33200 BORDEAUX - France à compter du 2 mai 2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les dépôts légaux seront effectués au RCS.

POUR AVIS.
22EJ13834

**SOCIETE DU CASINO
D'ARCACHON**
SAS au capital de 60 000 euros
Siège social :
33120 ARCACHON
163 boulevard de la Plage
455 204 388 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes des délibérations du CA en date du 23/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Louis LEYDIER demeurant 163 boulevard de la Plage 33120 ARCA-CHON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13923



**SCP CHEPEAU, LUMEAU
& Associés**
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par Assemblée Générale du 24/05/2022, les actionnaires de la société **SERMA GROUP**, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.301.072 €, siège social situé 14, rue Galilée - 33600 PESSAC, 380 712 828 RCS BORDEAUX, ont :

- décidé de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance M. Jean-Paul ROUSSEL, demeurant 29, rue de la Garenne - 92310 SEVRES ;

- constaté le remplacement de la société MAZARS FIGEOR par la société MAZARS, domiciliée 61, quai de Paludate - 33800 BORDEAUX, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire.
22EJ13922



**SOCIÉTÉ D'AVOCATS
ETIC**
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com



**SCP Chantal LALANNE -
Marc PERROMAT**
60 cours des Fossés
BP 50264
33212 LANGON cedex

« HELLO »
**Société à Responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros**
269 Avenue de la République
33200 – BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 821.655.487



RENOUARD CONSULTING SARL au capital de 500 € Siège social : 565, route de Laurent 33620 Laruscade 890 219 223 RCS de Libourne L'AGE du 13/04/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. RENOUARD Christophe, demeurant 565, route de Laurent 33620 Laruscade, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Libourne
22EJ13350

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GAUDI CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, siège social sis 40 rue de la Croix de Seguey, 33000 BORDEAUX, immatriculée sous le n°852 117 480 RCS BORDEAUX, en date du 17 mai 2022, il résulte que :

La Société LYRA, SARL au capital de 61 000 euros, dont le siège social est sis 40 rue de la Croix de Seguey, 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 879 199 115 R.C.S. Bordeaux, a été nommée en qualité de Présidente, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Dorian MARUTTI, démissionnaire.

La Société HADAR, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 53 rue du Palais Gallien, 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 882 811 037 R.C.S. Bordeaux, a été nommée Directrice Générale, à compter du même jour.

POUR AVIS
Le Président
22EJ13905

DÉMISSION DE GÉRANT TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Chantal LALANNE, notaire à LANGON (33210) le 15 Avril 2022, les associés de la "SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE TOM'S IMMO", Société civile immobilière, dont le siège social est à LA BREDE (33650), 65 allée des Lettres Persanes, immatriculée au R. C. S. BORDEAUX : 804 616 670 ont accepté la démission de M. Tony FERNANDEZ DE LA IGLESIA. M. Nordine BOUGDI, demeurant à SAINT GERMAIN DE GRAVE (33490) lieudit Colin Jean, reste donc seul gérant de la société.

Aux termes du même acte, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à SAINT GERMAIN DE GRAVE (33490) lieudit Colin Jean à compter du jour de l'acte. Formalités au RCS BORDEAUX

Pour insertion - Me Chantal LALANNE, notaire
22EJ13786

Par décision de l'associée unique en date du 21 janvier 2022, la Société « HELLO », Société à Responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, domiciliée 269 Avenue de la République 33200 – BORDEAUX, immatriculée au R.C.S. BORDEAUX 821.655.487, a décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante : 45 rue Saint Rémi – 33000 BORDEAUX

Pour Avis.
22EJ13402

DISSOLUTIONS

**TOM' OUVRAGES
ENVIRONNEMENT**
S.A.R.L. au capital de 2 000 €
Siège social :
15 rue Colette Besson
33380 MIOS
847 668 316 RCS Bordeaux

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la SARL TOM'OUVRAGES ENVIRONNEMENT à compter du 31 décembre 2021. L'associé unique a nommé comme liquidateur M. Thomas DRUMAIN demeurant 15 rue Colette Besson – 33380 MIOS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 15 rue Colette Besson – 33380 MIOS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis, le liquidateur.
22EJ13736

AVIS DE DISSOLUTION

C.U.M.A ST GERMAIN
Agrément n°33/377 RCS BORDEAUX
n°332468826

Siège social : Mairie 33124 AUROS
L'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 mai 2022, a décidé la dissolution de la société à compter du 31 mai 2022 et a désigné aux fonctions de liquidateur : M. Max DOUX domicilié 7 allée de Perrot 47510 FOULAYRONNES, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la mairie 33124 AUROS, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis, Max DOUX, liquidateur.
22EJ13494

AGB
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 10 Place de la
Cassine
33820 SAINT CIERS SUR
GIRONDE
832 729 297 RCS LIBOURNE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Mai 2022, il résulte que :

- L'objet social a fait l'objet d'une adjonction d'activité : Maçonnerie, Charpente, couverture, terrassement et assainissement.

L'article 2 sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Libourne.
Pour avis,
22EJ13912

MARIE D LAB
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 21 AVENUE GAY
LUSSAC
33370 ARTIGUES PRES
BORDEAUX
452 397 193 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 23/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 8 CHEMIN DE COMTÈSSE 33370 TRESSÈS à compter du 01/06/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ13909

CIELL CRÉATION BIJOUX SASU au capital de 100€ Siège social : 02 rue Boulan, 33000 BORDEAUX 839 499 381 RCS de BORDEAUX. L'AGE du 23/03/2022 a décidé de :- nommer président, Mme Laetitia ESPIAUT 22 rue Agis Chéty, 33800 BORDEAUX en remplacement de Mme Gwénaelle MOINE. Modifications à compter du 24/03/2022. Mention au RCS de BORDEAUX.
22EJ13803



XL FAMILY
Société à responsabilité limitée
au capital de 52.200 euros
Siège social : 5 Chemin De
Mengine - 40130 CAPBRETON
RCS Dax 450.178.017

Les associés, en date et effet du 06/05/2022, ont décidé de transférer le siège social au 22 Rue Poyenne – 33300 Bordeaux. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Gérant : Xavier Lartigue - 22 Rue Poyenne – 33300 Bordeaux.

Activités : Prises de participation et gestion de son patrimoine mobilier et immobilier, placement financier de ses disponibilités, conseil en stratégie, marketing et publicité, activité de marchand de biens.

Dépôt au RCS de Bordeaux.
22EJ13935



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

« SCM DE L'OCEAN »
**Société au capital de 5 945,51
Euros**
Siège social : 79 avenue Anatole
France – 33160 Saint-Médard-
en-Jalles
RCS Bordeaux 340 513 639

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale du 7 mars 2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérante Mme Clémence Wazana demeurant 104 Avenue du Maréchal Gallieni 33700 Mérignac en remplacement de Mme Marie-Odile Jarjay à compter du 1er avril 2022. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
22EJ13934

EARL DE LIOTIN
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée à
associé unique
Siège social :
6 chemin de Liotin
33760 CESSAC
Capital : 8.000 €
RCS de Bordeaux : 797.916.210

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/04/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20/04/2022 et sa mise en liquidation.

L'associé unique M. Yves RAFFIN demeurant 6 chemin de Liotin 33760 CESSAC exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 chemin de Liotin 33760 CESSAC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis,
22EJ13507



**SCP Etudes ALLORY-LAVAL-
BARDIN, Axelle-Marie LAVAL
et Jérôme BARDIN**
Notaires associés à
LA FORCE (Dordogne),
13 rue de la Libération

SCI DESCARTES
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social: 10 lotissement
Chai de Ristean
33220 PINEUILH
RCS LIBOURNE 812 409 902

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2022, les associés de la société dénommée société DESCARTES ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 mai 2022.

Monsieur Henri Jacques DABLANC, retraité, demeurant à PINEUILH (33220) 10 lotissement chai de ristean, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à PINEUILH (33220) 10 lotissement Chai de Ristean.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LIBOURNE.

Pour avis
Le Notaire
22EJ13646

M2D IMMO
Société civile immobilière de
construction vente au capital de
200 euros Siège Social : 14, rue
Mably 33000 - BORDEAUX
828 278 176 RCS Bordeaux

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'AGEX du 21/02/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur la société « Patrick Dumas Participations » (PDP), SARL au capital de 79 500 euros, dont le siège social est situé 14 rue Mably 33000 BORDEAUX, 394 733 836 RCS BORDEAUX, représentée par Monsieur Patrick DUMAS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis,
22EJ13262

MENUISERIE VIALLARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 15 B chemin du
Hardit – 33380 MIOS
381 204 700 RCS Bordeaux

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la SARL MENUISERIE VIALLARD à compter du 31 mai 2022. L'associé unique a nommé comme liquidateur M. Yvon VIALLARD demeurant au 15B chemin du Hardit – 33380 MIOS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 15B chemin du Hardit – 33380 MIOS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis, le liquidateur.
22EJ13356

**SUD OUEST DEPANNAGE
SARL au capital de 2 000 euros**
Siège social : 33600 PESSAC
37 rue du Bleu
821 445 269 R.C.S. BORDEAUX

Par décision de l'associé unique le 16/05/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Christophe LABRUNE, ancien gérant demeurant 37 rue du bleu – 33600 PESSAC, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.
22EJ13584

SCI ENCELADE IMMO
Société civile immobilière en
liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation :
910 Chemin de l'Estalot
33240 ST ANDRE DE CUBZAC
889 979 332 RCS LIBOURNE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Johan ENCELADE, demeurant 910 Chemin de l'Estalot 33240 ST ANDRE DE CUBZAC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 910 Chemin de l'Estalot 33240 ST ANDRE DE CUBZAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
22EJ13397

AVIS DE DISSOLUTION C.U.M.A. DU DESQUET

Agrément n°33/397 RCS BORDEAUX
n°342356805

Siège social : Maire 33340 BLAIGNAN

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2022, a décidé la dissolution de la société à compter du 31 mai 2022 et a désigné aux fonctions de liquidateur : M. Max DOUX domicilié 7 allée de Perrot 47510 FOULAYRONNES, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la mairie 33340 BLAIGNAN, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis, Max DOUX, liquidateur.
22EJ13492

VIRTUA-DENTAL
SAS au capital de 5000 €
Siège social : 141 rue David
Johnston 33000 BORDEAUX
Société immatriculée au RCS de
BORDEAUX sous le n°
809381965

DISSOLUTION

Le 15.05.2022, l'Associé Unique E-DENTISTE a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société VIRTUA-DENTAL, "SAS" au capital de 5.000 euros dont le siège social est 141 rue David Johnston 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 809381965, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscale 4 I-1-03 n°118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de BORDEAUX.
22EJ13351

LES BALCONS D'EZE
Société civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 3, chemin de Bos
33160 ST MEDARD EN JALLES
Siège de liquidation
3, chemin de Bos
33160 ST MEDARD EN JALLES
341 210 854 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur André BAEZA, demeurant 3, Chemin de Bos, 33160 ST MEDARD EN JALLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3, Chemin de Bos, 33160 ST MEDARD EN JALLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.
22EJ13298

**LABORATOIRE PHENOBIO
SAS**
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 24.000 Euros
Divisé en 2.400 actions de 10
Euros chacune
Siège Social :
ZA « Les Pins Verts »
22 Allée Migelane
33650 SAUCATS
RCS Bordeaux 788 809 713

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2022, La société LUBRIZOL HOLDINGS FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 557 094 949 euros dont le siège social est situé 25 quai de France, 76100 Rouen, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rouen, sous le n° 434 779 419, a, en sa qualité d'associé unique de LABORATOIRE PHENOBIO, société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros, dont le siège social est situé ZA Les Pins Verts - 22 Allée Migelane - 33650 Saucats, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le n°788 809 713, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de LABORATOIRE PHENOBIO SAS pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions devront être présentées devant le tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis.

Le Président

22EJ13514



SAS
NOT ATLANTIQUE,
notaires associés,
titulaire d'un office
notarial à
PERIGNY,
17 rue du Péré

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société dénommée PETITE FAMILLE, société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), 152 route de Corbiac, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 850101171, à compter du 29 mars 2022, sa mise en liquidation amiable, et ont nommé comme liquidateur, Mme Claire MORTEGOUTTE, demeurant à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), 152 route de Corbiac. Le siège de la liquidation est fixé à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), 152 route de Corbiac, au domicile de Mme Claire MORTEGOUTTE, adresse à laquelle toutes correspondances, tous actes et documents, devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour insertion, Maître Sandra TESTUT, notaire.
22EJ13636

EURL OPTIMA BAIE
Société à Responsabilité
Limitée au capital de 7 500
euros
Siège social : 7 Avenue de la
Pointe
33610 – CANEJAN
451 265 409 R.C.S BORDEAUX

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Aux termes d'une décision en date du 23/05/2022, la Société SODIFERBAT, SAS au capital de 600 000 euros dont le siège social est situé ZA Grangeneuve, 3 Rue Copernic (33470) LE TEICH, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 331 942 193 a, en sa qualité d'associé unique de la société EURL OPTIMA BAIE, décidé la dissolution anticipée de ladite société avec effet rétroactif fiscal au 01/01/2022. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société EURL OPTIMA BAIE peuvent former opposition à la dissolution devant le Tribunal de Commerce de BORDEAUX dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Cette dissolution mettra fin aux fonctions M Pascal PRAT, Gérant.

RCS BORDEAUX, Pour avis
22EJ13719

ACT BY ART SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 90 COURS JOURNU
AUBER, 33300 BORDEAUX 878 433 671
RCS de BORDEAUX Le 24/05/2022,
l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme DIANE REYRAUD, 90 COURS JOURNU AUBER, 33300 BORDEAUX et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de BORDEAUX
22EJ13742

SARL INFORMATIQUE GUYENNE ASSISTANCE

En liquidation au capital
de 7 622,45 €
Siège social : 68 rue Falquet
33200 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 300 326 709

L'assemblée générale extraordinaire du 17/05/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/05/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BORDEAUX.

Yves Cabaud
22EJ13167

THE APTO COMPANY

Société par actions simplifiée
en liquidation

Au capital de 9 000 euros
Siège social : 34 CRS
D'ALSACE LORRAINE,
33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 34 CRS
D'ALSACE LORRAINE
33000 BORDEAUX
793 111 733 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Charles-Antoine CROSNIER, demeurant 47 rue fragonnard à BRUGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
22EJ13867



Rue du Cardinal Richaud,
33000 BORDEAUX

LIBERTUS Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 72 000 euros Siège social et Siège de liquidation : 2 Au Moulin 33580 ROQUEBRUNE 513841197 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 04/04/2022 l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. William KONINCKX, demeurant 7 Langebaan B-2980 ZOERSEL, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur
22EJ13367

CARES DISTRI

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 300 000 euros
Siège : 4 PL DE L'EGLISE,
33740 ARES
Siège de liquidation : 20
AVENUE DU PORT, 33740
ARES
890 265 986 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 06/05/2022 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno BARRIO, demeurant 20 Avenue du Port, 33740 ARES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
22EJ13418



**Etude de Maîtres ORSONI,
ESCHAPASSE, SARRAZIN-
MATOUS, MAMONTOFF,
ABBADIE-BONNET,
LAGARDE,**
Notaires associés à TALENCE,
188 COURS GAMBETTA

SCI ARRIVET LES AUBAREDES

Société civile immobilière
Capital 109 763,29€
Les Aubarèdes
SAINT GERMAIN DE GRAVE
(33490)
RCS de BORDEAUX
N° 394 566 756

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant assemblée de clôture de liquidation du 9 février 2022, les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargés de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 9 février 2022.

Les comptes de la société seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX

Pour avis
Le notaire.
22EJ13544

ANTARES SCI en liquidation au capital de 160 € Siège social 1 Bis La Hollande 33710 ST CIERS DE CANESSE 439 276 478 RCS Libourne Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/05/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/05/2022. Les comptes de la société seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Libourne.
22EJ13857

LIQUIDATION DE SOCIETE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2022, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation de la société dénommée **PETITE FAMILLE**, société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 3.000.00 €, dont le siège est à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), 152 route de Corbiac, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 850101171, donné quitus de sa gestion au liquidateur, Mme Claire MORTEGOUTTE, demeurant à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), 152 route de Corbiac, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation à la date du 29 mars 2022. Les comptes du liquidateur seront déposés aux Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour insertion, Maître Sandra TESTUT, notaire.
22EJ13639

EXELB

Société par Actions Simplifiées
au capital de 2500 euros
Siège social : 8-10 Route de
Maillas 33840 CAPTIEUX
844 760 330 RCS BORDEAUX

Aux termes des décisions des associés en date du 31 Décembre 2021, il résulte que :

Par décision du 31 Décembre 2021, l'actionnaire, statuant au vu du rapport du Liquidateur ont,

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur ELBAZ Dominique, demeurant 8-10 Route de Maillas, 33840 CAPTIEUX, et l'ont déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce De BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis,
22EJ13434

L'AVENTURE GREPS

SAS en liquidation au capital de
1.000€
Siège social et siège de
liquidation : 30 B rue Camille
Montoya, 33290 PAREMPUYRE
891 248 056 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 16/05/2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Emmanuel BELLEGARDE, demeurant 30 B Rue Camille Montoya, 33290 PAREMPUYRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis
22EJ13318

SOCIETE CHUSSEAU AGENCEMENT

Société en liquidation
Société A Responsabilité
Limitée au capital de 7.000 €
Siège Social : (33400) TALENCE
- 38, rue Emile Combes
RCS BORDEAUX - SIREN
508.901.204

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération du 01/03/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le liquidateur
22EJ13453



**SCP Etudes ALLORY-LAVAL-
BARDIN, Axelle-Marie LAVAL
et Jérôme BARDIN,**
Notaires associés à
LA FORCE (Dordogne),
13 rue de la Libération

SCI DESCARTES

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 10 lotissement
Chai de Risteau
33220 PINEUILH
RCS LIBOURNE 812 409 902

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant acte reçu par Maître Axelle-Marie LAVAL, Notaire à LA FORCE (Dordogne), 13 rue de la Libération, le 9 mai 2022, les associés de la société DESCARTES, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de la clôture de liquidation de ladite société en date du 9 mai 2022.

L'assemblée donne quitus au liquidateur.

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LIBOURNE.

Pour avis.
Le Notaire.
22EJ13647

VILLA D'ARS

Société Civile Immobilière au
capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 257 rue Frédéric
Sévère 33400 TALENCE
RCS Bordeaux 381 575 745

L'AGE du 31 janvier 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur Monsieur Pierre CRIGNON demeurant 6 avenue du Parc 13100 AIX EN PROVENCE et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

Le liquidateur
22EJ13900

ASSOCIATION POUR FAVORISER LE CRÉDIT ET L'ÉPARGNE DES FONCTIONNAIRES et Agents des Services Publics Association Loi 1901
Siège social : 10 quai des Queyries 33072 BORDEAUX

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'ACEF Aquitaine Centre Atlantique sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 18 juin 2022 à 11h00 au Central - 4 rue de l'Autremont à COULON (79510), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Résolution 1 : Approbation du rapport moral
 - Résolution 2 : Approbation du rapport financier
 - Résolution 3 : Approbation des comptes de l'exercice 2021 et affectation du résultat
 - Résolution 4 : Approbation et quittus aux administrateurs
 - Résolution 5 : Approbation du projet de budget de 2022
 - Résolution 6 : Renouvellement des administrateurs sortants
 - Résolution 7 : Approbation de nouveaux administrateurs
 - Résolution 8 : Constatation de la démission d'administrateurs
 - Résolution 9 : Questions diverses
 - Résolution 10 : Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales
- L'Association adressera à chaque adhérent qui en fera la demande écrite, une formule de procuration.

Le Conseil d'administration.
22EJ13602

GROUPE PAROT
Société Anonyme au capital de 10 267 806,40 euros
Siège social : ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES
349.214.825 R.C.S BORDEAUX

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société GROUPE PAROT sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire se tiendra le 20 juin 2022 à 10 heures (accueil à partir de 9 heures 30), au ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE
- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport spécial du Conseil d'administration concernant l'attribution d'actions gratuites,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quittus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice clos,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Fixation de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration,
- Approbation des rémunérations perçues par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat des actions de la Société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfice ou primes,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par l'émission d'une ou plusieurs offres visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires donnant accès à des actions ordinaires à émettre,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui serait décidée en vertu des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes,
- Plafond global des délégations de compétence au Conseil d'administration d'émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions auto détenues après la mise en œuvre d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder, le cas échéant, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salariés et des mandataires sociaux,
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,
- Proposition de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toute clause statutaire contraire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 juin 2022, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus, par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation

de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure.

Mode de participation à l'assemblée

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L.22-10-30 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration signée à l'aide du formulaire unique de vote en indiquant les nom, prénom et adresse de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire unique de vote, à l'adresse électronique suivante **juridique@groupe-parot.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire unique de vote, à l'adresse électronique suivante **juridique@groupe-parot.com** en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une attestation, de participation (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Assemblées Générales Centralisées - 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex .

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande de notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 juin 2022 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits

en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires uniques de vote leurs seront adressés sur demande des actionnaires, réceptionnée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par CACEIS Corporate Trust - Assemblées Générales Centralisées - 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex au plus tard six Jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire unique de vote, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust - Assemblées Générales Centralisées - 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation, sauf disposition contraire des statuts.

Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte indiquant la détention d'un nombre d'actions représentant un pourcentage du capital social calculé selon des dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Droit de communication des actionnaires

Conformément à la Loi, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES. En outre, seront publiés sur le site internet de la Société www.groupe-parot.com, les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires et ou le comité social et économique, auquel cas il en serait fait état au moyen d'une nouvelle insertion.

Le Conseil d'Administration
22EJ13848

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE
BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

**SOCIETE LOCALE
D'ÉPARGNE POITIERS**
Société coopérative à capital
variable affiliée à la Caisse
d'Épargne et de Prévoyance
Aquitaine Poitou-Charentes,
régie par la loi n°47-1775 du 10
septembre 1947 et par les
articles L.512-85 à L.512-105 du
Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto
Maltese – CS 31271 - 33076
Bordeaux
Siège administratif : 18 rue Gay
Lussac BP 156 86004 Poitiers
cedex

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires
sont convoqués à l'Assemblée Générale
Ordinaire qui se tiendra

jeudi 30 juin 2022 à 19 heures

à Chasseneuil du Poitou au Palais
des Congrès - Téléport 1

(L'accueil sera assuré 30 minutes
avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du
jour :

- Approbation du bilan, du compte de
résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résul-
tat,

- Détermination de la date de la mise
en paiement des intérêts des parts so-
ciales,

- Constatation du montant du capital
souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la
SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne
d'affiliation,

- Ratification de la cooptation d'un ad-
ministrateur,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les forma-
lités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire sta-
tuera à la majorité des voix des sociétaires
présents ou représentés conformément
aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer
à cette assemblée sur simple justification
de son identité.

Aucune convocation individuelle et
projets de résolutions ne seront adressés
aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pra-
tiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les docu-
ments suivants : le présent avis de convo-
cation, rapport d'activité, comptes an-
nuels, l'exposé des motifs sur les résolu-
tions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rappro-
cher de votre conseiller commercial habi-
tuel qui vous apportera les informations
utiles en lien avec votre Assemblée Gé-
nérale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister per-
sonnellement à cette assemblée générale,
tout sociétaire pourra s'exprimer à com-
pter du 1^{er} juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le
cas soit avec leurs codes d'accès qui leur
auront été communiqués par voie postale,
soit directement à partir de l'email qui leur
a été adressé, ou soit à partir de leur
espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du
1^{er} juin 2022, 0 h 00 au 29 juin 2022, 15
h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le
formulaire unique de vote par correspon-
dance ou par procuration auprès de son
agence bancaire

Le formulaire de vote devra être par-
venu à la Caisse d'Épargne Aquitaine
Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1
parvis Corto Maltese Direction du socié-
tariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au
plus tard trois jours avant la date de
réunion de l'Assemblée, soit le 26 juin
2022.

Tous les documents devant être com-
muniés à l'assemblée générale ainsi
que les statuts seront tenus dans les délais
légaux, à la disposition des sociétaires sur
le site : www.societaires.caisse-epargne.fr,
ou à la disposition des sociétaires au
siège social de la SLE.

Pour avis
Le Président du Conseil d'Administra-
tion

(1) Coût de connexion selon votre
fournisseur d'accès
22EJ13883

SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE LOT ET GARONNE

Société coopérative à capital
variable affiliée à la Caisse
d'Épargne et de Prévoyance
Aquitaine Poitou-Charentes,
régie par la loi n°47-1775 du 10
septembre 1947 et par les
articles L.512-85 à L.512-105 du
Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto
Maltese – CS 31271 - 33076
Bordeaux
Siège administratif : 117
Boulevard Carnot 47000 Agen

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires
sont convoqués à l'Assemblée Générale
Ordinaire qui se tiendra

mercredi 29 juin 2022 à 19 heures

à Agen centre des congrès 1 avenue
du Midi 47000 Agen

(L'accueil sera assuré 30 minutes
avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du
jour :

- Approbation du bilan, du compte de
résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résul-
tat,

- Détermination de la date de la mise
en paiement des intérêts des parts so-
ciales,
- Constatation du montant du capital
souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la
SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne
d'affiliation,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les forma-
lités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire sta-
tuera à la majorité des voix des sociétaires
présents ou représentés conformément
aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer
à cette assemblée sur simple justification
de son identité.

Aucune convocation individuelle et
projets de résolutions ne seront adressés
aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pra-
tiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les docu-
ments suivants : le présent avis de convo-
cation, rapport d'activité, comptes an-
nuels, l'exposé des motifs sur les résolu-
tions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rappro-
cher de votre conseiller commercial habi-
tuel qui vous apportera les informations
utiles en lien avec votre Assemblée Gé-
nérale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister per-
sonnellement à cette assemblée générale,
tout sociétaire pourra s'exprimer à com-
pter du 1^{er} juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le
cas soit avec leurs codes d'accès qui leur
auront été communiqués par voie postale,
soit directement à partir de l'email qui leur
a été adressé, ou soit à partir de leur
espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du
1^{er} juin 2022, 0 h 00 au 28 juin 2022, 15
h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le
formulaire unique de vote par correspon-
dance ou par procuration auprès de son
agence bancaire

Le formulaire de vote devra être par-
venu à la Caisse d'Épargne Aquitaine
Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1
parvis Corto Maltese Direction du socié-
tariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au

plus tard trois jours avant la date de
réunion de l'Assemblée, soit le 25 juin
2022.

Tous les documents devant être com-
muniés à l'assemblée générale ainsi
que les statuts seront tenus dans les délais
légaux, à la disposition des sociétaires sur
le site : www.societaires.caisse-epargne.fr,
ou à la disposition des sociétaires au
siège social de la SLE.

Pour avis

La Présidente du Conseil d'Administra-
tion

(1) Coût de connexion selon votre
fournisseur d'accès
22EJ13885

SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE SAINTES- COGNAC

Société coopérative à capital
variable affiliée à la Caisse
d'Épargne et de Prévoyance
Aquitaine Poitou-Charentes,
régie par la loi n°47-1775 du 10
septembre 1947 et par les
articles L.512-85 à L.512-105 du
Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto
Maltese – CS 31271 - 33076
Bordeaux
Siège administratif : 19 Place
Blair 17100 SAINTES

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires
sont convoqués à l'Assemblée Générale
Ordinaire qui se tiendra

jeudi 23 juin 2022 à 19 heures

à Jonzac Centre des Congrès de
Haute-Saintonge 57 avenue Jean Moulin
(L'accueil sera assuré 30 minutes
avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du
jour :

- Approbation du bilan, du compte de
résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résul-
tat,

- Détermination de la date de la mise
en paiement des intérêts des parts so-
ciales,
- Constatation du montant du capital
souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la
SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne
d'affiliation,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les forma-
lités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire sta-
tuera à la majorité des voix des sociétaires
présents ou représentés conformément
aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer
à cette assemblée sur simple justification
de son identité.

Aucune convocation individuelle et
projets de résolutions ne seront adressés
aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pra-
tiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les docu-
ments suivants : le présent avis de convo-
cation, rapport d'activité, comptes an-
nuels, l'exposé des motifs sur les résolu-
tions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rappro-
cher de votre conseiller commercial habi-
tuel qui vous apportera les informations
utiles en lien avec votre Assemblée Gé-
nérale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister per-
sonnellement à cette assemblée générale,
tout sociétaire pourra s'exprimer à com-
pter du 1^{er} juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le
cas soit avec leurs codes d'accès qui leur
auront été communiqués par voie postale,
soit directement à partir de l'email qui leur
a été adressé, ou soit à partir de leur
espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du
1^{er} juin 2022, 0 h 00 au 22 juin 2022, 15
h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le
formulaire unique de vote par correspon-
dance ou par procuration auprès de son
agence bancaire

Le formulaire de vote devra être par-
venu à la Caisse d'Épargne Aquitaine
Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1
parvis Corto Maltese Direction du socié-
tariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au
plus tard trois jours avant la date de
réunion de l'Assemblée, soit le 19 juin
2022.

Tous les documents devant être com-
muniés à l'assemblée générale ainsi
que les statuts seront tenus dans les délais
légaux, à la disposition des sociétaires sur
le site : www.societaires.caisse-epargne.fr,
ou à la disposition des sociétaires au
siège social de la SLE.

Pour avis

Le Président du Conseil d'Administra-
tion

(1) Coût de connexion selon votre
fournisseur d'accès
22EJ13886

SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE LA ROCHELLE-ROCHEFORT- ROYAN

Société coopérative à capital
variable affiliée à la Caisse
d'Épargne et de Prévoyance
Aquitaine Poitou-Charentes,
régie par la loi n°47-1775 du 10
septembre 1947 et par les
articles L.512-85 à L.512-105 du
Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto
Maltese – CS 31271 - 33076
Bordeaux
Siège administratif : 4, place de
Verdun 17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires
sont convoqués à l'Assemblée Générale
Ordinaire qui se tiendra

jeudi 23 juin 2022 à 19 heures

à Jonzac Centre des Congrès de
Haute-Saintonge 57 avenue Jean Moulin
(L'accueil sera assuré 30 minutes
avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du
jour :

- Approbation du bilan, du compte de
résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résul-
tat,

- Détermination de la date de la mise
en paiement des intérêts des parts so-
ciales,

- Constatation du montant du capital
souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la
SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne
d'affiliation,

- Ratification de la cooptation d'un ad-
ministrateur,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les forma-
lités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire sta-
tuera à la majorité des voix des sociétaires
présents ou représentés conformément
aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer
à cette assemblée sur simple justification
de son identité.

Aucune convocation individuelle et
projets de résolutions ne seront adressés
aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pra-
tiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les docu-
ments suivants : le présent avis de convo-
cation, rapport d'activité, comptes an-
nuels, l'exposé des motifs sur les résolu-
tions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rappro-
cher de votre conseiller commercial habi-

tuel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 22 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 19 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

Le Président du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13888

SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE DORDOGNE-PERIGORD

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 16, rue Gambetta – BP 4053 – 24004 Périgueux Cedex

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

mercredi 29 juin 2022 à 19 heures
à Agen centre des congrès 1 avenue du Midi 47000 Agen

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résultat,
- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 28 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 25 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

La Présidente du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13889

SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE LANDES

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 16 rue de la Halle 40100 Dax

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

Mardi 28 juin 2022 à 19 heures
à Biarritz au Casino Municipal - 1 avenue Edouard VII

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résultat,
- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 27 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 24 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

La Présidente du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13890

SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE BEARN

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 2 rue Alexander Taylor 64000 Pau

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

Mardi 28 juin 2022 à 19 heures
à Biarritz au Casino Municipal - 1 avenue Edouard VII

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,

- Approbation de l'affectation du résultat,

- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 27 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 24 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

Le Président du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13892

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER
DE NOTRE JOURNAL
ABONNEZ-VOUS !

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE BORDEAUX- GARONNE

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 6, place Paul Doumer 33000 Bordeaux

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

mercredi 22 juin 2022 à 19 heures

à Bordeaux au Palais des Congrès - Avenue Jean Gabriel Domergue

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,

- Approbation de l'affectation du résultat,

- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,

- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,

- Ratification des cooptations d'administrateurs,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 21 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 18 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis
Le Président du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13893

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE NORD POITOU-HAUTE CHARENTE

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 18 rue Gay Lussac BP 156 86004 Poitiers Cedex

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

jeudi 30 juin 2022 à 19 heures

à Chasseneuil du Poitou au Palais des Congrès - Téléport 1

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,

- Approbation de l'affectation du résultat,

- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,

- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 29 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 26 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis
La Présidente du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13897

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE DES TROIS MERS

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 29, rue Montesquieu 33502 Libourne

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

mercredi 22 juin 2022 à 19 heures

à Bordeaux au Palais des Congrès - Avenue Jean Gabriel Domergue

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,

- Approbation de l'affectation du résultat,

- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,

- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 21 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 18 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis
Le Président du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13898

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE DEUX- SEVRES

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 24 rue du 24 Février 79000 Niort

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

jeudi 30 juin 2022 à 19 heures
à Chasseneuil du Poitou au Palais des Congrès - Téléport 1

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résultat,
- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1^{er} juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1^{er} juin 2022, 0 h 00 au 29 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 26 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

La Présidente du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13899

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE SUD GIRONDE-BASSIN D'ARCACHON

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 6, Place Kennedy 33210 Langon

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

mercredi 22 juin 2022 à 19 heures
à Bordeaux au Palais des Congrès - Avenue Jean Gabriel Domergue

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résultat,
- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1^{er} juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1^{er} juin 2022, 0 h 00 au 21 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 18 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

La Présidente du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13901

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE ANGOULEME- SUD CHARENTES

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 12 place Marengo BP 1067 16002 Angoulême

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

jeudi 23 juin 2022 à 19 heures
à Jonzac Centre des Congrès de Haute-Saintonge 57 avenue Jean Moulin
(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Approbation de l'affectation du résultat,
- Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.

Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagné de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1^{er} juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1^{er} juin 2022, 0 h 00 au 22 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 19 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis

Le Président du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13903

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE PAYS BASQUE

Société coopérative à capital variable affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 - 33076 Bordeaux
Siège administratif : 15 avenue du Labourd 64990 Saint Pierre d'Irube

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

mardi 28 juin 2022 à 19 heures
à Biarritz au Casino Municipal - 1 avenue Edouard VII

(L'accueil sera assuré 30 minutes avant le début de la réunion)

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
 - Approbation de l'affectation du résultat,
 - Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
 - Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
 - Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
 - Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.
- L'Assemblée Générale Ordinaire statuera à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés conformément aux dispositions applicables.
- Tout sociétaire a le droit de participer à cette assemblée sur simple justification de son identité.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1).

Sur ce même site, figureront les documents suivants : le présent avis de convocation, rapport d'activité, comptes annuels, l'exposé des motifs sur les résolutions accompagnées de celles-ci.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée générale, tout sociétaire pourra s'exprimer à compter du 1er juin 2022 :

- par voie électronique : sur : ag-sle-apc@ceapc.caisse-epargne.fr, selon le cas soit avec leurs codes d'accès qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du 1er juin 2022, 0 h 00 au 27 juin 2022, 15 h 00, heure de Paris ;

- par voie postale en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuracion auprès de son agence bancaire

Le formulaire de vote devra être parvenu à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à l'adresse suivante 1 parvis Corto Maltese Direction du sociétariat CS 31271 - 33076 BORDEAUX au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 24 juin 2022.

Tous les documents devant être communiqués à l'assemblée générale ainsi que les statuts seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des sociétaires sur le site : www.societaires.caisse-epargne.fr, ou à la disposition des sociétaires au siège social de la SLE.

Pour avis
Le Président du Conseil d'Administration

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès
22EJ13895

FONDS DE COMMERCES

Diana HENRY
Avocate & Médiatrice

83, Avenue d'Arès 33200 Bordeaux

diana.henry@avocat-conseil.fr

Tél. 09 33 45 12 90

Aux termes d'un acte sous signature privée du 16 février 2022, enregistré le 18 février 2022 au service départemental de l'enregistrement Bordeaux dossier 2022 00007260, référence 3304P61 2022 A 01753, **Mme MONEGO Raphaëlle**, demeurant à LA TESTE-DE-BUCH (33115), boulevard de l'Océan, née à SAINT REMY (71100), le 25 octobre 1971, agissant en qualité d'entrepreneur individuelle, SIRET 903 703 452 00052, a cédé à **BAR CHEZ TONY**, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 2 Allée Fructidor-PYLA SUR MER - 33115 LA TESTE DE BUCH, 904 204 054 RCS BORDEAUX, son fonds de commerce relatif à la branche d'activité Bar, exploité au 269 boulevard de la Côte d'Argent à ARCAÇON (33120) sous l'enseigne CHEZ TONY, pour un prix de 200.000 €.

La date de transfert de propriété et de jouissance est fixée au 16.02.2022.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publicités légales cabinet de Me Diana HENRY, Avocate, domiciliée 83 avenue d'Arès - 33000 BORDEAUX ou domicile est élu à cet effet.

Pour insertion.
22EJ13623



SELARL PIERRE-ANDRÉ BIAIS, MATHIEU VERGEZ-PASCAL et LOUIS GIRARDOT
Notaires associés à Bordeaux
30 cours de l'intendance

AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre-André BIAIS, Notaire Associé à BORDEAUX (Gironde), 30, cours de l'Intendance, le 10 mai 2022, enregistré à BORDEAUX, le 20 mai 2022 dossier 2022 00019535 référence 3304P61 2022 N 02527,

La Société dénommée **COFFEE & BICYCLETTE**, société à responsabilité limitée à associé unique dont le siège est à BORDEAUX (33000) 94 cours Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 833 529 092 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A cédé à la Société dénommée **CAFE LA GROSSE CLOCHE**, société par actions simplifiée dont le siège est à BORDEAUX (33000) 51 cours Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 913 200 283 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Le fonds de commerce de « Restauration rapide avec vente de boissons alcoolisées, Entretien Réparation Achat Vente Location de vélos Achat et Vente d'accessoires et produits dérivés » sis à BORDEAUX (Gironde), 94 cours Victor Hugo, lui appartenant, connu sous le nom de **COFFEE & BICYCLETTE**,

Pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 833 529 092 00011 Code APE 5610 C,

Avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés,

Etant précisé que la nouvelle enseigne sera « CAFE LA GROSSE CLOCHE ».

Moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), payé comptant et quittancé audit acte.

Jouissance fixée au 10 mai 2022.

Domicile est élu à BORDEAUX, en l'étude de Maître Pierre-André BIAIS, notaire à BORDEAUX (33000), 30 cours de l'Intendance, où tout créancier pourra faire opposition au paiement du prix, par acte extrajudiciaire, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications prescrites par la loi, soit la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour avis

Signé : Maître Pierre-André BIAIS
22EJ13519

Suivant acte sous seing privé en date à BORDEAUX du 16 mai 2022, enregistré au SIE de BORDEAUX le 18 mai 2022, référence 3304P61 2022 A 05150, la Société **WISSOF**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 €, dont le siège social est situé à LORMONT (33310), 195 Rue Marcel Cerdan, et immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 812 617 058, a vendu à société **WOKAMI BORDEAUX**, Société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, domiciliée à BORDEAUX (33100), 18 Rue de la Benaugue et en cours d'immatriculation au RCS de BORDEAUX, les éléments corporels et incorporels d'un fonds de commerce de restauration situé à BORDEAUX (33100), 18 Rue de la Benaugue, moyennant le prix de 30.000 €.

La prise de possession a été fixée au 16 mai 2022. Les oppositions s'il y a eu lieu seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au siège social du séquestre, Maître Jean-François GAUSEN, à BORDEAUX (33000), 6 rue Sainte Colombe.

Pour Avis
22EJ13245



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Flora MSIHID, Notaire au sein de la SELARL « LAGASSAN-VANNEAU », titulaire d'un Office Notarial à LA TESTE DE BUCH, 2 Place Gambetta, le 6 mai 2022, enregistré à BORDEAUX, le 10 mai 2022, sous la mention Dossier 2022 00018026, référence 3304P61 2022 N02267, a été cédé par :

La SARL M' LOR PIZZA, capital 5.000 €, siège à BIGANOS (33380) 1 Allée Maurice Lafon Les jardins du Delta, SIREN 799261433 RCS BORDEAUX,

A : La SAS 2S2D, capital 5.000 €, siège à BIGANOS (33380) 1 Allée Maurice Lafon, SIREN 912 245 701 RCS BORDEAUX.

Un fonds de commerce de pizzeria - restauration sur place et à emporter sis à BIGANOS (33380) 1 Allée Maurice Lafon, connu sous le nom commercial M'LOR PIZZA.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et l'entrée en jouissance a été fixée au même jour.

Prix principal : QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (83 000,00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels : CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (59.441,60 EUR), - au matériel : VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE CENTIMES (23.558,40 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de la SELARL « LAGASSAN-VANNEAU » sus-nommé, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
22EJ13228

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 30 avril 2022 enregistré au service des impôts de Bordeaux le 5 mai 2022, dossier 2022 000117225, réf A4573,

Monsieur Alain FITTE demeurant 32 route de Pauillac - 33460 SOUSSANS,

A CEDE A

La société l'ART DES JARDINS, S.A. R.L au capital de 5.000 euros, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 908 570 484, dont le siège est 10 bis rue de Marsac - 33460 SOUSSANS agissant poursuites et diligences de sa Gérante Madame Caroline FITTE,

Les éléments d'un fonds de commerce de création et d'entretien de parcs et jardins sis 10 bis rue de Marsac - 33460 SOUSSANS, moyennant le prix de 160 000,00 €, s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels, pour la somme de 92.568,95 €

- aux éléments corporels, pour la somme de 67.431,05 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 avril 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, et toutes les correspondances, au siège social - 32 route de Pauillac - 33460 SOUSSANS. Pour avis.

22EJ13854



Me Alexandra VAIS
30 rue Jules Latat 64100
BAYONNE
05 59 59 64 29
07 69 52 45 64

Par acte sous-seing privé en date du 22 avril 2022 à Bordeaux, enregistré au service de la publicité foncière et d'enregistrement de Bordeaux le 29 avril 2022, dossier 2022 00016550 référence 3304P61 2022 A 04524,

La société « **LA CHAMBRE VERTE** », SARL à associé unique au capital de 1.500 euros, ayant son siège social à Bordeaux (60 rue des Queyries - 33100 Bordeaux), immatriculée sous le numéro 800 209 413 au RCS de Bordeaux, représentée par Monsieur Sylvain DECLOCHEZ, agissant en qualité de Gérant,

A cédé à la société « **ACTI-SER** », SARL à associé unique, au capital de 2.000 euros, ayant son siège social à Gradignan (168 rue Saint-François-Xavier 33170 Gradignan), immatriculée sous le numéro 500 025 572 au RCS de Bordeaux, représentée par Monsieur Joël OBLIN, agissant en qualité de Gérant,

Un fonds de commerce de jardinerie-paysagiste connu sous l'enseigne « **La Chambre Verte** », situé au 60 rue des Queyries (33100 Bordeaux), sous le numéro SIRET 800 209 413 00023. Cette vente a eu lieu moyennant un prix de quatre-vingt-mille euros (80.000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour soixante-quatre mille quatre cent quarante-sept euros (64.447 €) et au matériel pour quinze mille cinq cent cinquante-trois euros (15.553 €).

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 22 avril 2022.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse du fonds cédé pour la validité et au cabinet de Maître Alexandra VAIS, SELAS AGN AVOCATS BAYONNE, avocat, 30 rue Jules Latat 64100 Bayonne, pour la correspondance.

22EJ13583

Pour avis.



"LEGIGARONNE"
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés
en Droit Fiscal et Droit Social
9, rue Pontarique
47000 AGEN

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LESPARRÉ-MEDOC du 5 Mai 2022, enregistré au SDE BORDEAUX le 10 mai 2022, Dossier 2022 00018034, Référence 3304P61 2022 A 05132,

La **SNC MITIGANA**, ayant son siège à 33340 LESPARRÉ MEDOC, 16 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, immatriculée 829 170 596 RCS BORDEAUX, a vendu à la **SNC DOUAT SAINT GAUDEN**, ayant son siège à 33340 LESPARRÉ MEDOC, 16 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, immatriculée 912 162 476 RCS BORDEAUX,

Un fonds de commerce de « Café, tabac, jeux, point presse, PMU », exploité à 33340 LESPARRÉ MEDOC, 16 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 829 170 596 RCS BORDEAUX et identifié SIRET 829 170 596 00011, moyennant le prix de DEUX CENT CINQUANTE MILLE Euros (250.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 5 mai 2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès de Maître Eric LAPEYRE, Huissier de justice à 33340 LESPARRÉ MEDOC, 35, rue Jean Jacques Rousseau, où domicile a été élu à cet effet.

22EJ13868



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 19 mai 2022 enregistré au service des impôts de Bordeaux le 24 mai 2022, dossier 2022 00019849, réf. 3304P61 2022 A 05363,

La Société ORLANE BEAUTE, SAS au capital de 8 000,00 €, dont le siège social est sis local n° 130, Centre commercial Rives d'Arcins, 33130 BEGLES, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 850 167 230, représentée aux présentes par la SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataire Judiciaire auprès des Tribunaux de la Cour d'Appel de BORDEAUX, élisant domicile en son étude sise 23 rue du Chai des Farines – 33000 BORDEAUX,

Agissant es qualité de Mandataire Judiciaire de la liquidation judiciaire de la SAS ORLANE BEAUTE dans le cadre des dispositions de l'article L 642-19 du Code de Commerce, nommé à cette fonction par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 9 mars 2022 et spécialement autorisé en vertu d'une ordonnance en date du 4 mai 2022,

A CEDE A

La société BEGLES ESTHETIQUE, SAS au capital de 8 000 €, dont le siège est situé 7 Rue Henry Potez 31130 BALMA, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 913 258 265, représentée par sa Présidente Madame Wahiba BELDJILALI

LES ELEMENTS D'UN FONDS DE COMMERCE d'institut de beauté féminin, épilation, massage, manucure et vente de produits cosmétiques, sis local n° 130, Centre commercial Rives d'Arcins, 33130 BEGLES, moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 €), s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels pour la somme de 20 000,00 €
- aux éléments corporels, pour la somme de 10 000,00 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 12.05.22.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, et toutes les correspondances, à la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines – 33000 BORDEAUX

Pour avis
22EJ13770



**Maître Jean-Laurent
DELZANGLES**
Notaire Associé
8 Rue Félix Soules
32800 EAUZE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Laurent DELZANGLES, notaire à EAUZE (32800), 8 rue Félix Soules, le 13/05/2022, enregistré au SPFE d'AUCH 1, le 18/05/2022, dossier n°2022 00020533, référence 3204P01 2022 N 323, a été cédé

Par la société dénommée **TABAC AUSONE**, Société en nom collectif au capital de 3.000,00 €, ayant son siège social à BAZAS (33430), 12 cours Ausone, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°819634379,

à la société dénommée **SJRJ**, Société en nom collectif au capital de 2.000,00 €, ayant son siège social à BERNOS-BEAULAC (33430), 24 La Grand Route, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°910900505,

Un fonds de commerce d'articles de fumeurs, bimmeloterie, articles de pêche et chasse, boissons fraîches, exploité à BAZAS (33430), 12 cours Ausone, auquel sont adjointes les activités de Dépositaire de Presse, Gérance de débit de TABAC, vente des produits de la FRANCAISE DES JEUX (LOTO, JEUX, LOTERIE), et pour l'exploitation duquel la SNC « TABAC AUSONE », est immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le n°819 634 379.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 13/05/2022.

La cession a eu lieu moyennant le prix principal de 520.000,00 €, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 513.901,00 €.
- au matériel pour 6.099,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à BORDEAUX (33000), 1 Cours Georges Clemenceau, en l'étude de Maître Stéphane COSTE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.
22EJ13792



12 place de la Bourse
33000 BORDEAUX
Tél : 05.57.10.05.50

CESSION DE FONDS LIBÉRAL

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 16/05/2022, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Bordeaux le 20/05/2022, dossier 2022 000196665, référence 3304P61 2022 A 05307,

Mme Nelly VIDALI, Médecin spécialiste dans la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, née le 13 avril 1984 à Vitry-sur-Seine (94), de nationalité française, demeurant 10 rue Denfert Rochereau – 33400 TALENCE, inscrite à l'Ordre des Médecins de Gironde sous le n° 17945,

A cédé à,

La **SELARL DR VIDALI**, SELARL de Médecin, au capital de 1.000 €, ayant son siège social 9 avenue Raymond Poincaré – 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 912 755 949, inscrite au Tableau de l'Ordre des Médecins sous le n° SELM-416, représentée par Mme Nelly VIDALI, Gérante,

- un fonds libéral médecin spécialisé dans la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, sis 9 avenue Raymond Poincaré – 33000 BORDEAUX, immatriculé au Répertoire SIRENE sous le numéro SIRET 848 819 025 00042,

La cession est consentie et acceptée pour un prix de 195.000 €, s'appliquant :

- éléments incorporels : 190.000 € ;
- éléments corporels : 5.000 €.

Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 1er/05/2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et pour toutes correspondances par la société d'avocats MINERAL (anciennement DLLP), dont le siège social est 12 Place de la Bourse – 33000 BORDEAUX, inscrite au Barreau de Bordeaux, dans le ressort du Fonds de cédé.

22EJ13701



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 23 mai 2022 enregistré au service des impôts de Bordeaux le 24 mai 2022, dossier 2022 00019848, réf. 3304P61 2022 A 05362,

La Société L'ÉVI'DENCE, SASU au capital de 7 000,00 €, dont le siège social est sis 21 avenue de la Libération, 33610 CANEJAN, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 880 343 785, représentée par la SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataire Judiciaire auprès des Tribunaux de la Cour d'Appel de BORDEAUX, élisant domicile en son étude sise 23 rue du Chai des Farines – 33000 BORDEAUX,

Agissant es qualité de Mandataire Judiciaire de la liquidation judiciaire simplifiée de la SASU L'ÉVI'DENCE dans le cadre des dispositions de l'article R.644-2 du Code de Commerce, nommé à cette fonction par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 30 mars 2022,

A CEDE A

Monsieur Yannick PIOGE, né le 13 décembre 1971 à Corbeil-Essonnes (91100), de nationalité française, demeurant 274 Place Charles de Gaulles, 40600 BISCAROSSE

LES ELEMENTS D'UN FONDS DE COMMERCE de bar, restaurant, sis 21 avenue de la Libération, 33610 CANEJAN, moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €), s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels, pour la somme de 40 000,00 €
- aux éléments corporels, pour la somme de 10 000,00 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 12.05.22.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, et toutes les correspondances, à la SCP SILVESTRI-BAUJET sise 23 rue du Chai des Farines – 33000 BORDEAUX.

Pour avis
22EJ13760

LOCATIONS GÉRANCES

Suivant acte SSP en date du 15/05/2022, la commune de **SOULAC-SUR-MER**, représentée par le maire, M. Xavier PINTAT a confié en location-gérance à **MELPOT SASU** au capital de 500 €, 20 rue Paul Bert, 69003 LYON, 818 918 617 RCS de LYON, son fonds de commerce d'Épicerie, snack et bar sis et exploité au 43 bis boulevard Guy Albospeyre, 33780 SOULAC-SUR-MER consentie et acceptée pour une durée de 3 mois du 15/05/2022 au 30/09/2022.

22EJ13648

DEBUT DE LOCATION- GERANCE

Suivant acte sous signature privée en date du 23 mai 2022 à Villandraut, **Monsieur Dominique MARC**, demeurant 5 route du Stade – 33730 VILLANDRAUT,

a donné en location-gérance à :

La Société **E.M CHARPENTE MARC**, SAS au capital de 1 200 EUROS, ayant son siège social au 5 route du Stade – 33730 VILLANDRAUT, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux,

un fonds artisanal de travaux de charpente sis 5 route du Stade – 33730 VILLANDRAUT, immatriculé au Registre des Métiers de la Gironde sous le numéro 424 795 854, à compter du 1er juin 2022 pour une durée de 2 années, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis
22EJ13865

RÉGIMES MATRIMONIAUX



Monsieur Yoann Mickaël LAUTRETTE, Chauffeur, né à LIBOURNE (33500), le 11 mars 1985 et Madame Julie RICHEL, Equipier polyvalent, née à BORDEAUX (33000), le 02 juillet 1986, demeurant ensemble à SAINT LAURENT D'ARCE (33240), 3 b chemin du Piat, mariés à la Mairie de SAINT EMILION (33330), le 22 juillet 2017, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial avec apport à la communauté. L'acte a été reçu par Me Edouard LEMBRÉZ, notaire à SECLIN cedex, le 17 Mai 2022. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Edouard LEMBRÉZ, notaire à SECLIN cedex, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Edouard LEMBRÉZ.
22EJ13290

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte par Me Catherine MARCERON-SALEY notaire à BORDEAUX CRPCEN 33021, le 23 décembre 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre :

Monsieur Philippe Jean **REVELEAU**, ostréiculteur, né à ARES (33740) le 15 mars 1955 et Madame Patricia Simone **VALLUET**, médecin, née à ORSAY (91400) le 10 août 1956 demeurant à LEGER CAP FERRET (33950) 82 boulevard des Arbousiers-le Canon.

Mariés à la mairie de ROQUEFORT-LES-PINS (06330) le 9 juin 1984 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître RADOT, notaire à ANDERNON-LES-BAINS (33510), le 1er juin 1984.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

22EJ13585

22EJ13763

Pour Avis

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Catherine DUMAREAU, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « SCP CATHERINE DUMAREAU, ROMAIN SAINT-SAENS ET VICTOR DUMAREAU », titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 20, Cours du Maréchal Foch, CRPCEN 33013, le 10 mai 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Alain Georges **LARRECHE**, retraité, et Madame Anne-Marie Claude **BOTTO**, sans profession, demeurant ensemble à AUDENGE (33980) 30 rue Alphonse Daudet.

Monsieur est né à PAU (64000) le 26 juillet 1956,

Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 28 mars 1956.

Mariés à la mairie de JURANCON (64110) le 18 mars 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire,
22EJ13464

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Baya DERRADJI-DEMIER, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Office Notarial d'Andernos Les Bains », titulaire d'un Office Notarial à ANDERNOS-LES-BAINS (Gironde), 91 Boulevard de la République, (CRPCEN 33028), le 18 mai 2022, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Alain **LEMAINQUE**, retraité, et Madame Roselyne **PEYNAUD**, retraitée, demeurant ensemble à ANDERNOS-LES-BAINS (33510) 5 allée des genets.

Monsieur est né à BORDEAUX (33000) le 2 janvier 1952, Madame est née à SAINT-ASTIER (24110) le 2 novembre 1955.

Mariés à la mairie de FALAISE (14700) le 28 avril 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.

Tous deux de nationalité française et Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Modification opérée : apport de la pleine propriété d'un bien immobilier sis à ANDERNOS-LES-BAINS - 5 allée des Genets, par Monsieur **LEMAINQUE** à la communauté.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire,
22EJ13717

AVIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 septembre 2018,

Madame Anne-Marie Renée de la SUDRIE, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Paul Ellie **LANSON**, demeurant à GUVAN-MESTRAS (33470) 3 allée Jacques Offenbach.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 13 septembre 1942.

Décédée à LA TESTE-DE-BUCH (33260) (FRANCE), le 27 janvier 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Raphaël **POULHIER**, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « DASSY & ASSOCIES NOTAIRES », titulaire de deux Offices Notariaux à BAYONNE, 1 rue Edmond Sée et à GUETHARY, 111 Chemin d'Ahontz Berroa, le 17 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Raphaël **POULHIER**, notaire à BAYONNE, référence CRPCEN : 64022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal Judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13241

SCP Dominique CINTAS & Delphine DETRIEUX

Notaires associées à LA REOLE (33190) 34 rue Gambetta

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 6 décembre 2021, **Madame Bernadette Christiane BOMBARD**, né(e) VITRAC 33190 LA REOLE, le 31 juillet 1952, demeurant à 1 LesLucats 33190 LES ESSEINTES, veuf(ve) de Monsieur Pierre Dominique **BOMBARD**, décédé(e) à LA REOLE (33) le 30 décembre 2021, a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Delphine **DETRIEUX**, 34 rue Gambetta 33190 LA REOLE, le 13 avril 2022, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 14 avril 2022.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Delphine **DETRIEUX**. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13553

SCP Patrice PROUVEUR, Anne-Claire ANCELIN et Maxime SCHLESSER 72 Av. de la République 52100 SAINT DIZIER 03.25.56.03.10 **AVIS DE DEPOT DETESTAMENT** Par testament olographe 21/06/2007, Mademoiselle Mercédès **GI-MENO**, née à SAINT-DIZIER, le 01 octobre 1928, demeurant à VILLENAVE D'ORNON (33140), avenue Edouard Bourleau, célibataire, décédée à VILLENAVE D'ORNON, le 22 octobre 2021, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Patrice **PROUVEUR**, suivant procès-verbal en date du 07/04/2022, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal judiciaire de Bordeaux Les oppositions sont à former en l'étude de Me Patrice **PROUVEUR** notaire à SAINT-DIZIER 72 avenue de la république, notaire chargé du règlement de la succession. Patrice **PROUVEUR** 22EJ13474

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 janvier 1997,

Monsieur Domingo DIAZ, en son vivant retraité, demeurant à CARBON BLANC (33560) RPA 34, place de l'Eglise.

Né à AUZAT-SUR-ALLIER (63570), le 5 novembre 1926.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CARBON-BLANC (33560) (FRANCE), le 27 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain **ILLHE**, Notaire associé membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Nicolas **PEYRE**, Marie-Céline **CROQUET** et Romain **ILLHE**, Agnès **NUGÈRE** », dont le siège est à AMBARES-ET-LAGRAVE (Gironde), 96, rue Edmond-Faulat, titulaire de deux offices notariaux, à AMBARES-ET-LAGRAVE (Gironde), 96, rue Edmond-Faulat et à BORDEAUX, 1 Place Nansouty, le 16 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Romain **ILLHE**, notaire à AMBARES ET LAGRAVE 96 rue Edmond Faulat, référence CRPCEN : 33039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13439

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 13711-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er avril 2015,

Madame Simone Yvette VERDIER, en son vivant retraitée, demeurant à TALENCE (33400) 5 rue Georges Pompidou Divorcée de Monsieur Marcel Clément Roger **CASTERAS**, et non remariée. Née à LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES (33230) le 31 mai 1924.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à TALENCE (33400) (FRANCE) le 1er avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas **VAIGRE**, Notaire Associé de la société « VAIGRE NOTAIRES ASSOCIES », Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, le 19 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Nicolas **VAIGRE**, notaire à BORDEAUX référence CRPCEN : 33026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13459

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 décembre 2012, et du 22 mars 2022,

Mme Odette DUPOND, en son vivant retraitée, divorcée de M. Santos NOVO, demeurant à BASSENS (33530) 21 avenue des Griffons Résidence Château Pomerol. Née à BASSENS (33530), le 19 décembre 1922. Décédée à BASSENS (33530), le 25 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Arnaud VIOSSANGE, Notaire à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, le 19 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me VIOSSANGE, notaire à ST ANDRE DE CUBZAC, référence CRP-CEN : 33139, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de la copie authentique.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13694



SCP FABRE-MASSNET-GALHAUD
Notaires Associés à
LEOGNAN (Gironde)
36, avenue de Gradignan

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er avril 2015

Monsieur Pierre GODET, en son vivant retraité, demeurant à LEOGNAN (33850) 43 rue de la Bouhume.

Né à CERCOUX (17270), le 16 janvier 1931.

Ayant conclu avec Madame Georgette Pierrette BERGER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Patrick FABRE, notaire à LEOGNAN, le 21 avril 2015.

Contrat non modifié depuis lors.

Veuf en premières noces de Madame Liliane Marie LISSANDRIN.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BORDEAUX (33000) (FRANCE), le 5 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patrick FABRE, de la Société Civile Professionnelle «Patrick FABRE, Emmanuel MASSENET et Emmanuelle GALHAUD», titulaire d'un Office Notarial à LEOGNAN, 36 Avenue de Gradignan, le 28 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patrick FABRE notaire à LEOGNAN, 36 avenue de Gradignan référence CRP-CEN : 33049 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13910

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er juillet 2014,

Madame Marie Renée DEJEAN, en son vivant retraitée, demeurant à PORTETS (33640) 3 chemin de Moutin.

Née à LANGON (33210), le 12 septembre 1923.

Veuve de Monsieur Pierre Jean LAURENT et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PODENSAC (33720) (FRANCE), le 2 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François DUBOST, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « DUBOST NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à LANGON (Gironde), 53, Cours Sadi Carnot, le 25 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me François DUBOST, notaire à LANGON 53 Crs Sadi Carnot, référence CRPCEN : 33136, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ13927

RECTIFICATIFS

Additif à l'annonce n° 22EJ13043 parue le 20-05-2022, concernant la société **ECOBAT SERVICES**, il a lieu de lire : **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE en date du 24/11/2021**

22EJ13224

Additif à l'annonce 22EJ12717 du 20/05/2022 concernant la société SCI BBK, il faut ajouter : **Gérance : M. Simon KOURKGY demeurant 8 rue de la chourie, 40000 MONT DE MARSAN Maxime BAPTISTAN demeurant 117 allée du lubeton, 40000 MONT DE MARSAN Kevin BEESLEY demeurant 29 rue théophile gautier, 33110 LE BOUSCAT**

22EJ13236

Rectificatif à l'annonce publiée dans Les Echos Judiciaires Girondins du 13/05/2022 concernant **ABCIS LA TESTE DE BUCH by autosphere**, il fallait lire : Suivant DAU du 09/02/2021

22EJ13280

Rectificatif à l'annonce N°22EJ12500 du 13/05/2022 concernant la société **GMAD LES 2 PONTS**, il fallait lire : IM-MATRICULATION : au RCS de Libourne

22EJ13296

RECTIFICATIF A L'ANNONCE Numéro 22EJ10754 Date de parution : 29/04/2022 Concernant la Société Civile Immobilière **NATYMO IL FALLAIT LIRE : Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.**

22EJ13611

Rectificatif à l'annonce 22EJ11369 du 06 mai 2022 concernant la cession de fonds de commerce par La société dénommée **GRAINETERIE DE LOUENS**, à La société dénommée **SARL CASSE GRAINES**,

Il fallait dire :

- l'adresse du fonds : **LE PIAN MEDOC (33290)**, 286 rue François Mauriac, lieu-dit Louens,

- l'activité : Un fonds de commerce de vente de demi-gros et de détail de fourrage, de céréales et d'aliments pour la nutrition des animaux, de produits phytosanitaires, plants, semences, engrais et produits divers destinés au jardinage, ainsi que la vente d'animaux vivants.

- le numéro SIREN du vendeur et de l'acquéreur :

Vendeur : La société dénommée **GRAINETERIE DE LOUENS**,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et identifiée sous le numéro SIREN 382 289 148.

L'acquéreur : La société dénommée **SARL CASSE GRAINES**,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et identifiée sous le numéro SIREN 911 447 027.

- date d'effet : en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Pour insertion - Me Fabrice VEYS-SIERES"

22EJ13683

RECTIFICATIF à l'annonce du 4 mars 2022 n° 22EJ05631 concernant la société « **SCEA VIGNOBLES LA LAURENCE** », au tribunal compétent il fallait lire **BORDEAUX** et non **LIBOURNE**.

22EJ13726

BBC TRANS
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 5, La coulée
33860 REIGNAC

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° LVE122152 parue le 03/12/2021, concernant la société **BBC TRANS**, il a lieu de lire : Objet de la société : Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicule excédant 3.5 tonnes au lieu de Transport routier.

22EJ13828

Dans l'annonce N°21EJ14564 concernant la société **SARL LE COOQ** parue le 02/07/2021 dans Echos Judiciaires Girondins, il fallait lire : Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale au cabinet Maître Bertrand GABORIAU, SELARL BGA, 65 rue du Commandant Arnaud 33000 BORDEAUX, en lieu et place de Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale à l'adresse du fonds cédé Le reste est sans changement.

22EJ13838

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2022)

SAS IMAGINE CONCEPTS, 4 Allée de la Crabette, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 507 517 456. Conception ingénierie maîtrise d'oeuvre promotion immobilière - marchands de biens. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 avril 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302517712667

SARL ÔSPABIKING, 107 Rue du Jardin Public, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 818 349 573. L'exploitation d'un centre de culture physique, et particulièrement l'activité de balnéothérapie et d'exercice physique en baignoires individuelles Hydromassantes ; la vente de compléments alimentaires ; Phytothérapie, aromathérapie, cosmétiques ainsi que tous produits liés au bien-être. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 avril 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302517712673

SARL FBM AGENCEMENT, 10 Avenue du Meilleur Ouvrier de France, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 891 952 087. Menuiserie agencement construction ossature bois isolation acoustique et thermique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 mars 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302517712691

SAS FFLOK, 11 Rue des Girondins, 33200 Bordeaux, RCS BORDEAUX 832 249 221. Conception, édition, développement et exploitation de Plateformes, applications Web, logiciels et/ou bibliothèques Multimédias, communauté en ligne, permettant la mise en relation et la réalisation de transactions entre particuliers et professionnels dans tous domaines et notamment, dans les domaines des loisirs et de la restauration. vente directe ou indirectement de produits ou services y afférents. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302517712685

SARL OPTIM'HABITAT, 10 Chemin du Biala, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 850 943 556. Activités Paysagères entretien parcs et jardins bricolage et petits travaux nettoyage de toitures isolation des combles (sous Traitance unique). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 mars 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302517712688

(Jugement du 18 mai 2022)

SARL LE COMPTOIR DE S'T MEDARD, 41 Avenue René Descartes, 33160 Saint-Médard-En-Jalles, RCS BORDEAUX 753 347 830. Vente de vêtements et accessoires pour femmes et enfants, bijouterie fantaisie, bibelots et cadeaux, objets de décoration et meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822504

SARL IMMOBILIERE DES QUAIS, 26 Quai de la Monnaie, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 793 021 932. Agence immobilière transaction location. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2020, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822507

SAS SPABRIAT, Route de l'Amélie, 33830 Belin-Béliet, RCS BORDEAUX 805 380 367. Commercialisation de produits polyester, spa, bateaux, piscine et tous produits polyester, l'organisation de tous événements Promotionnels et publicitaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 avril 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822513

ROUERSTZ Michel, 25 Rue Lacroix, 33000 Bordeaux, RM 331 750 448. Travaux De Couverture Par Éléments ; Travaux D'Installation D'Eau Et De Gaz En Tous Locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu

par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822547

SAS GODON DOURIN SAS, 63 Avenue Blaise Pascal, 33160 Saint-Médard-En-Jalles, RCS BORDEAUX 812 871 119. Service aménagement finition second oeuvre du bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822519

SARL DEMEURES DU SUD OUEST, 3 Impasse Raymond Lavigne, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 839 355 468. Electricité générale, plomberie, chauffage, climatisation, plâtrerie, peinture, revêtement de sol. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822534

SARL LAUZIER & PENNOBER, 2287 Avenue de Bordeaux, 33127 Saint-Jean-D'Illac, RCS BORDEAUX 752 841 049. Boulangerie. la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, quel que soit leur objet et la gestion de celles-ci et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2022, désignant liquidateur Selarl Ekip 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822538

SAS INFRA SOLUTIONS, 1 Lotissement le Clos Maurillon, 33650 Saint-Morillon, RCS BORDEAUX 893 468 405. Construction de réseaux électriques d'éclairage public de télécommunication d'énergie Vrd et tous travaux publics. Jugement prononçant la liquidation judi-

ciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2022, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822541

SAS HOMARDS & FRERES, 20 Rue Ravez, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 908 380 926. Petite restaurations, Saladerie, Sandwicherie, à emporter ou à consommer sur place, la vente de boissons, glaces, ou confiseries ; Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822544

SARL WOOD SIDE, 10 Rue Galilée, 33185 Le Haillan, RCS BORDEAUX 812 218 295. Travaux de menuiserie, agencement intérieur bois et fabrication de tous agencements bois, achat, vente et installation de meubles de cuisine. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2021, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822516

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 17 mai 2022)

SAS MCFM, 2 Avenue de la Grange Noire, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 829 830 470. L'exploitation de tout complexe sportif comprenant : salles de sports dont musculation, Cardio-training, gymnastique, Stretching, danse ; espace lié à la détente, à la relaxation, et à la remise en forme, sauna ; vente de tous produits diététiques, de vêtements de sport et d'accessoires liés au sport ; vente de boissons non alcoolisées et restauration rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517712682

(Jugement du 19 mai 2022)

SARL MIP DEVELOPPEMENT, 53 Avenue de la Forêt, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 502 670 672. Prise de participations par souscription, acquisition ou vente de titres négociables ou non dans le capital de toutes sociétés exerçant une activité dans le domaine suivants : bureau d'études & ingénierie, immobilier & construction. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Selarl Ekip 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302517822501

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 18 mai 2022)

SARL CLE DE VOUTE, 8 Chemin de Lescan, Lot N°4 Zac de la Vieille Cure, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 387 719 271. Travaux de maçonnerie générale pose de revêtements pose de menuiserie import export de tous matériaux propres à la construction aux matériels informatiques et leurs accessoires aux pièces détachées auto et accessoires de toutes marques. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux.
13302517822498

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2022)

SARL LE FOURNIL DU PORT, 3 Boulevard de la Plage, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 791 578 875. 1) activité achetée : boulangerie-pâtisserie, traiteur, restauration, vente à emporter, vente de produits dérivés. 2) activité Créée : salon de thé, glacier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.
13302517712670

SAS GRAND OPERA INTENDANCE, 4 Allée de la Crabette Pessac, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 819 725 227. L'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie fraîche, chocolatier, confiserie, glaces, avec restauration rapide sur place ou à emporter, la fabrication de pain, de pâtisserie fraîche et de tous produits de boulangerie, la fabrication de chocolats. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.
13302517712676

SAS LABORATOIRE OPERA, 4 Allée de la Crabette Pessac, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 820 019 305. Laboratoire de fabrication de gâteaux biscuits et de préparations culinaires à base de pâte garnie et cuite au four mais aussi de Viennoiseries glaces chocolats confiserie recettes du terroir produits salés ou commandes spécifiques pour des Cocktails et des buffets. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.
13302517712679

(Jugement du 18 mai 2022)

SARL DOLCE VITA CESTAS, 63 Avenue Saint-Jacques de Compostelle, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 801 011 057. Restauration, pizzeria, vente à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.
13302517822510

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT (Jugement du 12 mai 2022)

Annule et remplace l'annonce n° 13302517229835 du 20-05-2022, **SARL POITOU FOOD INVEST**, 34 Boulevard Solférino, 86000 Poitiers, RCSPOTIERS 803 038 280. Restauration. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du : 10/05/2022.
22EJ13488

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 20 Mai 2022 Le Tribunal, Prononce la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Monsieur Michel REYES Profession : Elevage de bovins Enseigne "L HERMITAGE" 4 Lieudit "Le Herreyrat" 33340 LESPARRÉ-MEDOC SIRET : 382 924 165 00030

qui met fin à la période d'observation.

Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me LUCAS-DABADIE, pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me LUCAS-DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>
22EJ13421



SE CHARGENT DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

Par jugement en date du 20 Mai 2022 Le Tribunal, arrête le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

E.A.R.L. LOURADOUR ET FILS Activité : Exploitant viticole Lieu-dit La Prevôté 33240 ST ANDRÉ DE CUBZAC RCS de Bordeaux : 384 715 983

Selon les modalités suivantes :

- le paiement des créances jusqu'à 500 € s'effectuera immédiatement dès l'adoption du plan,

- le paiement de l'intégralité du passif échü et à échoir s'effectuera en 12 annuités, à raison de 5 % les deux premières, de 7 % les deux suivantes, de 8 % les cinq autres et de 12 % les trois dernières.

Dit que le paiement de la première annuité interviendra au plus tard le 20 mai 2023 et chacune des annuités suivantes à la date anniversaire de l'adoption du plan;

Prend acte de l'accord du Crédit Agricole de diminuer le taux contractuel du prêt consenti, intégré dans le plan de redressement remboursable 12 annuités, de 3,5 % à 2,5 %.

Commissaire à l'exécution du plan : Me LUCAS-DABADIE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX 22EJ13423

Par jugement en date du 20 Mai 2022 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Madame Céline FOUSSAC Profession : agent commercial née le 28 Mai 1979 à LIBOURNE (33500) 34 T Chemin Valentin 33370 YVRAC RCS de BORDEAUX : 828 284 307

Fixe provisoirement au 30 octobre 2021 la date de cessation de paiements.

Dit qu'en application de l'article R 645-22 du code de commerce, le prononcé de la liquidation judiciaire met fin de plein droit à la procédure de rétablissement professionnel sans que les dettes soient effacées. Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me LUCAS-DABADIE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Me LUCAS-DABADIE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me LUCAS-DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com> 22EJ13425

Par jugement en date du 20 Mai 2022 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

Monsieur Jean philippe DUBOURDIEU Activité : culture de la vigne Lieudit Archambeau 33720 ILLATS SIRET : 323 580 480 00016

adopté le 22 mai 2015,

Selon les modalités suivantes :

- le débiteur bénéficiera d'un plan sur une durée de 15 ans, au lieu et place de la durée initiale de 10 ans, avec un recalcul des annuités sur les 9 pactes annuels égaux restant à courir à compter du 22 mai 2022 jusqu'au 22 mai 2030, à raison de 7,22 % les 8 premières années et de 7,24 % la dernière année.

Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Me LUCAS-DABADIE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX 22EJ13424

Par ordonnance en date du 20 MAI 2022 Le Juge délégué aux règlements amiables, Homologue l'accord signé le 10 mai 2022, annexé à la présente ordonnance, intervenu entre :

Monsieur Nicolas Georges PONS Domaine de Sentout 33360 LIGNAN DE BORDEAUX SIREN n° : 493 943 856

Et :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL AQUITAINE 106 quai de Bacalan 33000 BORDEAUX CEDEX

Rappelle qu'en application de l'article L 351-6 du code rural et de la pêche maritime, cet accord entraîne la suspension, pendant la durée de son exécution, de toute action en justice et de toute poursuite individuelle, tant sur les meubles que sur les immeubles du débiteur, formée dans le but d'obtenir le paiement de créances qui font l'objet de l'accord.

Dit que le Crédit Agricole d'Aquitaine bénéficiera au titre des nouveaux concours bancaires octroyés pour un montant global de 35 741 euros du privilège de new money, tel que prévu par les articles L 611-11 du code de commerce et L 351-6 du code rural et ce, dès l'homologation du protocole d'accord. Les parties reconnaissent que les concours bancaires dont s'agit constituent bien de nouveaux apports en trésorerie consentis à Monsieur PONS en vue d'assurer la poursuite d'activité de l'entreprise et sa pérennité et ont réalisées postérieurement à l'ouverture de la procédure de conciliation, répondant ainsi aux exigences du texte susvisé. 22EJ13731

Par jugement en date du 24 mai 2022 Le Tribunal, Rectifie le jugement du 13 mai 2022 ayant homologué l'accord de conciliation du 4 février 2022, en ce sens :

Il convient de lire :

Homologue l'accord conclu le 4 Février 2022, entre la **SCCV ETOILE PONTAILLAC**, prise en la personne de la SAS LASSERRE PROMOTIONS (gérant), devenue STR PROMOTIONS, en la personne de Monsieur Thierry LASSERRE, président, et la **SAS OBJECTIF CONSTRUCTION 117**, prise en la personne de la SAS ANAXAGO, président, prise en la personne de la SARL AUGUSTE, président, prise en la personne de Monsieur CARBONE François, gérant.

La SAS OBJECTIF CONSTRUCTION 117 est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, 22EJ13815

Par jugement en date du 24 mai 2022 Le Tribunal, Rectifie le jugement du 13 mai 2022 ayant homologué les accords de conciliation du 4 février 2022, en ce sens :

Il convient de lire :

La **SAS OBJECTIF CONSTRUCTION 93** et la **SAS OBJECTIF CONSTRUCTION 117** sont immatriculées au registre du commerce et des sociétés de Paris. 22EJ13823

Par jugement en date du 24 mai 2022 Le Tribunal, Rectifie le jugement du 13 mai 2022 ayant homologué l'accord de conciliation du 4 février 2022, en ce sens :

Il convient de lire :

Homologue l'accord conclu le 4 Février 2022, entre la **SCCV ETOILE MATISSE**, prise en la personne de la SAS LASSERRE PROMOTIONS (gérant), devenue STR PROMOTIONS, en la personne de Monsieur Thierry LASSERRE, président, et la **SAS OBJECTIF CONSTRUCTION 93**, prise en la personne de la SAS ANAXAGO, président, prise en la personne de la SARL AUGUSTE, président, prise en la personne de Monsieur CARBONE François, gérant.

La SAS OBJECTIF CONSTRUCTION 93 est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris. 22EJ13821

IMMOBILIER

VENTE AUX ENCHERES

du 29 juin 2022 à 14h30

En la chambre des Notaires de la Gironde
6 rue Mably 33000 Bordeaux - Enregistrement à 14h
Renseignements : 06 15 05 66 43 / 07 61 76 18 99
www.immobilier.notaires.fr



LOT N°1 : LEGE CAP FERRET 9006 Avenue de la Vigne (accès par Allée des Acacias)

MAISON de 190 m² hab. env. à usage d'habitation en R+1, garage mitoyen, dépendance de 46 m² env. LB n°141 pour 2.066 m² A rénover DPE : E Mise à prix : 4.500.000 € (consignation : 450.000 €)
Visites sans rendez-vous les 3/06, 10/06, 15/06 et 22/06 de 14h à 15h

LOT N°2 : BORDEAUX 30 rue Père Louis de Jabrun

Hyper centre sur la Place Pey Berland
IMMEUBLE en pierre de 430 m² hab. env. élevé sur un niveau de sous-sol, un rez-de-chaussée, trois étages et combles. Ensemble loué 105.554 €HT Hc/an. KI n°24 pour 190 m² Mise à prix : 2.000.000 € (consignation : 200.000 €) Visites sans rendez-vous les 3/06, 10/06, 15/06 et 22/06 de 11h à 12h30

LOT N°3 : ARENGOSSE, lieudits les Saucettes, Houstras, Jougla, 3466 Rte du Quartier d'Armendieu

PROPRIETE AGRICOLE ET FORESTIERS d'un seul tenant sur 85ha 56ca 35ca Mise à prix : 450.000 € (consignation : 45.000 €) Visites sans rendez-vous les 2/06 et 14/06 de 11h à 12h30

LOT N°4 : BORDEAUX Résidence sénior Les Hespérides Entrée au 4 rue Beaubadat

APPARTEMENT de type 2 de 44,66 m² Carrez au 3e étage du Bât B, cave au 2° sous-sol du bâtiment B, DPE : D, Montant annuel des charges de copropriété : 9.760 €/an Mise à prix : 90.000 € (consignation : 9.000 €)
Visites sans rendez-vous les 10/06 et 22/06 de 9h15 à 10h30

LOT N°5 : BORDEAUX 47 et 61 rue des 3 conils et 2 à 18 rue Beaubadat

PARKING INTÉRIEUR au 2° sous-sol et les 1/496èmes des parties communes de l'immeuble
Mise à prix : 18.000 € (consignation : 3.000 €) Visites sans rendez-vous les 10/06 et 22/06 de 8h30 à 9h

Me Eric RAYMONDIERE, Notaire à LA TESTE DE BUCH (33260)

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES VENDREDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

ABSENCE DE PLAFOND EN CAS DE CUMUL D'AMENDES

Le Conseil constitutionnel juge que le cumul de plusieurs amendes de la DGCCRF ne méconnaît pas le principe de proportionnalité des peines.

Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), les Sages ont jugé conforme à la constitution l'absence de plafond légal en cas de cumul d'amendes administratives.

L'affaire visait le cumul des amendes pouvant être prononcées par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour des infractions telles que facturation irrégulière, manquement en matière de délais de paiement ou de convention formalisant une négociation commerciale.

Le Code de commerce, article L 470-2, prévoit que « lorsque plusieurs sanctions administratives ont été prononcées à l'encontre d'un même auteur pour des manquements en concours, ces sanctions s'exécutent cumulativement ». L'article L522-7 du Code de la consommation reprend les mêmes termes.

Dans cette affaire, une centrale d'achat avait été sanctionnée par plusieurs amendes d'un montant total de 6 340 000 euros.

Le Conseil constitutionnel juge que le cumul de sanction ne méconnaît pas le principe de proportionnalité des peines garanti par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789. Ce principe impose au juge de vérifier que la sanction poursuit un but légitime, qu'elle permet d'atteindre ce but, et si une autre mesure aussi efficace n'aurait pas pu être prise.

Selon les Sages, aucune exigence constitutionnelle n'impose que des sanctions administratives prononcées pour des manquements distincts soient soumises à une règle de non-cumul.

Ils estiment d'autre part, l'administration dispose de toute latitude, sous le contrôle du juge, pour apprécier la nature des manquements, leur gravité et leur répétition, afin de déterminer le montant des sanctions, en particulier lorsqu'elles s'appliquent de manière cumulative.

Référence

Cons. const. 25-3-2022 no 2021-984 QPC

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T3	115,70	+ 0,09 %
2020 T4	117,79	- 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2022 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2021	MARS 2022	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	105,75	110,49	+ 4,6 %
INDICE HORS TABAC	104,89	109,7	+ 4,6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2021	131,12		+ 0,42 %
3 ^e TRIMESTRE 2021	131,67		+ 0,83 %
4 ^e TRIMESTRE 2021	132,62		+ 1,61 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
10,85 €		1 645,58 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

© Atelier Gallien



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 253,14	-5,0%	-12,6%	-2,4%	7 376,37	5 962,96	France
SBF 120	4 865,49	-4,8%	-12,3%	-3,0%	5 706,97	4 613,33	France
EURO STOXX 50	3 647,56	-5,0%	-15,1%	-9,6%	4 392,15	3 505,29	Europe
S&P 500	3 902,34	-8,6%	-18,1%	-7,0%	4 796,56	3 900,79	USA
NASDAQ 100	11 697,77	-12,4%	-28,3%	-14,3%	16 501,77	11 697,77	USA
FOOTSIE 100	7 484,35	-0,5%	1,4%	6,1%	7 672,40	6 959,48	Royaume-Uni
DAX 30	13 919,75	-1,6%	-12,4%	-9,8%	16 271,75	12 831,51	Allemagne
SMI	11 483,56	-6,3%	-10,8%	2,3%	12 939,17	11 057,06	Suisse
NIKKEI	26 748,14	-1,3%	-7,1%	-5,7%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 070,93	-0,5%	-15,6%	-12,2%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	12,34	-8,5%	N/A	N/A	14,02	12,00	-
AIR MARINE	1,30	-33,3%	-28,6%	-31,6%	1,99	1,20	-
ASHLER ET MANSON	2,26	-5,8%	3,7%	5,6%	2,40	2,18	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	11,2%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,13	-16,8%	-16,3%	-28,0%	1,74	1,13	-
CHEOPS TECHNOLOGY	78,00	0,0%	1,3%	84,0%	81,00	73,00	6,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	486,00	3,4%	4,3%	-4,7%	496,00	426,00	6,1%
EAUX DE ROYAN	95,50	1,6%	3,2%	-10,7%	104,00	86,00	10,1%
EUROPLASMA	0,01	-57,2%	-91,7%	-98,8%	0,13	0,01	-
FERMENTALG	2,48	-11,0%	-20,2%	-16,6%	3,14	2,15	-
GASCOGNE	3,42	-0,6%	-8,6%	-29,9%	3,86	2,82	-
GPE BERKEM	9,18	-3,4%	-10,0%	N/A	10,50	8,08	-
GPE PAROT (AUTO)	2,17	-11,1%	-16,5%	-23,9%	2,66	1,89	-
HYDROGENE DE FRANCE	28,50	-6,6%	7,8%	N/A	33,00	25,20	-
HUNYVERS	11,98	-0,2%	N/A	N/A	12,35	11,80	-
I.CERAM	14,45	-6,8%	-11,9%	-47,5%	17,80	10,20	-
I2S	5,55	-7,5%	13,3%	58,6%	6,40	4,60	2,5%
IMMERSION	5,20	-11,6%	-13,3%	190,5%	7,08	4,30	-
IMPLANET	0,24	-2,1%	-22,4%	-73,5%	0,40	0,23	-
KLARSEN DATA	2,36	-18,2%	0,9%	-34,4%	2,89	1,78	-
LECTRA	34,00	-14,8%	-19,0%	13,0%	44,20	33,90	1,1%
LEGRAND	78,90	-6,9%	-23,3%	-10,3%	103,80	78,02	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,44	-38,0%	-20,0%	83,3%	0,71	0,44	-
O SORBET D'AMOUR	2,14	0,0%	7,0%	-46,5%	2,48	1,37	-
OENEO	14,15	3,3%	3,0%	15,0%	15,50	13,52	1,4%
POUJOLAT	88,50	5,4%	77,7%	130,5%	91,00	49,60	0,7%
SERMA TECH.	312,00	-22,0%	2,6%	-17,9%	488,00	292,00	1,1%
UV GERMI	4,10	-9,2%	-45,8%	-53,3%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	5,30	-21,6%	-22,6%	-28,4%	7,35	4,20	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	56 190,00	12,9%	0,4%	DOLLAR USD	1,07	-5,7%	États-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	347,70	16,2%	7,2%	LIVRE GBP	0,86	-4,6%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 949,00	14,0%	15,7%	FRANC SUISSE CHF	1,03	-4,3%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	1 070,00	25,9%	27,1%	DOLLAR CAD	1,37	-12,3%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,50 G	2 155,25	14,8%	2,7%	YEN JPY	136,49	7,9%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	442,70	14,7%	8,2%	COURONNE DKK	7,44	0,0%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	334,90	11,0%	3,2%	COURONNE SEK	10,50	4,7%	Suède
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	355,90	15,3%	5,1%	RAND ZAR	16,78	-6,9%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	347,70	17,1%	7,2%	DOLLAR AUD	1,52	-4,7%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	1 879,75	12,2%	8,0%	YUAN RMB	7,15	-9,9%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Laurent

**ME METTRE À
LA BATTERIE
FAIRE UN
TOUR D'EUROPE
À VÉLO
DEMANDER ÉLISA
EN MARIAGE**

Soigné pour un cancer des poumons

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

**Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer**

Plus d'informations sur

www.fondationbergonie.fr

